

Délibération du Conseil Municipal Ville de Villiers-le-bel

Séance ordinaire du vendredi 24 mai 2024

N°21/Politique de la ville

Approbation et autorisation de signature - Contrat de ville de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France 'Engagement Quartiers 2030'

Le vendredi 24 mai 2024, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 16 mai 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire: Mme Rosa MACEIRA

Présents: M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDELHADJELA, M. Maurice BONNARD, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Sori DEMBELE, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentés: Mme Teresa EVERARD par Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, Mme Sabrina MORENO par Mme Myriam KASSA, M. Cémil YARAMIS par M. Cédric PLANCHETTE, M. Mohamed ANAJJAR par Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Virginie SALIBA par M. Sori DEMBELE

Absents excusés: M. Jean-Pierre IBORRA, M. Hervé ZILBER, M. Bankaly KABA

Absent:

M. le Maire rappelle que la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, qui dispose de la compétence obligatoire en matière de politique de la ville, a validé à l'unanimité le contrat de ville intercommunal « Engagement Quartiers 2030 » par délibération le 4 avril 2024 en Conseil communautaire. La convention cadre est établie pour une durée de 6 ans, sur la période 2024-2030, elle constitue le cadre contractuel de référence en matière de politique de la ville.

Pour la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, il s'agit du premier contrat de ville élaboré et signé à l'échelle intercommunale. La stratégie « Engagements Quartiers 2030 » entend renforcer son ambition communautaire et intercommunale autour de 4 axes, au profit des 11 quartiers prioritaires du territoire, définis par le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains :

- Axe 1 : Déployer et amplifier la « stratégie emploi » de l'Agglomération dans les quartiers prioritaires,
- Axe 2 : Développer une action collective pour répondre aux problématiques rencontrées dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV),
- Axe3 : Renforcer la mobilisation des autres politiques communautaires au sein des QPV,
- Axe 4 : Evaluer l'impact du contrat de ville.



Séance du Conseil Municipal du vendredi 24 mai 2024

M. le Maire rappelle que le contrat de ville a été établi en partenariat avec l'Etat, la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France et l'ensemble des partenaires signataires. Il a été élaboré à partir des éléments partagés d'évaluation du précédent contrat de ville et de concertations menées par les communes à l'automne 2023. Sa signature est prévue avec l'Etat et les partenaires d'ici juillet 2024.

Sur le territoire de Villiers-Le-Bel, M. le Maire précise que le contrat de ville « Engagement Quartiers 2030 » concerne le QPV Village-Le Puits La Marlière-Derrière les Murs de Monseigneur et le QPV intercommunal Carreaux-Fauconnière-Marronniers-Pôle gare (détaillés pages 86 à 90 de la convention), soit approximativement 84 % de la population de la Ville.

Il est indiqué que sur la base de cette convention cadre, la commune de Villiers-le-Bel pilote et fait évoluer ses projets de quartier. Elle assure le pilotage communal du contrat.

Les projets de quartier portent l'ambition de réduire les inégalités sociales et économiques et d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers, en garantissant une égalité réelle d'accès aux droits, aux soins, à l'emploi, au numérique, à l'éducation, à la culture, au sport, aux services et équipements publics, en complémentarité du droit commun.

Au regard des enjeux et propositions découlant des stratégies locales existantes, de la concertation citoyenne d'octobre 2023 et des assemblées des acteurs, les projets de quartiers pour la période 2024-2030 s'articuleront principalement autour de six axes :

- Cadre de vie et transition écologique ;
- Education;
- Emploi ;
- Accès au numérique;
- Santé et accès aux droits ;
- Sécurité.

Chacun de ces axes intègre une dimension transversale autour de la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes-hommes et l'ouverture au monde et à ses transformations.

Ils seront déclinés en objectifs opérationnels et en actions concrètes. Ils pourront faire l'objet d'un avenant avec l'Etat afin d'être annexés au contrat de ville.

M. le Maire souligne que les actions liées à l'accès à l'emploi et à l'insertion relèvent de la compétence de l'intercommunalité et s'inscrivent dans les axes prioritaires de la Communauté d'agglomération.

Il fait également mention que la cité éducative intègre le volet éducation du présent contrat, pour une meilleure articulation des deux dispositifs, financés au titre de la politique de la ville.

M. le Maire propose d'approuver les termes de la convention cadre du contrat de ville « Engagement Quartiers 2030 » et de l'autoriser à signer ladite convention.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU le décret 2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,



Séance du Conseil Municipal du vendredi 24 mai 2024

VU la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains,

VU l'instruction de la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville du 04 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville « quartiers 2030 »,

VU la délibération du Conseil communautaire du 4 avril 2024 approuvant le contrat de ville « Engagement Quartiers 2030 »,

VU l'avis favorable de la Commission Culture - Sport - Politique de la ville du 6 mai 2024,

CONSIDERANT que la communauté d'agglomération Roissy Pays de France dispose de la compétence obligatoire en matière d'emploi et de politique de la ville et assure le pilotage global du contrat de ville en termes d'animation et de coordination autour de la stratégie territoriale définie,

CONSIDERANT que la mise en œuvre opérationnelle du contrat est pilotée par le Maire à travers sa déclinaison locale que sont les projets de quartiers,

APPROUVE le contrat de ville intercommunal « Engagement Quartiers 2030 » tel que joint en annexe,

AUTORISE le Maire à signer le contrat de ville intercommunal « Engagement Quartiers 2030 » et tout document y afférant durant la durée du contrat,

CHARGE le Maire ou toute personne habilitée par lui d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance, Mme Rosa MACEIRA

M. Jean-Louis MARSAC

Le Maire.

Publication le:

= 3 JUIN 2024

Transmission en Sous-préfecture le :

- 3 JUN 2024











CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROISSY PAYS DE FRANCE

VU et ANNEXE à la délibération du Conseil Municipal en date, du

2 4 MAI 2024

Le Maire de Villiers-le-Bel,

« ENGAGEMENT QUARTIERS 2030 »

2024-2030

CONVENTION CADRE

M. Le Maire Jean-Louis MARSAC



Table des matières

		Edito du Président de l'agglomération	5
		Edito du Vice-Président de l'agglomération en charge de l'emploi, de la formation, de la politique de la ville et de l'ESS	
		Edito Préfet du Val d'Oise	6
		Edito Préfet de Seine-et-Marne	6
PREA	MBU	ILE	7
1	Lec	ontrat de ville c'est quoi ?	7
	1.1	Un périmètre renouvelé mais relativement stable pour la géographie prioritaire	9
		11 "quartiers prioritaires"	9
		2 "territoires vulnérables"	9
		13 quartiers concernés au total, sur 9 communes	
	1.2	Les acteurs engagés dans le contrat de ville	.2
	1.3	L'articulation avec les contractualisations existantes	.3
	1.4	Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)	.4
LE TE	RRIT	OIRE ET LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE	.5
1	Lep	projet de territoire, cadre de référence pour l'action collective	.5
2	Des	quartiers populaires au cœur de la dynamique de l'agglomération	.7
		En matière d'emploi	.7
		En matière de cohésion sociale et d'accès aux droits sociaux	.8

Communauté d'agglomération Roissy Pays de France

6 bis, avenue Charles de Gaulle, 95700 Roissy-en-France - 01 34 29 03 06 - roissypaysdefrance.fr

		En matière d'éducation et d'émancipation de la jeunesse	19
		En matière de cadre de vie et d'accompagnement des transitions	19
		TEGIE "ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030", UN IMPLICATION COMMUNAUTAIRE IMMUNALE POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES	
1	Les	principes	21
		Une stratégie intégrée au projet de territoire de l'agglomération pour une meilleure mobilisation du droit commun	
		Une stratégie qui donne à l'agglomération un rôle dans le pilotage du contrat de ville et à chaq signataire un rôle dans la lutte contre les inégalités territoriales	
		Une stratégie globale à décliner de manière différenciée dans chaque quartier prioritaire	22
2	Axe	1 Déployer et amplifier la « stratégie emploi » de l'agglomération dans les QPV	24
		Renforcer la coordination des acteurs pour une meilleure articulation des interventions érence des parcours vers l'emploi :	
		Gouvernance et planification technique	24
		Coordination des parcours vers l'emploi au sein des QPV	25
		Développement d'une offre de services mutualisés dans les QPV	25
	2.2	Développer la relation entreprise au service de l'emploi des populations des quartiers :	25
	2.3	Mobiliser les publics, améliorer leur préparation et leur accès à l'emploi formation :	26
		Les démarches d'Aller-vers	26
		Remobilisation, préparation à l'emploi, la formation	26
	2.4	Renforcer la levée des différents freins dans l'accès / le retour à l'emploi :	26
	2.5	Renforcer les dynamiques entrepreneuriales, l'artisanat et le commerce dans les QPV :	27
3	Axe 27	2 : Développer une action collective pour répondre aux problématiques rencontrées dans les QF	V
	3.1	Assurer une veille et un apport de connaissance sur des sujets de préoccupation partagés	27
	3.2	Organiser l'échange de pratiques entre communes	28
	3.3	Mettre en œuvre des actions collaboratives – propositions	28
		Améliorer la relation avec les bailleurs à travers un réseau de médiateurs/facilitateurs dédiés, création d'une charte territoriale et la mise en place de projets participatifs	
		Sensibiliser les jeunes aux métiers de demain et aux métiers du territoire.	29
		Créer une coordination linguistique territoriale	29
		Créer une coordination de l'inclusion numérique.	30
		Sensibiliser les habitants du territoire par la création de supports de communication communs matière de santé (prévention des conduites à risques, santé mentale, dépistages,)	
		Améliorer la connaissance des acteurs sur des sujets spécifiques	30

4	Axe	3 : Renforcer la mobilisation des politiques communautaires au sein des QPV	31
	4.1	Lutter contre la précarité alimentaire et permettre l'accès à une alimentation saine et durable	e 31
	4.2	Valoriser et contribuer à la renaturation des quartiers	32
		La trame verte et bleue	32
		Une Canopée pour Roissy Pays de France	32
	4.3	Améliorer la multi modalité et faciliter les modes actifs	32
		Les pôles gares	32
		Développer les mobilités douces	33
		La participation de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France aux frais de transp scolaires et étudiants	
	4.4	Lutter contre l'illectronisme et soutenir l'entreprenariat numérique	33
		Favoriser l'accès au logement pour les habitants des quartiers de la politique de la ville et lu tre l'habitat indigne ou insalubre	
		L'observatoire de l'habitat et du renouvellement urbain, outil d'analyse et d'évaluation actions engagées	
		Le dispositif d'attribution des logements (CIL-DCOA/CIA/PPGDID/Grille de cotation)	34
		Le permis de louer/ Le permis de diviser	35
		Les dispositifs de lutte contre l'habitat insalubre ou indigne	35
		La rénovation énergétique des logements	35
	4.6	Renforcer l'accès et la pratique du Sport et de la culture	35
		Les dispositifs Pass Sport et Pass Culture pour les habitants des QPV	36
	4.7	Veiller/contribuer à la sécurité publique	36
		Le centre de supervision urbain intercommunal (CSUi)	36
		L'Hôtel de Police Intercommunale	36
5	Axe	4 : Evaluer l'impact du contrat de ville	36
	5.1	Renforcer l'interconnaissance et le partage des données entre acteurs de la Politique de la 37	Ville
		Garantir un suivi actualisé des objectifs du Contrat de Ville par une veille de l'évolution cateurs de territoire :	
		d'indicateurs de réalisation	37
		d'indicateurs de contexte	38
		d'indicateurs d'impact	38
	5.3	Déployer l'observatoire intercommunal de l'habitat et l'utiliser à des fins d'évaluation	38
6	La g	ouvernance et l'animation du contrat	38

	6.1	Le pilotage politique et technique du contrat de ville	38
		Le pilotage intercommunal	39
		Le pilotage communal	41
	6.2	La participation citoyenne dans le contrat de ville	43
7	Les	portraits et priorités des quartiers	45
8	Les	engagements des signataires	91
		Engagement des partenaires Seine-et-Marne	41

EDITO

Edito du Président de l'agglomération

Entre Val d'Oise et Seine-et-Marne, l'agglomération Roissy Pays de France est un territoire singulier qui se démarque par sa diversité sur les plans démographique et urbain : les communes jouxtant la Métropole du Grand Paris sont fortement urbanisées et accueillent les habitants les moins fortunés alors que celles du nord et de l'est du territoire demeurent rurales et périurbaines au sein de la Plaine de France. L'enjeu est de maintenir un équilibre économique et social.

La frange urbaine représente plus des 2/3 de la population du territoire concentrée sur 7 de ses 42 communes et avec elle de nombreux défis à relever en matière d'inégalités sociales, économiques, d'éducation, d'accès aux soins, au logement digne, de sécurité publique autant que de cohésion sociale et plus largement d'épanouissement et de qualité de vie des habitants (culture, sport, cadre de vie ...) dans cette perspective, l'appui de la Politique de la Ville est indispensable. La nouvelle géographie a reconduit et ajusté le périmètre de 11 quartiers prioritaires qui accueillent près d'1/3 de la population du territoire (sur les villes d'Arnouville, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Sarcelles, Villeparisis, Villiers-le-Bel), sur des zones urbaines et périurbaines très denses, socialement plus fragiles et qui requièrent une attention soutenue de la communauté. Si cette nouvelle géographie n'a pas intégré les quartiers de Fosses et Louvres comme nous l'aurions souhaité, l'agglomération entend néanmoins s'impliquer pour la réduction des inégalités du territoire.

Notre agglomération est un territoire de projets en transformation et ses quartiers prioritaires ne font pas exception. Ce sont des lieux de solidarité, de richesse humaine et d'initiatives particulièrement intéressantes ayant vocation à dépasser les frontières de ces seuls quartiers, dans une logique de prévention à une échelle plus globale.

Pascal Doll

Edito du Vice-Président de l'agglomération en charge de l'emploi, de la formation, de la politique de la ville et de l'ESS

Ce nouveau contrat de ville, le premier élaboré à l'échelle intercommunale de Roissy Pays de France, porte un projet territorial pour nos quartiers populaires et une ambition commune au service de l'emploi, de la qualité de vie et de l'épanouissement des habitants.

Nous avons en effet à cœur de répondre concrètement aux nombreux besoins du quotidien des habitants et des habitantes de ces quartiers, dans tous les domaines, en termes de logement, d'éducation, de prévention, de sécurité, d'emploi, de sport, de culture. Il nous importe tout autant de développer une approche et une stratégie territoriale originales qui puissent être structurantes pour les quartiers dans le long terme, avec un accent fort porté sur l'emploi, le renforcement de la mobilisation des politiques communautaires et des actions collectives villes/agglomération.

Ce nouveau contrat de ville et ses projets de quartiers s'appuient sur les concertations et les rencontres avec les habitants et les acteurs du territoire qui ont eu lieu depuis fin 2022 et sur l'année 2023 afin de prendre en compte leurs préoccupations et enjeux. Ils sont aussi le fruit d'un travail avec les deux Préfectures de département et les acteurs institutionnels val d'oisiens et seine et marnais signataires

(CAF, ARS, services déconcentrés de l'Etat, Conseil Départemental, bailleurs sociaux...) qui confirment leurs engagements.

Les attentes sont fortes dans les quartiers populaires. Ce contrat nous oblige. Il nous tarde de le mettre en œuvre.

Benoit Jimenez

Edito Préfet du Val d'Oise

Edito Préfet de Seine-et-Marne

PRÉAMBULE

1 LE CONTRAT DE VILLE C'EST QUOI ?

Conclu entre l'État, les collectivités territoriales et l'ensemble des partenaires de la Politique de la ville à l'échelle intercommunale, le Contrat de ville « Quartiers 2030 » de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France constitue le cadre d'intervention des politiques publiques menées en faveur des quartiers prioritaires de l'agglomération.

Les quartiers prioritaires de la Politique de la ville (QPV) de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France présentent un taux de pauvreté important de 35,3%.

La Politique de la ville vise à réduire les écarts entre les QPV et le reste du territoire, et à améliorer le quotidien des habitants en répondant de manière spécifique aux enjeux les plus prégnants dans ces quartiers, identifiés en lien étroit avec les habitants, les associations et l'ensemble des acteurs : éducation, emploi, accès au droit, cadre de vie, tranquillité sécurité et publique, prévention, vie associative, transitions numérique et écologique, accès aux soins, émancipation par le sport et la culture, etc.

Autour de ces enjeux, la politique de la ville mobilise de nombreux partenaires locaux, chacun impliqué au titre de ses propres compétences : les collectivités (Communauté d'Agglomération, Communes, Département du Val-d'Oise, Département de Seine et Marne, Région lle-de-France), les acteurs des quartiers (bailleurs sociaux, associations, collectifs citoyens, habitants), le service public de l'emploi et les partenaires du monde économique.

Le cadre national

La Politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers populaires et à améliorer les conditions de vie de leurs habitant·es.

C'est une politique transversale qui permet de mobiliser les acteurs publics dans la recherche de solutions adaptées aux besoins de chaque territoire.

Mise en œuvre dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, dite "Loi Lamy", elle est pilotée localement par les intercommunalités, en lien avec les Préfectures et les communes, à travers le Contrat de ville, et déployée sur les quartiers prioritaires de la Politique de la ville (QPV).

Pour l'élaboration des nouveaux contrats de ville et la déclinaison de la stratégie nationale « Quartiers 2030 », deux instructions nationales du 31 août 2023 et du 4 janvier 2024 ont précisé le cadre d'élaboration des nouveaux Contrats en prescrivant :

- un dispositif de suivi s'appuyant sur l'observation territoriale, et sur des indicateurs-clés permettant de mesurer les résultats des actions mises en œuvre dans le cadre de ces orientations
- de nouveaux outils au service du financement de la vie associative, de l'investissement dans les quartiers prioritaires et du traitement de « poches de pauvreté » situées hors du zonage QPV
- une gouvernance renouvelée afin de simplifier les instances de pilotage, d'en renforcer le caractère partenarial et de rapprocher des territoires l'animation et le pilotage du contrat
- une plus grande articulation avec les autres stratégies et contractualisations locales, ainsi que les interventions européennes, notamment afin de s'assurer de la mobilisation des moyens dits de « droit commun » dans les guartiers

une priorité donnée à la participation des habitant·es à la construction, puis la mise en œuvre du contrat de ville

En concentrant sur les quartiers prioritaires l'ensemble des politiques publiques, la politique de la Ville a vocation à renforcer la mobilisation et l'effet des moyens dits « de droit commun ». Elle dispose également de moyens spécifiques en matière d'ingénierie et de financements dédiés.

Pleinement intégré au Projet de territoire dont il constitue une déclinaison en direction des quartiers prioritaires, le Contrat de ville « Quartiers 2030 » de Roissy Pays de France constitue le socle commun transversal pour construire des solutions, projets et partenariats au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires. Il est un cadre de coopérations partenariales structurées autour d'un projet de territoire partagé. Il définit pour 6 ans, sur la période 2024-2030, les priorités et objectifs communs des partenaires signataires autour :

- des orientations stratégiques identifiées avec les habitants, resserrées autour de 4 axes d'interventions, permettant de décliner un projet global d'égalité urbaine et de cohésion sociale à l'échelle de la Communauté d'Agglomération, puis de chaque quartier;
- d'une géographie prioritaire renouvelée au plus près des réalités locales ;
- d'une mobilisation partenariale élargie, visant à susciter de nouvelles coopérations, une plus grande articulation du Contrat de ville avec les autres stratégies et contractualisations locales, et le renforcement de la mobilisation des moyens dits de « droit commun » au sein des quartiers.

Dès sa création le en 2016, la Communauté d'agglomération a procédé à l'intégration progressive des trois contrats de ville qui avaient été signés en 2015 sur son territoire (Val de France, Roissy Porte de France et Villeparisis) et prorogés jusqu'en 2023.

L'élaboration du Protocole d'Engagement Réciproque et Renforcé (PERR) en 2019, puis l'évaluation conjointe des 3 contrats de ville en 2022, avaient déjà permis d'amorcer une dynamique commune entre l'ensemble des partenaires à l'échelle de la nouvelle Communauté d'Agglomération.

En 2023, la Communauté d'Agglomération a organisé, avec les communes, institutions partenaires et avec les habitants des quartiers prioritaires, un dialogue partenarial qui a abouti à la formalisation de la présente convention-cadre qui définit la stratégie globale d'intervention et sera déclinée en 2024 en plans d'actions territoriaux par quartier.



Ainsi la présente contractualisation, la première à l'échelle de l'intercommunalité actuelle, est l'occasion d'établir un cadre commun de la politique de la ville sur le territoire et d'identifier les axes où la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France pourra renforcer son rôle stratégique et sa coordination, en lien avec ses compétences propres, tout en prenant en compte les spécificités de chaque quartier prioritaire et en garantissant l'adaptation et la souplesse nécessaire à la mise en œuvre locale de la stratégie.

Les signataires de la convention-cadre s'engagent, au titre de leurs compétences respectives, à mobiliser l'ensemble de leurs moyens pour la mise en œuvre des ambitions partagées et des orientations stratégiques, à l'échelle intercommunale comme à l'échelle des quartiers. Ces engagements pourront être affinés en cours d'année 2024 par des feuilles de route précisant la stratégie de chaque partenaire, les actions envisagées pour y parvenir et les moyens mobilisés à cette fin.

1.1 Un périmètre renouvelé mais relativement stable pour la géographie prioritaire

Depuis la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, les quartiers prioritaires de la Politique de la ville (QPV) sont les territoires d'intervention de la Politique de la ville au bénéfice desquels se déploie la stratégie d'intervention partenariale formalisée dans le Contrat de Ville.

11 "quartiers prioritaires"

Un périmètre est défini par l'Etat comme "Quartier Politique de la Ville" s'il répond à trois critères : appartenir à une unité urbaine de plus de 10 000 habitants, un nombre d'habitants vivant sur ce périmètre supérieur à 1 000 habitants et un revenu médian de ce périmètre inférieur à celui retenu pour l'EPCI (20 260 € pour la Communauté d'Agglomération Roissy-Pays de France en 2021).

Les Préfectures ont engagé à l'été 2023 un dialogue local avec la Communauté d'Agglomération, les communes et les bailleurs concernés, pour définir les périmètres des QPV, pour les six années à venir. A l'issue de ce dialogue local, la nouvelle liste des Quartiers Politique de la Ville a été validée par décret le 28 décembre 2023.

Ainsi sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy-Pays de France, **11 quartiers** prioritaires, répartis sur **7 communes**, ont été définis par l'Etat comme prioritaires pour la politique de la ville. Au total, environ un tiers de la population de l'agglomération vit dans ces quartiers.

L'ensemble de ces quartiers étaient déjà concernés par le précédent contrat de ville, à l'exception du QPV Normandie – Niemen – Poitou (sur la commune de Villeparisis) qui est nouvellement entrant en politique de la ville. Le quartier prioritaire de Saint-Blin, initialement présent sur le territoire de Gonesse connaît un élargissement de son périmètre à la commune d'Arnouville. Dans les villes du Val d'Oise, la plupart des quartiers ont vu leur périmètre augmenter légèrement avec l'intégration d'équipements publics, notamment des établissements scolaires.

2 "territoires vulnérables"

Les quartiers Corot (Ville de Louvres) et Plateau (Ville de Fosses) ne sont pas inclus dans la liste des quartiers prioritaires mais ils sont identifiés par les partenaires comme des territoires vulnérables, avec un réel risque de décrochage.

Ils sont placés en zone de sécurité prioritaire (ZSP) depuis 2013 et sont entrés dans le dispositif de quartiers de reconquête républicaine (QRR) en 2019. La commune de Fosses a été signataire de l'ancien contrat de ville de Roissy Porte de France en 2015 en tant que territoire de veille active. Fosses et Louvres

ont été associées à la démarche de rénovation du contrat de ville intercommunal sur l'ensemble des thématiques en 2019 à l'occasion de la signature du Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques.

Ainsi, au vu des enjeux communs avec les autres communes de l'agglomération placées en politique de la ville, Fosses et Louvres continueront d'être associées au pilotage du contrat de ville et les quartiers Corot et Plateau feront l'objet d'une attention particulière en tant que territoires vulnérables.

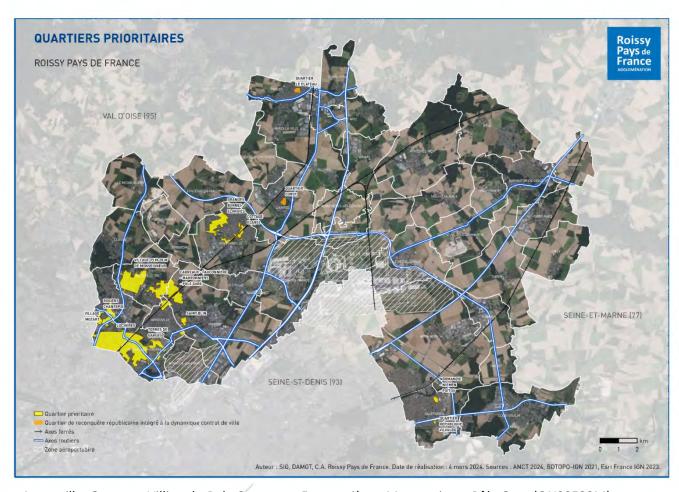
Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy-Pays de France, il est proposé que ces deux territoires soient reconnus comme "territoires vulnérables" tels que définis par l'Etat dans sa circulaire aux Préfets du 31 août 2023. En effet, si l'ancien classement en Quartiers de veille active (QVA) est supprimé, la circulaire ouvre la possibilité d'identifier des « poches de pauvreté » permettant de mobiliser les crédits Politique de la ville de l'État (maximum 2,5% de l'enveloppe départementale) sous condition d'un cofinancement des collectivités.

De la même manière, les signataires du Contrat de ville sont invités à mobiliser leurs crédits de droit commun en direction de ces territoires vulnérables ou de leur ouvrir l'accès à des dispositifs jusqu'ici réservés aux quartiers prioritaires.

L'ensemble de ces 13 quartiers (« quartiers prioritaires » et « territoires vulnérables ») pourront donc bénéficier à la fois des crédits spécifiques de l'Etat (BOP 147, Programme Adulte-relais, dispositifs connexes de la politique de la ville ...), de l'ingénierie de la Communauté d'Agglomération et de la mobilisation des crédits de droit commun des signataires du contrat de ville.

Cette mobilisation est le signe à la fois d'un principe de solidarité communautaire porté collectivement par les communes membres et de la mobilisation effective des politiques de droit commun au bénéfice de la réduction des inégalités territoriales.

13 quartiers concernés au total, sur 9 communes



Arnouville, Gonesse, Villiers-le-Bel: Carreaux - Fauconnière - Marronniers - Pôle Gare (QN09532M)

Arnouville, Gonesse: Saint Blin (QN09533M)

Garges-lès-Gonesse : Terres de Garges (QN09530M)
Goussainville : Grandes Bornes Élargies (QN09529M)

Goussainville: Cottage Élargi (QN09528M)

Sarcelles: Lochères (QN09531M)

Sarcelles: Rosiers Chantepie (QN09534M)
Sarcelles: Village - Mozart (QN09535M)

Villeparisis: République Villevaudé (QN07721M)

Villeparisis: Normandie - Niemen – Poitou (QN07724N)

Villiers-le-Bel: Village-Le Puits La Marlière - Derrière les Murs de Monseigneur (QN09536M)

Louvres : Quartier Corot Fosses : Quartier Plateau

1.2 Les acteurs engagés dans le contrat de ville

Le pilotage du Contrat de Ville s'effectue autour de la Communauté d'Agglomération au titre de sa compétence Politique de la Ville, sous l'égide des **Préfectures** qui accompagnent la déclinaison des orientations nationales, et avec un rôle essentiel des **Communes** qui décline la stratégie intercommunale au sein de chaque quartier prioritaire.

Les institutions signataires s'engagent à mobiliser leurs moyens et leurs politiques publiques autour des objectifs et ambitions du Contrat de Ville :

- Préfecture du Val d'Oise et de Seine-et-Marne
- Communauté d'agglomération Roissy Pays de France
- Villes d'Arnouville, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Sarcelles, Villiers-le-Bel,
 Villeparisis, Fosses et Louvres
- Conseil Départemental du Val d'Oise et de Seine-et-Marne
- ARS Ile-de-France
- DSDEN du Val d'Oise et de Seine-et-Marne
- France Travail (Direction Territoriale du Val d'Oise et de Seine-et-Marne)
- CAF du Val d'Oise et de Seine-et-Marne
- Ministère de la Justice
- Les bailleurs du territoire
- Les missions locales
- La caisse des dépôts et consignations
- BPI France
- Epide

Les habitants des quartiers prioritaires sont associés à la fois au pilotage du contrat et à la mise en œuvre des réalisations. Cette démarche de participation s'appuie sur une diversité de collectifs citoyens et d'instances de représentation, dont font partie les conseils citoyens instaurés par la loi Lamy. Elle est animée à l'échelle des communes et avec le soutien de l'Agglomération.

Les associations, les services de proximité et les professionnels présents dans les quartiers prioritaires occupent un rôle majeur dans la politique de la ville, par leur capacité à remplir des missions d'animation du territoire et à se mettre au service de l'intérêt général. Les associations sont également des espaces de participation citoyenne, construisant leurs actions au plus près des besoins des territoires.

Les acteurs privés (CCI, CMA, agence de développement Roissy Dev', entreprises du territoire) sont pour une part déjà fortement engagés avec le territoire à travers des démarches d'attractivité (« ambassadeurs ») et de responsabilité sociale et environnementale de proximité (label Empl'itude). Ils sont d'autant plus invités à s'investir dans les quartiers pour l'accompagnement des habitants des quartiers vers l'emploi et l'entrepreneuriat, mais également pour des investissements dans les équipements et le cadre de vie des quartiers. A ce titre ils sont invités à être signataires du présent contrat de ville.

Communauté d'agglomération Roissy Pays de France

1.3 L'articulation avec les contractualisations existantes

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 prévoit que les objectifs du Contrat de ville s'inscrivent dans les orientations définies à l'échelle intercommunale. Elle prévoit par ailleurs que l'ensemble des plans, schémas et contrats territoriaux prennent en considération les objectifs de la Politique de la ville.

Ces deux dispositions relèvent d'une double ambition qui constitue l'un des axes structurants de la Politique de la ville : d'une part ne plus penser la situation des quartiers indépendamment de celle de leur territoire d'appartenance et des ressources qu'il recèle, et, d'autre part d'inscrire l'évolution des quartiers au sein de ce territoire.

Ainsi, afin de garantir la cohérence et la convergence des interventions publiques, le Contrat de ville s'articule avec l'ensemble des autres contractualisations et programmes mis en œuvre sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, notamment :

- Le schéma de cohérence territoriale
- le Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur
- la Convention Intercommunale d'Attribution
- le Deuxième programme de renouvellement urbain
- le Pacte territorial de relance et de transition écologique
- les Contrats Locaux de Santé
- les Contrats Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation
- Le Projet Alimentaire Territorial
- Le Plan Climat Air Energie Territorial
- Les Conventions Territoriales Globales de la CAF
- Le Pacte des solidarités, élaboré au niveau national par le ministère des Solidarités et des Familles pour la période 2024-2027, vise à combattre la pauvreté et la reproduction de la pauvreté entre générations. Il regroupe environ vingt-cinq mesures réunies en quatre axes prioritaires :
 - Axe 1 Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance : des actions dans la logique de la Garantie européenne pour l'enfance, pour amplifier la politique de prévention de la pauvreté en s'appuyant notamment sur le service public de la petite enfance et en agissant aux âges clés pour prévenir les inégalités touchant les personnes précaires et modestes
 - Axe 2 Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous : favoriser l'insertion socioprofessionnelle des publics en très grande précarité en lien avec France Travail et développer un choc d'offre pour lever les freins périphériques
 - Axe 3 Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits : compléter le chantier de la Solidarité à la source, en déployant massivement les démarches d'aller vers et les accueils sociaux pour lutter contre le non-recours, et du Logement d'abord pour prévenir les expulsions

 Axe 4 Construire une transition écologique solidaire : lutter contre les dépenses contraintes en matière de logement, de mobilité, d'eau

Ce pacte sera déployé dans chaque département et métropole au travers de pactes locaux de solidarités. Les quartiers prioritaires, qui présentent un taux de pauvreté supérieur à la moyenne du territoire, seront particulièrement concernés par ces mesures. Par conséquent, dans chaque département (Val d'Oise et Seine-et-Marne), la gouvernance et la mise en œuvre du pacte devront être articulées avec celles du contrat de ville, au travers d'un pilotage intégré assuré par les services de la Communauté d'Agglomération Roissy-Pays de France, de la Préfecture et du Département.

1.4 Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Au titre de ses compétences renouvellement urbain, habitat et politique de la ville, la communauté d'agglomération a en charge le pilotage de la convention cadre NPNRU en lien avec l'ANRU.

L'agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) est un établissement public industriel et commercial (EPIC) qui finance et accompagne les collectivités et les bailleurs pour mettre en œuvre de vastes projets de rénovation des quartiers les plus vulnérables. Il s'agit de transformer les quartiers, en intervenant sur l'habitat, mais aussi en les désenclavant et en favorisant la mixité sociale.

La signature en 2021 de la convention-cadre du projet intercommunal de renouvellement urbain acte le démarrage du programme de rénovation des 6 quartiers les plus fragiles du territoire. Il s'agit du plus important programme de renouvellement urbain du Val d'Oise.

Ainsi, aux côtés de l'Etat, Roissy Pays de France et les villes d'Arnouville, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel s'engagent pour améliorer le cadre de vie des habitants et développer l'attractivité des quartiers et plus particulièrement diversifier l'habitat, développer la mixité sociale des quartiers pour permettre les parcours résidentiels positifs de ses habitants.

Six quartiers seront transformés au cours des dix prochaines années :

- 3 projets d'intérêt national : Sarcelles Lochères 2, Garges-lès-Gonesse – Dame Blanche Nord, Villiers-le-Bel – PLM-DLM-Village.
- 3 projets d'intérêt régional : Sarcelles Rosiers-Chantepie, Arnouville/Villiers le Bel/Gonesse – Quartier de la gare, Gonesse – Les Marronniers.



En matière de politique du logement et de l'habitat à mettre en œuvre, l'agglomération pilote plus particulièrement la reconstitution des 1577 logements sociaux démolis sur son territoire en lien avec les

bailleurs et l'ensemble des communes susceptibles d'accueillir ces opérations immobilières. En matière de politique de transition écologique et d'environnement, elle porte également l'ambition d'accompagner les communes dans la renaturation des espaces publics, la lutte contre les ilots de chaleur et la gestion des déchets des chantiers. Au titre de son statut d'EPCI, l'Etat a conféré à l'agglomération un rôle de coordination générale pour les conventions-quartiers, est garante de la cohérence globale et joue un rôle de facilitateur des échanges entre les villes concernées.

Ainsi, la dynamique de projet proposée poursuit plusieurs objectifs inscrit dans la convention-cadre :

- Assurer un suivi plus resserré et régulier avec les bailleurs et les services de l'Etat de l'objectif de reconstitution, en lien étroit avec les communes ;
- Consolider les besoins en relogement à l'échelle de la Communauté d'agglomération par l'animation de l'inter bailleurs;
- Développer le partenariat entre les villes signataires pour assurer une cohérence globale de l'intervention publique dans les quartiers NPNRU. Concernant le PRIR d'Arnouville, il s'agit de finaliser la maîtrise foncière et de lancer les phases opérationnelles.

LE TERRITOIRE ET LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

1 LE PROJET DE TERRITOIRE, CADRE DE REFERENCE POUR L'ACTION COLLECTIVE

Déclinaison opérationnelle du schéma de cohérence territoriale (SCOT) et du plan climat-air-énergie territorial (PCAET), le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) constitue le projet de territoire de Roissy Pays de France. Il a été signé le 10 février 2022 avec l'Etat et le département du Val d'Oise et son avenant n°1 a été approuvé lors du conseil communautaire le 4 avril 2023.

Signé pour six ans, il a vocation à regrouper l'ensemble des contrats signés entre l'État et les collectivités, comme le contrat de ville, mais aussi les programmes du territoire portés par les différents ministères et leurs partenaires tels l'opération de revitalisation territoriale regroupant 13 communes dont toutes celles relevant de la politique de la ville, le programme « Action cœur de ville » de Gonesse, le dispositif « Petites villes de demain » de Fosses et Louvres.

Le CRTE donne une vision collective du devenir du territoire et propose un modèle de développement qui engage résolument le territoire dans les transitions qu'imposent le réchauffement climatique et la raréfaction des ressources, de manière éclairée et dans le temps long : transition écologique et énergétique, transition économique suite à la crise sanitaire, urgence sociale, inclusion numérique en conscience des potentialités et fragilités du territoire.

Il propose une armature territoriale et déploie des politiques communautaires en fonction de la vocation et des potentialités de chacune des 42 communes. Les quartiers de la politique de la ville se situent au sein des communes du front métropolitain¹ et des pôles relais² qui ont un rôle moteur dans l'accueil de

.

¹ Les communes du front métropolitain - Sarcelles, Garges-lès-Gonesse, Arnouville, Gonesse, Villiers le Bel, Bonneuil en France, Villeparisis et Mitry-Mory

² Les pôles relais intégrant des quartiers de la politique de la ville : Goussainville, Fosses et Louvres.

nouveaux habitants, dans la requalification urbaine et dans le développement des fonctions urbaines. Dans ces polarités et particulièrement pour les quartiers de la politique de la ville, l'agglomération renforce son action en matière de renouvellement urbain, de reconquête des cellules commerciales et de l'habitat insalubre/indigne, de création d'emplois, d'accompagnement vers l'emploi ou la formation, d'inclusion numérique, de création de logements diversifiés, de créations de pôles d'échanges multimodaux autour des gares avec l'amélioration des transports collectifs et des modes actifs, de réalisation d'équipements culturels, sportifs, petite enfance, d'équité d'accès à ces services et à des évènements, de préservation des espaces naturels et de loisirs, d'amélioration des services techniques liés à l'urbanisation (assainissement, déchets), de renforcement de la sécurité...

Le CRTE constitue un projet réaliste et proportionné aux capacités locales grâce à une articulation avec le plan pluriannuel d'investissement de l'agglomération. Ainsi, toutes les actions identifiées dans le projet de territoire sont financées à horizon 2027.

2 DES QUARTIERS POPULAIRES AU CŒUR DE LA DYNAMIQUE DE L'AGGLOMERATION

Adossé au projet de territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy-Pays de France, le Contrat de ville vise à favoriser l'intégration des quartiers prioritaires dans les dynamiques d'agglomération et à renforcer l'effort de solidarité locale à l'égard des habitants de ces quartiers.

Dans le cadre du renouvellement des Contrats de ville, une mise à jour de la géographie prioritaire a été

conduite par l'État pour intégrer l'évolution des

dynamiques territoriales locales.

Le territoire de l'agglomération, composé de 42 communes, est né le 1er janvier 2016 de la fusion des anciennes communautés d'agglomération « Val de France » et « Roissy Porte de France » et de l'extension à 17 communes de Seine-et-Marne issues de la Communauté de communes Plaines et Monts de France, dont Villeparisis. Le territoire de Roissy Pays de France a donc une dimension interdépartementale, sur l'Est du Val d'Oise et le Nord de la Seine-et-Marne.

La Communauté d'Agglomération Roissy-Pays de France est un territoire caractérisé par de fortes inégalités sociales et territoriales. Au sein de cette agglomération très dynamique économiquement, ½ de la population vit dans les QPV, où le taux pauvreté est l'un des plus importants de France (35,3% en moyenne, contre 22,8% pour l'agglomération) et où le taux de bas revenu est de 52%.

Ces quartiers populaires présentent des ressources importantes qui sont à valoriser (sa jeunesse, sa culture, son dynamisme associatif...), mais concentrent également des difficultés qui fragilisent sa population et constituent autant de défis à relever pour réduire les écarts de développement entre ces quartiers et le reste de l'agglomération.

En matière d'emploi

Avec la création de 6642 établissements en 2021, le territoire de Roissy Pays de France fait preuve d'une bonne dynamique économique. Plus de 2 000 établissements ont été créés au sein des quartiers prioritaires. Toutefois ces entreprises locales nécessitent un accompagnement pour se pérenniser et se développer. 82,5% des établissements déclarés n'ont en effet pas de salariés.

Les emplois sont répartis de façon inégale sur le territoire : les grandes entreprises de plus de 50 salariés sont en effet principalement regroupées dans les communes autour de la zone aéroportuaire, tandis que les PME et TPE se localisent dans des communes plus éloignées.

En 2020, les demandeurs d'emplois et les bénéficiaires du RSA sont fortement représentés sur le territoire de Roissy Pays de France par rapport à l'Ile-de-France (36 personnes au RSA pour 1 000

Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France

Créée le 1er janvier 2016

Une superficie de 340,9 Km² dont 37% d'espaces urbanisés et 52% d'espaces agricoles

42 communes

357 929 habitants en 2020 soit la deuxième agglomération de France

13 piscines intercommunales réparties sur le territoire

2 patinoires intercommunales

Un réseau intercommunal de 30 équipements culturels (médiathèques, ludo-médiathèques, bibliothèque) offrant près de 650 000 documents

Un musée d'archéologie (Archéa)

Un Cinéma (Cinéma de l'Ysieux)

1 golf international

2 aéroports : Paris-Charles de Gaulle et Paris-Le Bourget

25 500 entreprises implantées

habitants sur Roissy Pays de France contre 29 pour l'Ile-de-France). C'est le cas plus particulièrement au sud du territoire, dans ou à proximité de la Métropole du Grand Paris (front métropolitain).

Si la dynamique sur le marché de l'emploi est à la reprise depuis la fin de la crise covid, le taux d'emploi reste plus faible en moyenne dans les QPV (55,6% contre 62% pour l'agglomération). La mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi reste donc un enjeu majeur sur un territoire au fort dynamisme économique, et les habitants continuent de rencontrer divers freins dans l'accès à l'emploi : niveau de qualification et savoir-être, problématiques de garde d'enfants, difficultés de logement ou de mobilité... Les acteurs de l'emploi rencontrent de fortes difficultés à raccrocher aux dispositifs existants certains publics particulièrement éloignés de l'emploi.

En matière de cohésion sociale et d'accès aux droits sociaux

La situation sociale des habitants des QPV reste préoccupante : un taux de pauvreté parmi les plus élevés de France (35,3% en moyenne contre 22,8% pour l'agglomération), un taux de bas revenu de 52% et un revenu disponible médian de 15 389€ en 2024 (19 400€ pour l'agglomération). Les enjeux autour de l'accompagnement des plus fragiles sont donc prégnants, pour faciliter leur accès à l'emploi local mais aussi faciliter l'accès réel à leurs droits et aux services publics, avec des besoins spécifiques pour accompagner la population étrangère (26% de la population des QPV contre 17,6% sur l'agglomération) dans leur maîtrise de la langue et le fonctionnement des services publics.

En matière de santé, l'offre médicale est concentrée au sud-ouest du territoire avec une plus grande diversité de spécialités et deux équipements majeurs de santé : le centre hospitalier de Gonesse et le centre hospitalier intercommunal Robert Ballanger de Sevran. Ces deux établissements permettent de compenser en partie la pénurie de l'offre médicale libérale. Le Grand Roissy compte 1 médecin généraliste pour 1 718 habitants, soit un des plus faibles en termes de densité de médecin en France. L'accès aux soins est un problème de plus en plus important et partagé dans les quartiers prioritaires à la fois pour les publics âgés qui ont de forts besoins en santé et chez les enfants et les jeunes qui sont de plus en plus exposés à certains risques sanitaires liés à la nutrition, au sommeil, à la pratique des écrans, à l'anxiété, au handicap.

En matière de sécurité et de tranquillité publique, le territoire est très impacté par la délinquance liée au trafic de stupéfiants et au trafic de cigarettes, et plus généralement à l'économie informelle. Autour de ces trafics, très implantés dans un continuum territorial avec la Seine Saint-Denis et le XIXème arrondissement de Paris, on déplore de nombreuses violences et un fort niveau de criminalité. Le trafic de stupéfiants impacte la sécurité et la qualité de vie de l'ensemble des habitants des quartiers, et expose très précocement les jeunes à la délinquance et aux ruptures de parcours scolaires, dans des quartiers qui sont parmi les plus jeunes de France. Les jeunes issus des quartiers prioritaires sont ainsi fortement exposés à des phénomènes de violences et de rixes entre bandes qui ne se limitent pas au périmètre des quartiers prioritaires mais prennent place également dans les établissements scolaires ou aux abords, dans les transports ou pôles d'échanges, à Paris ou dans les territoires voisins.

Pour répondre à ces enjeux de manière transversale, le lien social et l'accès à la culture, aux activités sportives, aux loisirs, doivent être favorisés comme facteurs d'épanouissement, d'émancipation et d'insertion des habitants. Le territoire peut s'appuyer sur cela sur une offre culturelle importante, caractérisée par la présence de trois musées de rayonnement métropolitain : le musée de la Renaissance au sein du Château d'Ecouen, le Musée de l'Air et de l'Espace au Bourget et le musée d'archéologie Archéa à Louvres. On recense également 14 cinémas, 18 centres d'art et du spectacle et près de 1 800 restaurants.

En matière d'éducation et d'émancipation de la jeunesse

Roissy Pays de France est un territoire jeune, avec un indice de jeunesse de 1,8 contre 1,3 pour la région Île-de-France. Les moins de 20 ans du Grand Roissy représentent 30,5% de la population (contre 25,5% pour la Région). Dans les quartiers prioritaires, 40,2% de la population a entre 0 et 24 ans.

Les jeunes sont souvent les premiers touchés par la pauvreté : celle-ci touche 24,1% des moins de 30 ans sur Roissy Pays de France (19,3% pour la Région Ile-de-France).

Cette situation est préoccupante pour le territoire qui se doit de former et insérer sur le marché de l'emploi une part très importante de jeunes qui sont pour une grande partie très fragiles. Les demandeurs d'emplois du Grand Roissy sont généralement moins diplômés que ceux de la région francilienne. Sur l'ensemble de la population non scolarisée des plus de 15 ans, 57,9% sont sans ou peu diplômés tandis que 42,1% ont le BAC ou un diplôme de niveau supérieur. Les formations dispensées ne sont pas toujours adaptées aux compétences des habitants et aux besoins des entreprises du territoire.

Les enjeux autour de la réussite scolaire et de la projection professionnelle des jeunes sont par conséquent très importants : 79% de réussite au brevet en QPV (contre 83,4 % sur le reste de l'agglomération), 22,3% des 16-25 ans des QPV sont non-scolarisés et sans emploi (contre 18% sur le reste de l'agglomération).

Mais avant même l'enjeu de l'insertion professionnelle, c'est la réussite éducative des enfants au sens large, et dès le plus jeune âge, qui doit être au cœur des préoccupations dans des quartiers où les conditions économiques d'existence peuvent être un frein à l'émancipation, au bien-être, à la mobilité et à la réussite éducative.

L'appui aux parents dans leur rôle éducatif est une condition de réussite majeure, d'autant plus important que les familles monoparentales représentent 22% des ménages dans le Grand Roissy, plus encore dans les QPV. De même les familles nombreuses de moins de 25 ans avec plus de 3 enfants représentent 19% des familles, alors qu'elles représentent 12% des familles à l'échelle de la région.

L'accompagnement éducatif doit également passer un accompagnement des familles autour de la santé et du bien-être chez l'enfant, dès le plus jeune âge, pour accompagner des enfants de plus en plus exposés à certains risques sanitaires liés à la nutrition, au sommeil, à la pratique des écrans, à l'anxiété, au handicap.

En matière de cadre de vie et d'accompagnement des transitions

Le Grand Roissy compte près de 278 730 logements en 2020. La moitié des ménages sont propriétaires de leur logement. Parmi les locataires, près de 30% vivent dans le parc social (contre 22,1% en Ile-de-France). Près de 19 000 ménages vivent dans des conditions de suroccupation.

Les quartiers prioritaires présentent une configuration et des besoins particuliers en matière d'habitat :

- 87,5% d'appartement (contre 52% agglomération) et un parc social très important.
- un parc de logement plus ancien qu'ailleurs et parfois dégradé (48% construits avant 1970 contre 38% agglomération).
- un fort taux de suroccupation des logements (24,1% contre 15,8% agglomération).

La configuration urbaine des grands ensembles induit des problématiques à traiter en matière de cadre de vie : verdissement et qualification des espaces, lutte contre la délinquance et les incivilités, appropriation de l'espace public par toutes et tous, lien social entre les habitants, gestion concertée des espaces entres collectivités et bailleurs sociaux.

Communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Enfin, l'enjeu des transitions (écologiques, énergétiques, numériques, environnementales...) se fait de plus en plus important sur les QPV et regroupe plusieurs problématiques : l'amélioration du quotidien notamment sur l'accès à une alimentation saine et durable, la préservation de la biodiversité, le maintien de conditions de logement décentes, l'accès au numérique et ses usages.

Si ces enjeux intercommunaux sont globalement partagés par les communes en politique de la ville, chaque quartier reste spécifique, avec ses propres caractéristiques, ses problèmes à résoudre et également des atouts à valoriser.

À titre d'exemple, les territoires ne présentent pas tous la même configuration en matière de cadre de vie, avec dans certains quartiers des espaces verts nombreux et de qualité et dans d'autres des espaces à revaloriser, avec également des problèmes de propreté qui ne concernent pas tous les quartiers de la même manière. La question du logement, identifiée comme un des principaux enjeux sur l'ensemble des quartiers, peut se poser selon les quartiers en termes d'insalubrité et de vétusté, de typologie de logements ou encore de commercialisation en lien avec des marchands de sommeil. La question de la sécurité se pose également de manière différenciée selon les territoires, avec certains quartiers fortement touchés par la délinquance et le trafic de stupéfiants, d'autres par des regroupements et nuisances sans lien direct avec la délinquance, d'autres enfin qui apparaissent comme relativement paisibles. En matière d'éducation, les enjeux sont évidemment présents partout mais la configuration est très différente d'un territoire à l'autre, notamment du point de vue des établissements scolaires et des services éducatifs présents sur le quartier, du partenariat entre acteurs éducatifs et surtout de relation entre les parents et la communauté éducative, qui apparaît comme un enjeu majeur sur certains quartiers. Les quartiers ne sont pas égaux non plus en matière d'accès aux services et aux transports collectifs.

Ainsi, chaque commune déclinera dans chaque quartier un projet spécifique, avec des objectifs adaptés et intégrés en cohérence avec le projet municipal et la politique de droit commun menée par la commune. Ces projets de quartier sont déclinés au chapitre 7 de la présente convention cadre. La stratégie intercommunale élaborée avec les villes s'appuie sur ces projets de quartiers et est au service de leur renforcement.

LA STRATÉGIE "ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030", UN IMPLICATION COMMUNAUTAIRE ET INTERCOMMUNALE POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES

1 LES PRINCIPES

Une stratégie intégrée au projet de territoire de l'agglomération, pour une meilleure mobilisation du droit commun

La mobilisation des politiques publiques de droit commun, déployées par les acteurs publics sur le territoire de l'agglomération, est un principe fondamental de la Loi Lamy, réaffirmé par la circulaire du 4 janvier 2024 sur la gouvernance des contrats de ville. Les crédits et dispositifs spécifiques de la politique de la Ville ne doivent pas devenir le mode privilégié de l'action publique dans les quartiers. Ces crédits doivent compléter les interventions de droit commun, mais en aucun cas les remplacer car cela renforcerait les inégalités qu'on cherche à résorber. Chaque signataire a ainsi été amené à formuler ses engagements³ en matière de mobilisation de ses propres ressources et moyens au bénéfice de la stratégie territoriale.

Pour favoriser la mobilisation du droit commun et pour inscrire le devenir des quartiers prioritaires dans celui de l'agglomération, la mise en œuvre du contrat de ville s'inscrira dans le cadre plus large du projet de territoire et des politiques structurantes existant sur le territoire, grâce au travail de mobilisation et d'articulation mené par les pilotes et les partenaires du contrat de ville.

Une stratégie qui donne à l'agglomération un rôle dans le pilotage du contrat de ville, et à chaque signataire un rôle dans la lutte contre les inégalités territoriales

De par sa dimension transversale, le contrat de ville vise à traiter un grand nombre d'enjeux : accès à l'emploi, accès aux droits sociaux, éducation, prévention santé et accès au soin, urbanisme et gestion du cadre de vie... Ces enjeux sont travaillés par un grand nombre d'acteurs publics et privés ayant chacun leurs compétences propres et leurs principes d'intervention⁴.

Les communes, en prise directe avec les quartiers et les projets qui s'y déploient, ont un large champ de compétences thématiques et ont également un rôle primordial dans le pilotage du contrat de ville : animation du partenariat dans les quartiers, animation des projets de quartier, élaboration des programmations en lien avec les services de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets annuel, interventions via les services municipaux, relation aux habitants...

L'Etat, au travers de chaque Préfecture et des délégués du Préfet présents sur le territoire, assure à la fois le copilotage du contrat, la déclinaison locale des mesures gouvernementales en direction des quartiers prioritaires, le soutien à l'animation du partenariat et la mobilisation de ses directions déconcentrées autour des objectifs et de la stratégie territoriale du Contrat de ville.

³ Ces engagements figurent au chapitre 8 du présent contrat de ville.

⁴ Les engagements des signataires figurent au chapitre 8 du présent contrat de ville.

La Communauté d'agglomération endosse le rôle de pilote du contrat de ville en plus de l'exercice de ses propres compétences thématiques (Emploi, Développement économique, Agriculture et alimentation, Innovation numérique, Aménagement, Transition écologique...). En lien direct avec les communes et avec les services de l'Etat, représentés par les Préfectures du Val d'Oise et de Seine-et-Marne, ce rôle de pilote se traduit de manière à la fois politique (porter une stratégie collective en direction des quartiers prioritaires, mobiliser les acteurs publiques, mettre en cohérence les politiques publiques) mais aussi par un rôle technique à travers l'animation des instances réglementaires et du partenariat intercommunal (Comité de pilotage, Comités de programmation...), un soutien aux communes et aux acteurs de proximité ainsi qu'un suivi et l'évaluation du contrat.

Afin de rendre lisible le rôle de pilote de l'agglomération et de renforcer l'articulation entre les compétences communales et communautaires au service d'une réduction des inégalités, les 4 axes de la stratégie proposée visent à mettre en évidence non seulement les enjeux à traiter et les objectifs à poursuivre, mais également les modalités d'intervention du contrat de ville sur ces différents enjeux et le rôle spécifique joué par l'agglomération :

- les axes 1 et 3 renvoient à la mise en œuvre renforcée des compétences communautaires dans les QPV,
- l'axe 2 renvoie à un rôle de « chef de file » en soutien aux communes dans l'exercice de compétences qui relèvent plutôt de la commune,
- l'axe 4 renvoie au rôle de l'agglomération dans le pilotage du contrat, le suivi-évaluation de ses réalisations et l'observation des évolutions sociales et urbaines au sein des QPV.

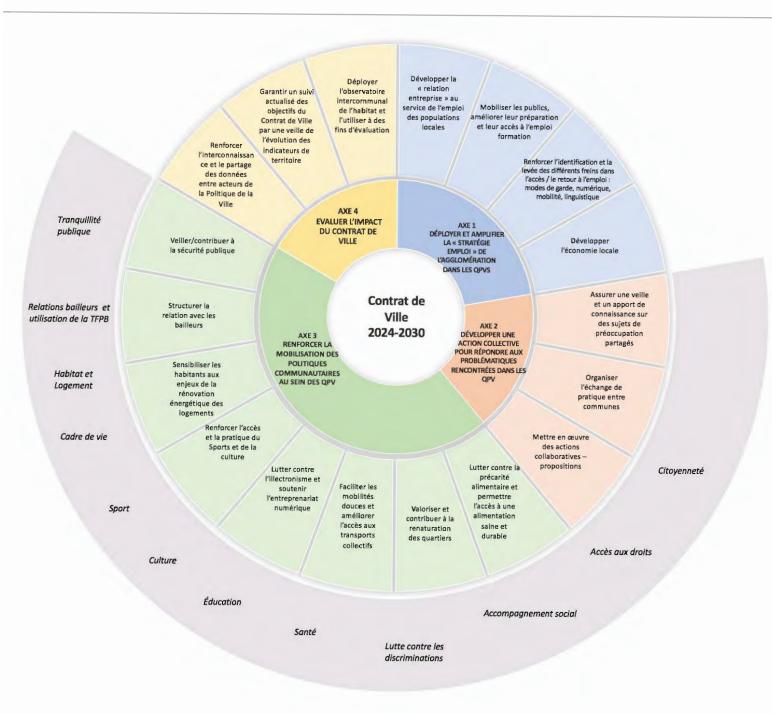
Une stratégie globale à décliner de manière différenciée dans chaque quartier prioritaire

La stratégie "Engagements quartier 2030" fixe un cap pour le collectif des partenaires à l'échelle intercommunale, autour de propositions concrètes qui font sens au regard des besoins des enjeux des quartiers et des besoins exprimés par les partenaires en phase d'écriture.

A partir de cette stratégie collective, les élus et les équipes en charge de la politique de la ville au sein de chaque commune gardent toute légitimité pour élaborer, en étroite relation avec les services de l'Etat, un projet de quartier intégré à leur projet de ville correspondant aux besoins et ressources locales en présence.

Ces projets de quartiers sont des composantes essentielles du présent Contrat de ville. Ils sont au cœur de la stratégie territoriale et seront animés par les équipes des communes, avec le soutien de la communauté d'agglomération et des délégués du Préfet, tout au long de la durée du contrat. Ils pourront être ajustés au regard des besoins et opportunités du territoire, et feront l'objet d'un suivi mené de manière concertée entre Ville, Etat et Agglomération.

Cette double approche menée à la fois à l'échelle du quartier et à l'échelle de l'agglomération doit garantir à la fois la complémentarité entre Etat, Villes et EPCI dans le pilotage du contrat, la cohérence de la stratégie intercommunale et l'ajustement des interventions au plus près des spécificités de chaque quartier.



2 AXE 1 : DEPLOYER ET AMPLIFIER LA « STRATEGIE EMPLOI » DE L'AGGLOMERATION DANS LES QPV

Dans un territoire économique très lié à la plate-forme aéroportuaire et à ses activités connexes (transport, logistique, hôtellerie) l'agglomération Roissy Pays de France est confrontée à un paradoxe important d'une part face à la difficulté de ses entreprises à recruter localement et, d'autre part, à la difficulté des habitants du territoire à accéder à ces emplois locaux, avec un faible taux d'actifs et un niveau de qualification des habitants relativement bas.

Au regard de ce paradoxe mais aussi du repositionnement stratégique de l'agglomération sur de nouvelles filières économiques (évènementiel, BTP et industrie des matériaux de construction, industrie pharmaceutique, commerce de gros alimentaire autour d'un écosystème local -Agoralim-, énergies durables et numérique), la Communauté d'agglomération a élaboré en 2023 une nouvelle stratégie Emploi visant 6 axes interdépendants :

- Développer une véritable « relation entreprise » au service de l'emploi des populations locales et du développement des entreprises;
- Mobiliser « les » publics, améliorer leur préparation et leur accès à l'emploi formation en passant d'une logique d'accueil du public à une logique proactive pour aller chercher les habitants dans leur diversité et la diversité de leurs situations par rapport à l'emploi;
- Animer et coordonner l'écosystème des acteurs de l'emploi en lien avec le projet de territoire et sa stratégie de développement économique;
- Développer l'innovation sociale et les expérimentations territoriales en faveur de l'emploi, autant en termes de projets innovants, économiques et solidaires, que de modalités d'interventions et de mobilisation des publics;
- Contribuer à la professionnalisation des acteurs de l'emploi sur les métiers et filières porteurs;
- Favoriser l'orientation professionnelle des jeunes par le développement de la relation Ecoles Entreprises.

Ces enjeux et cette stratégie sont particulièrement importants dans les quartiers prioritaires en raison notamment du taux d'emploi plus faible qu'ailleurs, d'une plus faible mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi et de freins importants rencontrés par les habitants dans l'accès à l'emploi (bas niveau de qualification, insuffisance de mode d'accueil pour les enfants, barrières linguistiques ou numériques, mobilité limitée...). Malgré un dynamisme économique important et un taux de chômage en recul sur le territoire depuis 2021, les habitants qui demeurent sans emploi sont ceux qui cumulent le plus de difficultés et de freins sans toujours connaître ou oser s'adresser à France travail, aux Missions locales, Espaces emplois ou autres structures d'accompagnement vers l'emploi et l'insertion socioprofessionnelle.

Pour ces raisons, un axe important de la stratégie "Engagement Quartiers 2030" de Roissy Pays de France porte sur les problématiques d'emploi et vise à décliner la stratégie Emploi de l'agglomération dans les QPV, de manière spécifique et renforcée, en mobilisant tous les leviers de droit commun disponibles, auxquels pourront s'ajouter les leviers spécifiques de la politique de la ville. En coordonnant de manière explicite les deux stratégies, toutes deux animées par la Communauté d'Agglomération, l'ambition est à la fois de concentrer les efforts sur les quartiers mais aussi d'optimiser durablement le partenariat entre le service public de l'emploi, les acteurs de l'insertion professionnelle, les acteurs du développement économique et les acteurs de proximité au contact des habitants.

Cinq objectifs en lien avec la stratégie emploi de l'agglomération seront particulièrement déployés au sein des QPV.

2.1 Renforcer la coordination des acteurs pour une meilleure articulation des interventions et cohérence des parcours vers l'emploi :

Gouvernance et planification technique

La stratégie emploi de l'agglomération Roissy Pays de France prévoit la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance intercommunale des acteurs de l'emploi en étroite relation et en cohérence avec France Travail et en lien avec le réseau des opérateurs pour l'emploi (France Travail, Missions locales, CAP emploi, PLIE, Espaces emploi, Maison de l'emploi). Cette gouvernance territoriale technique vise à renforcer la diffusion et le partage des informations, des analyses sur les dynamiques emploi-formation, ainsi que la programmation d'action et d'événements à mettre en œuvre sur le territoire pour en renforcer l'impact.

Les quartiers politique de la ville seront particulièrement ciblés dans cette démarche de coordination et de programmation. Elle intégrera les actions emplois retenues et cofinancées par le contrat de ville, ainsi que les événements organisés dans les quartiers pour faciliter l'articulation et la mobilisation du droit commun.

Coordination des parcours vers l'emploi au sein des QPV

En complément au renforcement de la gouvernance et de la programmation, des séquences partenariales élargies pourront être organisées à l'échelle du contrat de ville, impliquant les services des villes et la diversité des acteurs locaux contribuant à la mobilisation et à l'accompagnement des publics.

Par ailleurs la coordination opérationnelle et individualisée des parcours vers l'emploi sera recherchée à travers la mise en œuvre de démarches spécifiques dans les quartiers pour certains publics. A l'instar du Plan régional d'insertion pour la jeunesse (PRIJ) qui continuera à être déployé sein des QPV du territoire pour les moins de 26 ans, un projet de Cité de l'emploi pourra spécifiquement être développé pour les habitants des QPV de plus de 26 ans, avec une attention particulière pouvant être portée aux publics les moins ciblés par les dispositifs et mesures de droit commun (tels que les publics séniors, les femmes et familles monoparentales).

Développement d'une offre de services mutualisés dans les QPV

Déjà existants ou en projet principalement dans les QPV de Sarcelles, Garges-lès-Gonesse, Villiers-le-Bel et Gonesse, plusieurs espaces réunissent différents services de l'emploi et de l'insertion sur un même lieu : Mission locale, Espaces emploi, PLIE, Service Jeunesse, PRE, CIO, etc. Au-delà de la coexistence de ces services, la stratégie emploi de l'agglomération prévoit le renforcement et le développement d'une véritable offre de services mutualisés : sur la base d'un socle commun « emploi » (Mission locale, Espaces emploi, PLIE) articulé au réseau pour l'emploi à une offre de service locale adaptée au projet de quartier et aux priorités locales en termes d'insertion, d'entreprenariat ou autre innovation sociale, le renforcement d'une offre de service mutualisée vise à apporter des réponses à la diversité des habitants des QPV concernés.

2.2 Développer la relation entreprise au service de l'emploi des populations des quartiers :

Face aux difficultés de recrutement constatées sur le territoire, à la méconnaissance des habitants sur la diversité des entreprises, filières et métiers locaux, ainsi qu'à la méconnaissance des entreprises sur la diversité des compétences et profils des habitants du territoire, notamment au sein des QPV, l'agglomération fait de la rencontre « habitant/entreprise » un axe fort de sa stratégie Emploi.

Pour cela elle se dote d'un service dédié à la relation entreprise qui travaillera en étroite relation avec son agence Roissy Dev et ses services de développement économique. En coordination avec les chargés de relation de France travail, des missions locales et de la Maison De l'Emploi, il mobilisera les entreprises du territoire.

Portées par les services de l'agglomération, de droit commun ou dans le cadre de projets retenus dans le cadre de la programmation du contrat de ville, des actions de vulgarisation sur les métiers et les offres locales seront particulièrement sollicitées et mises en œuvre auprès des habitants des QPV (diversification des supports, formats et interventions), de même que la mise en œuvre d'actions de valorisation des compétences locales ou de profils auprès des entreprises.

De la même manière seront encouragées et développées la création et la diversification des opportunités de rencontre habitants/entreprises (découverte métiers, pré-recrutements, forum,

Communauté d'agglomération Roissy Pays de France

actions collectives, immersions) en lien avec la vie des quartiers et du territoire, pour changer le regard du public sur l'entreprise et inversement.

Dans le cadre de démarches engagées par l'agglomération pour la mobilisation des entreprises, le soutien à leur engagement RSE dans les quartiers sera particulièrement soutenu et valorisé, notamment par le développement de la mise en œuvre du label Empli'tude, la mobilisation des « ambassadeurs » économiques du territoire, ou encore par des conventions de partenariat passées avec les entreprises et les réseaux d'entreprises.

Enfin les clauses sociales liées aux projets de renouvellement urbain, mais également à la diversité des marchés publics des villes, de l'agglomération et des bailleurs sociaux des QPV, seront renforcées et diversifiées.

2.3 Mobiliser les publics, améliorer leur préparation et leur accès à l'emploi formation :

Les démarches d'Aller-vers

Au-delà de l'accueil des publics en recherche d'emploi réalisé par le service public de l'emploi et les services de l'agglomération, la stratégie territoriale emploi prévoit le développement des démarches proactives pour aller chercher des publics des quartiers (« aller-vers »). Ces actions « hors les murs » déjà en partie engagées seront renforcées dans des espaces publics ou stratégiques des quartiers. Elles seront mises en œuvre à travers une diversité de modalités d'intervention : Bus de l'initiative, permanences ou actions dans les quartiers, dans les médiathèques, événements culturels, sportifs, etc. Elles seront mises en œuvre par les services de l'agglomération et ses partenaires de l'emploi dans une dynamique d'action collective. Elles seront également mises en œuvre en partenariat avec une diversité d'acteurs locaux mobilisées pour identifier et capter ces publics (associations sportives, culturelles, sociales, etc.) notamment dans le cadre des programmations du contrat de ville et des dispositifs de coordination des parcours (PRIJ, Cité de l'emploi).

Remobilisation, préparation à l'emploi, la formation

Malgré les dispositifs financiers incitatifs mis en place (prise en charge et primes), l'offre de formation professionnelle du droit commun (France travail, Région Ile-de-France) peine à atteindre les habitants des QPV, en raison de la faible attractivité des secteurs d'activités, de l'éloignement de l'offre de formation mais également de niveau de formation insuffisant ou de périodes d'inactivités nécessitant un travail des phases de préparation. La stratégie emploi de l'agglomération prévoit l'expérimentation d'actions de remobilisation, de formations pré-qualifiantes ou d'insertion par l'activité économique complémentaires et tremplin vers les actions de formation conventionnées par France Travail et la Région. En plus des actions qui seront développées en ce sens par les dispositifs de droit commun et les services de l'agglomération dans les QPV, elles seront encouragées dans le cadre des programmations du contrat de ville.

Enfin, en lien avec le développement de la relation entreprise, les actions et modalités préparatoires à l'emploi et à la formation sur les filières historiques et stratégiques du territoire seront particulièrement développées et renforcées dans les quartiers : connaissance des métiers, des entreprises, de l'offre de formation, transférabilité des compétences, stratégies de recherche d'emploi, préparation aux tests ou concours, etc.

2.4 Renforcer la levée des différents freins dans l'accès / le retour à l'emploi :

Plusieurs freins à l'emploi sont particulièrement rencontrés par les habitants des QPV parmi lesquels l'insuffisance des modes d'accueil pour les enfants en bas âge, l'illectronisme, la maitrise de la langue française et l'accès au droit.

Pour contribuer à la levée de ces freins et faciliter le retour à l'emploi, plusieurs actions seront développées. Une meilleure diffusion de l'information sur les modes de garde d'enfants sera recherchée à travers les services d'accompagnement, de même qu'un renforcement des orientations vers ces services. En lien avec les services compétents, un soutien pourra également être apporté aux initiatives

et expérimentations favorisant les parcours d'insertion telles que des solutions ponctuelles d'accueil et de garde d'enfants pour un entretien d'embauche, une période d'essai, une formation ou autre démarche d'insertion.

De même un renforcement de la diffusion et de la mobilisation de l'offre de formation ou d'appui à l'usage du numérique dans les parcours d'insertion sera réalisé, notamment en lien avec les conseillers numériques, France service et les outils territoriaux développés dans les quartiers (cf Axe 2 et 3).

Par ailleurs un soutien aux initiatives d'appui à l'insertion ou à la remobilisation vers l'emploi permettant d'acquérir la maîtrise des usages du numérique sera réalisé. Les actions de renforcement de la mobilité et l'ouverture des horizons professionnels au-delà du quartier (au sein du territoire, à l'échelle nationale ou internationale) seront également développées ainsi que les actions de renforcement linguistique (Français langue étrangère à visée professionnelle).

Enfin les services d'accès aux droits seront mobilisés dans les parcours d'insertion par le renforcement des collaborations entre les services d'accompagnement à l'emploi, les Maisons de la Justice et du Droit de Sarcelles, Villiers-le-Bel et Garges co-portées par l'agglomération et le ministère de la Justice, et les acteurs du réseau France Services mobilisés dans les QPV.

2.5 Renforcer les dynamiques entrepreneuriales, l'artisanat et le commerce dans les QPV:

L'entreprenariat, le commerce et l'artisanat, et la création de TPE/PME sont vecteurs de développement économique et d'emplois au sein des quartiers populaires. Ils sont aussi source d'émancipation des populations et de dynamisation des quartiers là où des acteurs économiques hésitent à s'installer.

Pour cela il apparait important de continuer à développer des actions et programmes d'accompagnement à la création d'entreprise et à l'entrepreneuriat dans les QPV, en veillant à la diversité des secteurs d'activités développés, à la diversité des publics et de leurs projets, ainsi qu'aux projets relevant de l'économie sociale et solidaire répondant aux besoins des habitants des QPV.

Le maintien et le développement du commerce et des TPE/PME dans les quartiers s'avère également primordial. Il sera soutenu et encouragé à travers notamment la structuration d'associations de commerçants, l'appui aux études économiques et aux travaux, en étroite relation avec les villes et avec l'agence de développement économique RoissyDev, pour une inscription de ces commerces et TPE/PME dans la dynamique des villes et des quartiers.

3 AXE 2 : DEVELOPPER UNE ACTION COLLECTIVE POUR REPONDRE AUX PROBLEMATIQUES RENCONTREES DANS LES QPV

De nombreuses interventions à mener dans les quartiers prioritaires relèvent des compétences exercées par les communes, par d'autres collectivités territoriales ou par les services de l'Etat : santé, éducation, cohésion sociale, lutte contre la pauvreté, accès au droit...

Sur ces sujets, l'agglomération se positionne comme un facilitateur pour fédérer et soutenir les communes et les partenaires dans la résolution de problématiques partagées.

Le travail d'animation du contrat de ville permettra de faire vivre ces propositions au fil du temps, au regard de l'évolution des besoins, des opportunités et des moyens disponibles.

Les trois objectifs stratégiques proposés pour l'axe 2 décrivent la manière dont peut s'opérer ce travail de coopération.

3.1 Assurer une veille et un apport de connaissance sur des sujets de préoccupation partagés

Au travers de cet objectif, les signataires et partenaires du Contrat de Ville souhaitent assurer collectivement une veille et une capitalisation d'information sur un certain nombre d'enjeux partagés dans les quartiers prioritaires. Il s'agira à la fois :

 d'assurer la bonne circulation des actualités de Politique de la ville : évolutions réglementaires, appels à projet, publications, études nationales...;

- de renforcer la connaissance d'un certain nombre de problématiques communes ;
- de faire connaître les expériences intéressantes relatives à ces problématiques communes.

La Communauté d'Agglomération assurera une veille documentaire, une capitalisation et une diffusion de l'information vers l'ensemble des partenaires. Ce travail de veille pourra s'appuyer sur les Centres de ressources Politique de la Ville parmi d'autres sources d'informations. Les partenaires signataires s'engagent à y contribuer en communiquant auprès de la Communauté d'Agglomération sur leur propre actualité et sur les initiatives menées autour des enjeux partagés.

Les "enjeux partagés" seront définis et précisés dans le cadre des instances d'animation partenariale du contrat.

A titre d'exemple, la phase d'écriture du Contrat de ville a mis en évidence quelques sujets :

- Volet éducatif : comment amener chaque jeune vers sa réussite, lui ouvrir le champ des possibles ?
- Volet sanitaire et social : comment identifier et prendre en charge les publics les plus fragiles et isolés ?
- Volet accompagnement de la vie associative : comment pérenniser les actions et structures, professionnaliser les acteurs ?

3.2 Organiser l'échange de pratiques entre communes

Sur les enjeux partagés, des rencontres spécifiques pourront être organisées pour le partage d'expérience, l'apport d'expertise et la formation collective des communes et des partenaires du contrat de ville.

L'objectif de ces temps d'échanges est de partager entre communes sur les bonnes pratiques, les partenariats existants ou à créer, les méthodes de travail et les actions innovantes pouvant être dupliquées.

Ces temps d'échanges doivent aussi permettre de répondre aux disparités entre les villes du point de vue des dispositifs et moyens existants (Cités éducatives, PRE, CLS, ...) par un apport d'expertise des communes les mieux dotées vers les communes les moins dotées en moyens et en ingénierie.

3.3 Mettre en œuvre des actions collaboratives – propositions

Dans la perspective de renforcer l'action collective de l'agglomération et des 9 villes impliquées dans la démarche de contrat de ville, plusieurs types de projets répondant aux principaux enjeux du territoire sont envisagés à destination des publics ou des acteurs intervenant en QPV.

Améliorer la relation avec les bailleurs à travers un réseau de médiateurs/facilitateurs dédiés, la création d'une charte territoriale et la mise en place de projets participatifs

La configuration des « grands ensembles » ainsi que la densité urbaine et démographique induisent des problématiques à traiter en matière de cadre de vie : le maintien de conditions de logement décentes, la lutte contre la délinquance et les incivilités, l'amélioration du quotidien et l'appropriation de l'espace public par toutes et tous, le lien social entre les habitants. Ces constats ainsi que la méconnaissance possible des habitants sur les dispositifs/solutions proposés par les bailleurs, les dispositifs de droit commun et de la politique de la ville abondent dans le sens d'un renforcement de la relation avec les bailleurs.

Dans le cadre de cette nouvelle contractualisation et du renouvellement des conventions locales d'exonération TFPB, l'agglomération et les villes envisagent également la création d'une **charte territoriale de la relation bailleurs**. Cette charte serait élaborée par les bailleurs, les villes, l'Etat et l'agglomération. Un comité territorial, composé de ces mêmes membres, assurerait un cadre global de fonctionnement et de suivi-évaluation de la relation Bailleurs/villes/Habitants et de l'utilisation de la TFPB pour les villes concernées. Toutes les villes signataires ne sont pas concernées par l'exonération de

TFPB mais globalement le souhait de resserrer les liens et la collaboration avec les bailleurs est partagé dans le but de :

- Répondre à l'enjeu d'amélioration du cadre de vie dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville;
- Accompagner la mise en œuvre et la pérennisation des investissements réalisés notamment dans le cadre des projets de renouvellement urbain;
- Mobiliser les bailleurs sociaux aux côtés des villes dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des contreparties liées à l'abattement de la TFPB.

Les conventions locales communales d'exonération TFPB pourront ainsi s'inscrire dans ce cadre global.

Afin d'améliorer l'interface entre bailleurs, ville, agglomération et habitants, il est proposé la création de **postes de médiateurs** financés par les bailleurs grâce à l'exonération de TFPB. Ces médiateurs réaliseraient les missions suivantes :

- Orienter au quotidien les habitants vers les dispositifs de droit commun ou vers les actions développées sur la ville et le territoire;
- Faire remonter des besoins des habitants aux bailleurs et aux villes ;
- Mettre en place des comités locaux de dialogue avec les bailleurs ;
- Organiser annuellement un appel à idées sur des projets participatifs sur le vivre-ensemble et la cohésion au sein de ces territoires: l'amélioration de la propreté, la gestion des déchets, l'embellissement et l'appropriation positive des espaces publics, la sécurité, l'organisation d'évènements festifs. Le ou les projets choisis par les habitants, selon des modalités à définir, seraient financés par les bailleurs via la TFPB (budget participatif).

L'agglomération piloterait l'élaboration et le suivi de la charte et assurerait une coordination/animation du réseau territorial des médiateurs.

Sensibiliser les jeunes aux métiers de demain et aux métiers du territoire.

L'élaboration de la stratégie emploi a fait apparaître qu'un certain nombre de métiers et de filières du territoire (BTP, Hôtellerie /, aérien...) rencontrent des difficultés de recrutement et peinent à trouver de la main d'œuvre locale. En outre, afin de ne plus dépendre de la seule zone aéroportuaire, l'agglomération souhaite développer des filières d'avenir (énergies, durables, événementiel, numérique...). Dans la mesure où le territoire de Roissy Pays de France se caractérise par sa jeunesse (42,5 % de la population a moins de 30 ans) et que le sujet de l'orientation scolaire est un sujet majeur tant au niveau national qu'au niveau territorial (22, 3 % des 16-25 ans dans les QPV sont non scolarisés et sans emploi), il est indispensable de communiquer dès à présent auprès des actifs de demain et à les sensibiliser.

En réunissant toutes les parties-prenantes (communes, référents cités éducatives, Education Nationale, établissements de formation, établissements d'enseignement supérieur, entreprises du territoire, CCI, agence de développement Roissy Dèv, Missions Locales, Maison de l'Emploi, Service public régional de l'orientation), des actions de sensibilisation et d'information des élèves de fin de collège/lycée, en y associant les parents, peuvent être organisées sur les secteurs en tension du territoire ainsi que sur les « nouveaux métiers» (robotique, transition écologique) c'est-à-dire des métiers encore méconnus et destinés à fortement recruter dans les prochaines années.

Créer une coordination linguistique territoriale

Le sujet de la maîtrise de la langue française a des implications dans de nombreux domaines : accès à l'emploi, parentalité, relation aux institutions, lien social, santé ...

Dans le même temps, l'offre linguistique du territoire existe mais peine à être correctement recensée et communiquée (cartographie, types d'ateliers/cours, contacts, conditions d'inscriptions...). Par ailleurs, il

semble nécessaire d'harmoniser l'offre, les pratiques et le suivi sur le territoire afin d'accompagner au mieux les publics bénéficiaires.

Le but de cette coordination des structures proposant des actions de linguistique sur le territoire à destination des habitants (Maison des Langues, associations, centres sociaux, maisons de quartier, ...) sera de mieux connaître l'offre linguistique du territoire, mettre en place un réseau d'acteurs de la linguistique, harmoniser les outils et pratiques au bénéfice des publics mais aussi d'ajuster l'offre en fonction des besoins.

Créer une coordination de l'inclusion numérique

Le sujet de l'illectronisme a des implications dans la vie quotidienne des habitants et leur accès aux ressources, informations, dispositifs et démarches diverses (institutions, école, emploi, santé, ...)

Pour faciliter les démarches des habitants et usagers, plusieurs dispositifs d'appui existent dans les quartiers et les espaces publics : médiateurs numériques, France services, etc. L'offre de formation au numérique existe mais est méconnue ou souvent liée à des dispositifs spécifiques en lien avec l'emploi notamment.

Par ailleurs, à travers la Station Numixs et le développement des Numixs Labs, le territoire s'est engagé dans une dynamique forte et stratégique de développement de la filière numérique et d'accessibilité aux outils numériques (cf. Axe 3 de la stratégie). Dans la même dynamique, l'inauguration du Cube de Garges-lès-Gonesse offre un accès à ces outils et à l'innovation numérique avec une spécificité culturelle liée aux arts visuels. Pour que ces outils et dynamiques bénéficient pleinement aux habitants des QPV, il y a enjeu à mieux connaître, comprendre et communiquer sur l'offre de services et sur les outils numériques disponibles sur le territoire. Il y a également un enjeu à renforcer les passerelles entre ces outils et à développer des actions innovantes d'inclusion numérique pour tout public, à partir de ces outils territoriaux et des acteurs du numérique. Le comité local Numix et son groupe de travail « inclusion numérique » créés en 2024 représentent un laboratoire de réflexion et d'idées pour innover dans ce domaine. Enfin, les outils de création et fabrication numérique de type Fac Lab développés par l'écosystème Numixs et par le Cube Garges peuvent constituer des vecteurs à la fois de créativité et d'inclusion numérique à développer dans les quartiers.

L'objectif de cette coordination sur le territoire est donc de renforcer l'identification et la lisibilité de l'offre numérique du territoire, de structurer et animer une coordination de l'offre numérique en contribuant à la mise en place de parcours d'inclusion numérique tous publics et enfin de renforcer l'offre à partir d'outils favorisant la créativité des habitants.

Sensibiliser les habitants du territoire par la création de supports de communication communs en matière de santé (prévention des conduites à risques, santé mentale, dépistages, ...).

La santé et l'accès aux soins sont des enjeux majeurs sur le territoire, en particulier depuis la crise sanitaire en 2020 qui a fait émerger des problématiques nouvelles notamment en matière de santé mentale. Un constat préoccupant autour de la prévention mais aussi de l'accès aux soins par les habitants des QPV est partagé, dans un contexte où l'isolement des seniors, les conduites à risques (prostitution, consommation de stupéfiants...) et les fragilités psychiques chez les jeunes se révèlent particulièrement.

Collectivement, l'agglomération, les services de l'Etat et les villes envisagent donc de renforcer la sensibilisation des habitants sur ces sujets afin notamment de prévenir les conduites à risques mais aussi favoriser les dépistages, éviter le renoncement aux soins à travers des supports de communication communs qui seraient diffusés à l'échelle de tous les QPV, en lien avec les CLS, ASV, le CLSM et les services dédiés dans les communes.

Améliorer la connaissance des acteurs sur des sujets spécifiques

D'autres projets sont également envisagés sur la seconde moitié de la contractualisation, après un premier bilan à mi-parcours des projets initiés dès 2024. Ils pourraient porter sur :

- l'amélioration des connaissances des professionnels du territoire sur des sujets spécifiques comme la prévention de la prostitution des mineurs, la lutte contre l'isolement des seniors via des interventions et conférences;
- l'amélioration de l'analyse des inégalités et discriminations (égalité femmes hommes, handicap, violences faites aux femmes, ...) notamment via des enquêtes ou des actions de testing.

4 AXE 3: RENFORCER LA MOBILISATION DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES AU SEIN DES QPV

Tout comme l'axe 1, l'axe 3 de la stratégie "Engagements Quartier 2030" renvoie à la mise en œuvre renforcée des compétences communautaires dans les QPV.

Il s'agira non seulement de mettre en œuvre les orientations de droit commun dans les QPV mais d'en démultiplier les effets par un travail d'accompagnement et d'amplification à l'échelle des quartiers prioritaires. Ces actions déployées par les directions de droit commun pourront ainsi être accompagnées d'actions locales élaborées à l'échelle des QPV avec l'appui des crédits spécifiques et de l'ingénierie du contrat de ville.

Pour garantir cette mobilisation des compétences communautaires en réponse aux enjeux des QPV et de leurs habitants, le travail d'élaboration du Contrat de ville a abouti à la définition des objectifs suivants.

4.1 Lutter contre la précarité alimentaire et permettre l'accès à une alimentation saine et durable

Le territoire de l'agglomération est composé pour moitié de foncier agricole avec une production très majoritairement orientée vers les grandes cultures (céréales) qui ne bénéficie pas aux habitants. Depuis 2019, Roissy Pays de France a initié une démarche de structuration d'un système alimentaire qui a conduit à l'obtention du label PAT (Projet alimentaire territorial) délivré par la préfecture de région. Un travail de diagnostic de deux ans a permis d'articuler cette démarche autour de quatre axes stratégiques : structurer des filières nourricières économiquement viables et respectueuses des ressources / permettre à l'ensemble de la population du territoire d'accéder aux produits locaux et de qualité / renforcer les outils et moyens de la restauration collective en faveur d'une alimentation saine, locale et de qualité / mieux connaître les problématiques de précarité alimentaire pour améliorer les actions en faveur de l'accessibilité alimentaire.

Chaque axe se décline en actions déjà existantes ou prévues. A ce titre, dans le cadre de l'axe 2, l'agglomération met en œuvre depuis quatre ans des actions de sensibilisation à l'alimentation avec deux programmes : « De la graine à notre assiette » dédié au grand public et le « Programme Comestible » pour les écoles élémentaires du territoire. Dans le cadre du nouveau Contrat de Ville, l'Agglomération souhaite renforcer et amplifier l'impact de ces deux programmes de sensibilisation dans les quartiers prioritaires mais aussi proposer de nouvelles actions innovantes à destination des habitants de ces quartiers. Ces nouvelles actions seraient conçues et mise en œuvre en étroite collaboration avec les villes ayant des QPV et des partenaires qui interviennent également sur les sujets d'alimentation et de santé / nutrition tels que l'ARS 95 (Coopérative acteurs nutrition du Val d'Oise Est).

Le diagnostic PAT a également permis d'effectuer une première caractérisation de la précarité alimentaire sur le territoire et notamment dans les QPV où elle s'explique en partie par le taux de pauvreté des habitants qui est plus élevé que sur le reste du territoire. Sur la base de ce constat, l'agglomération souhaite affiner le diagnostic de la précarité alimentaire dans les quartiers prioritaires à travers un projet de recherche- action et soutenir des actions expérimentales pour répondre à cette problématique à via les outils de soutiens aux porteurs de projet dont elle dispose (AMI, appels à projet, « fond » PAT...).

4.2 Valoriser et contribuer à la renaturation des guartiers

La trame verte et bleue

En 2023, la Communauté d'agglomération a engagé une démarche sur la trame verte et bleue qui doit lui permettre d'engager la transition écologique de son territoire en conciliant des objectifs de développement urbain maitrisé, des usages sociétaux des espaces de nature et la préservation de la biodiversité. Le diagnostic montre que le territoire de la Communauté d'agglomération s'inscrit dans un contexte très contraint pour la biodiversité. Le programme d'actions, en cours d'élaboration, identifie d'ores et déjà les cœurs de nature stratégiques et les corridors écologiques les reliant qui doivent permettre la reconquête de la biodiversité sur le territoire mais également l'aménagement d'espaces de nature et de loisirs pour leurs habitants.

Plusieurs cœurs de nature se situent au droit des quartiers de la politique de la ville. Grâce à ces démarches de préservation, restauration et de valorisation, ces cœurs de nature doivent devenir des lieux de biodiversité, des lieux de détente et promenade mais également des zones de jardins maraîchers.

L'aménagement du mont Griffard, situé à proximité des quartiers Village - le Puits la Marlière - Derrière les Murs de Monseigneur est en cours. L'aménagement de la vallée du petit Rhône au droit des quartiers Terre de Garges à Garges-lès-Gonesse et des Lochères à Sarcelles a été initié avec le CD95 et le SIAH. Le parc du château au droit du quartier Corot à Louvres est entretenu par la CA.

Une Canopée pour Roissy Pays de France

Parmi les orientations stratégiques mises en exergue dans l'étude Trame Verte et Bleue, l'accroissement des structures végétales, notamment arborées et arbustives, sur tout le territoire est centrale. Il est particulièrement crucial en milieu urbain pour favoriser la nature en ville et lutter contre les îlots de chaleur.

Avec l'aide d'une assistance à maître d'ouvrage, la Communauté d'agglomération va définir les besoins spécifiques de chaque commune, cadrer un appel à manifestation d'intérêt permettant à des porteurs de projets de candidater pour répondre aux besoins des communes et de la CA. Enfin l'AMO accompagnera les communes dans la mise en œuvre des projets retenus.

Les quartiers politique de la ville sont particulièrement ciblés dans cette démarche.

4.3 Améliorer la multi modalité et faciliter les modes actifs

Les pôles gares

L'efficacité du système de mobilités de Roissy Pays de France, organisé en rabattement sur les RER D et B, repose sur une intermodalité fluide dans les pôles gares de la ligne. C'est pourquoi la Communauté d'agglomération mène une politique volontariste de restructuration des pôles gares en les intégrant dans les dynamiques urbaines existantes dans l'objectif d'en faire des véritables pôles de services. A cette fin, la Communauté d'agglomération engage des études urbaines en accompagnement des études spécifiques préalables à la définition du schéma de référence de chaque pôle gare.

Ces études visent à favoriser l'intermodalité et l'optimisation des correspondances bus, proposer des aires de stationnement et d'accès vélos sécurisés, des aires de stationnement suffisamment capacitaires et des aires de dépose automobile dédiées et sécurisées, des cheminements piétons sécurisés et confortables. Elles doivent favoriser le confort des usagers grâce à une information claire, continue, multimodale et multi-transporteurs et une sécurisation des lieux.

La Communauté d'agglomération réalise actuellement l'aménagement cinq pôles gares desservant les quartiers de la politique de la ville. Il s'agit des pôles gares de Villiers-le-Bel/Gonesse/Arnouville, Goussainville, Fosses et Villeparisis. Elle gère les pôles gares de Sarcelles/Garges et Louvres.

Développer les mobilités douces

Les enjeux relatifs à la mobilité sont bien connus et partagés au sein des QPV. Ils portent sur les freins à l'emploi et la difficulté d'accès aux différents services, un enclavement urbain généralisé et une fracture territoriale, des quartiers mal reliés aux pôles d'emplois majeurs notamment la plateforme aéroportuaire de Paris-CDG. Au sein des quartiers de la politique de la ville, les revenus sont modestes et le taux de motorisation des ménages est faible lié aux difficultés financières pour l'acquisition d'une voiture ou même du permis de conduire. Autant de caractéristiques qui ont un impact direct sur les pratiques de déplacements, en rendant une grande partie de la population captive des transports collectifs, de la marche et du vélo.

Dans ce contexte, l'agglomération développe une Fabrique du vélo en lien avec l'association Etudes et Chantiers, au pôle gare de Garges/Sarcelles RER. Ce projet porte plusieurs actions en faveur de la promotion et de l'accompagnement aux mobilités douces, à savoir des activités de réparation, de location-vente, de sensibilisation et d'animation territoriale, d'apprentissage et de livraison via la cyclologistique, le tout dans le cadre d'un Atelier Chantier d'Insertion.

Enfin, l'agglomération déploie sur le territoire des « Points relais vélo » : des bornes accessibles à tous et permettant d'entretenir / réparer son vélo à l'aide d'outils mis à disposition. L'objectif de ce déploiement est triple et répond à la fois à des enjeux de mobilité mais aussi de développement économique : promouvoir de nouvelles pratiques de mobilité dans les communes, développer une offre de stationnement cyclable et de point station réparation à des endroits stratégiques commerciaux au sein des communes, dynamiser les commerces de centre-ville par l'apport d'une nouvelle clientèle. Ce projet concernera à terme les communes relevant de la politique de la ville de Fosses, Goussainville, Louvres, Villeparisis et Villiers-le-Bel.

La participation de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France aux frais de transports scolaires et étudiants

L'agglomération a mis en place, depuis la rentrée scolaire 2017-2018, un dispositif de financement des cartes de transport scolaire (carte Imagine'R, carte Scolaire Bus (CSB) et Carte Scol'R) pour les familles des 42 communes de Roissy Pays de France. Ainsi, elle contribue à financer une partie de la somme restant à la charge des familles.

Dans le cadre de ce nouveau contrat de ville, l'agglomération renforcera sa communication sur ce dispositif auprès des familles en quartiers prioritaires, avec l'appui des structures de proximité (maisons de quartiers, centres sociaux...).

4.4 Lutter contre l'illectronisme et soutenir l'entreprenariat numérique

L'inclusion numérique dans les quartiers politique de la ville est un sujet important. Dans un monde de plus en plus connecté, l'accès à la technologie et à internet est devenu essentiel pour la participation à la vie sociale, économique et politique.

La Communauté d'agglomération a décidé de créer un écosystème autour du numérique, baptisé Numixs, afin de répondre à un double enjeu, l'inclusion numérique de tous et l'accompagnement des entreprises dans leur transformation numérique.

Cet écosystème s'appuiera sur la Station Numixs située au sein du quartier Lochères à Sarcelles et sur les Numixs labs, points relais de la Station Numixs permettant de renforcer l'offre de proximité au plus près des besoins des habitants.

La Station Numixs constitue un pôle d'excellence de la filière numérique qui répond à trois objectifs principaux :

Communauté d'agglomération Roissy Pays de France

- Contribuer au développement de projets expérimentaux sur les domaines d'excellence du territoire en partenariat avec le monde universitaire;
- Assurer la transition vers le digital des entreprises dites traditionnelles et favoriser l'essor d'un secteur numérique local. La Station Numixs dispose à cet effet d'un incubateur, d'une pépinière d'entreprises, d'un hôtel d'entreprises, d'un facLab, de salles de réunion/formation, et d'une salle de réalité virtuelle;
- Sensibiliser les habitants aux nouveaux services et usages du numérique mais également former et accompagner les populations éloignées du numérique aux métiers du digital pour favoriser l'inclusion sociale.

Les Numixs labs sont des lieux numériques hybrides, tiers-lieux d'expérimentation, d'innovation et de co-création destinés à répondre aux enjeux de la fracture numérique et à offrir aux habitants de nouveaux services numériques comme des réunions d'information sur le numérique, des ateliers de sensibilisation, des séances autour du prototypage et de nouveaux services. Relais de la Maison du numérique, 1 à 3 Numixs Labs ouverts à tous et à titre gracieux doivent être créés sur le territoire de la Communauté d'agglomération par an, dans une logique de réseau et de complémentarité. A date, plusieurs acteurs ont été labellisés Numixs Labs au sein ou à proximité des quartiers de la politique de la ville : le Pôle S sur Gonesse, la Micro folie et La Case à Villiers-le-Bel, la Maison pour Tous Jacques Marguin à Villeparisis, Optilience à Arnouville.

Afin de répondre à un enjeu d'équité d'accès à l'acquisition des compétences numériques, Roissy Pays de France lance, en 2024, **les Numixs labs mobiles**, dispositifs d'inclusion numérique et d'innovation en itinérance. Il s'agit d'une mise en résidence de matériels de fabrication numérique sur 12 étapes annuelles. Des ateliers de robotique et de fabrication numérique à destination d'un public varié seront organisés en partenariat avec des communes et structures associatives. Ils favoriseront le développement de la créativité, des soft skills et de l'esprit d'entreprendre. Par ailleurs, une douzaine ateliers sur différentes thématiques sera déployée : usage d'internet, parentalité, initiation à l'intelligence artificielle. Les Numixs labs mobiles feront des étapes dans les 7 communes QPV et cibleront les publics les moins mobiles et les plus éloignés du numérique.

4.5 Favoriser l'accès au logement pour les habitants des quartiers de la politique de la ville et lutter contre l'habitat indigne ou insalubre

L'observatoire de l'habitat et du renouvellement urbain, outil d'analyse et d'évaluation des actions engagées

L'Observatoire Intercommunal de l'Habitat et du Renouvellement urbain créé en 2023 est un outil de connaissance, d'aide à la décision des élus et d'ajustement des politiques communautaires en matière d'habitat. Il doit permettre une connaissance actualisée de l'évolution des marchés de l'habitat et des besoins en logements dans les territoires, la mise à jour des éléments clés du diagnostic du PLH, le suivi des orientations du PLH et du NPNRU et des dispositifs d'aide mis en œuvre (indicateurs de suivi et d'évaluation des actions).

L'évolution des quartiers de la politique de la ville et l'évaluation des actions engagées constituent évidemment un sujet spécifique de l'observatoire. Elles feront l'objet de notes conjoncturelles et thématiques spécifiques.

Le dispositif d'attribution des logements (CIL-DCOA/CIA/PPGDID/Grille de cotation)

La Communauté d'agglomération a mis en œuvre la réforme des attributions des logements sociaux, réforme souhaitée par l'Etat. Cette réforme vise une plus grande transparence pour le demandeur, grâce au système de cotation et une meilleure efficacité dans les attributions avec la gestion en flux. Elle donne également un rôle plus actif au demandeur avec la mise à jour des pièces justifiant de sa situation.

La Conférence Intercommunale du Logement a validé en 2018 le document cadre relatif aux orientations des attributions (DCOA) et en 2019 la convention intercommunale d'attribution (CIA). Ces documents

viennent définir la stratégie d'attribution des logements sociaux et de peuplement de Roissy Pays de France. Fin 2023, la Conférence Intercommunale du Logement a validé la grille de cotation avec l'objectif d'assurer un meilleur équilibre dans le peuplement des résidences et de favoriser les demandeurs ayant un lien avec le territoire.

Dans le cadre de la CIL, la Communauté d'agglomération a instauré une instance de dialogue avec les bailleurs et les villes afin de favoriser une gestion cohérente et harmonisée sur l'ensemble du territoire communautaire et une attention particulière au sein des quartiers de la politique de la ville.

Le permis de louer/ Le permis de diviser

En 2019, la Communauté d'agglomération a mis en place le dispositif d'autorisation préalable de mise en location (dit « permis de louer ») sur 8 communes de son territoire. Au 1er janvier 2024, le permis de louer est déployé sur 14 communes du territoire de la CA. Afin de mieux lutter contre les propriétaires indélicats, la Communauté d'agglomération met en place un partenariat avec les deux CAF afin de geler le versement des APL à ces propriétaires. La coopération s'est également renforcée avec les services de l'Etat pour gérer les infractions.

Toutes les communes relevant de la politique de la ville adhèrent à ce dispositif.

Les dispositifs de lutte contre l'habitat insalubre ou indigne

L'étude OPAH pré-opérationnelle a été lancée en 2023 sur les secteurs de l'opération de revitalisation territoriale comprenant l'ensemble des quartiers de la politique de la ville. Le diagnostic a d'ores et déjà permis d'identifier les secteurs d'intervention prioritaires de lutte contre l'habitat privé dégradé, que ce soient les centres-villes ou les guartiers.

Le dispositif Dignéo, piloté par Foncière Logement a pour objectif de lutter contre l'habitat insalubre ou indigne en restructurant des îlots d'habitat dégradé. Il est actuellement en cours de déploiement sur 3 communes : Dammartin-en-Goële, Villiers-le-Bel et Sarcelles. Suite à l'identification des secteurs d'intervention prioritaires, le dispositif Dignéo sera déployé sur les autres communes.

Toutes les communes relevant de la politique de la ville sont concernées par l'étude pré-OPAH.

La rénovation énergétique des logements

Par ailleurs, les actions visant à sensibiliser les habitants aux enjeux de rénovation énergétique des logements seront développées avec un point d'attention particulier sur les QPV et les copropriétés dégradées. L'objectif est également de mieux détecter les besoins de réhabilitation des logements dégradés et communiquer sur les aides, les interlocuteurs, les étapes de mise en œuvre. A ce titre, Mon Agglo Rénov' est un dispositif qui vise à massifier la rénovation énergétique de l'habitat et du petit tertiaire privé sur le territoire. Il est une des actions phares du Plan climat air énergie territorial, déclinaison territoriale du programme « France Rénov'».

4.6 Renforcer l'accès et la pratique du Sport et de la culture

L'agglomération gère des équipements intercommunaux culturels comme le Musée ARCHÉA à Louvres ou le cinéma de l'Ysieux à Fosses, ainsi que 15 médiathèques. Elle accompagne et structure des réseaux d'acteurs à l'échelle du territoire (réseau des médiathèques, des cinémas indépendants ou des acteurs du patrimoine) et soutient des projets à fort rayonnement contribuant à l'aménagement culturel du territoire (Festival Primo par exemple).

Le sport est aussi un vecteur de développement pour la communauté d'agglomération. Elle accompagne des partenaires locaux, met en place des actions de coordination et de soutien, en collaboration étroite avec les communes pour assurer notamment une continuité éducative entre les différents acteurs impliqués. A travers les équipements sportifs et leur accessibilité (ses 13 piscines et patinoires), l'animation, les manifestations ou encore les subventions et bourses sportives, l'agglomération multiplie ses actions pour le développement du sport sur le territoire afin de garantir un niveau d'équipements de proximité et un accès facilité à la pratique sportive auprès de tous les publics... La communauté

Communauté d'agglomération Roissy Pays de France

d'agglomération favorise une activité associative riche et variée, permettant de découvrir, s'initier ou de se perfectionner.

Les dispositifs Pass Sport et Pass Culture pour les habitants des QPV

En complément des dispositifs nationaux, l'agglomération a lancé en 2021 puis 2022 son Pass'agglo Sport et son Pass'agglo culture afin de favoriser et encourager les activités sportives et culturelles des jeunes via un soutien financier lors de l'inscription en club sportif ou à un établissement d'enseignement artistique. Ce dispositif s'adresse aux jeunes de moins de 18 ans. Ce pass, disponible sans condition de revenus et cumulable avec les autres dispositifs d'aide existants, s'adresse à tous les enfants du territoire afin de réduire les frais d'inscription pour les familles. Dans le cadre de ce nouveau contrat de ville, l'agglomération envisage une communication renforcée sur ce dispositif en quartiers prioritaires, notamment auprès des structures de proximité en lien avec les familles (maisons de quartiers, centres sociaux...) afin de cibler plus spécifiquement les familles qui en auraient le plus besoin, tout en valorisant et développant l'offre culturelle et sportive sur le territoire.

L'apprentissage de la natation, "savoir nager"

Un enjeu fort, particulièrement visible en période estivale, dans les quartiers concerne le "savoir nager". Cela concerne aussi bien les adultes que les enfants, malgré une offre existante et dédiée à l'apprentissage et des modules de natation sur le temps scolaire. Un renforcement des créneaux existants dans les piscines intercommunales dans les villes QPV et une meilleure communication à destination des familles sont prévus.

4.7 Veiller/contribuer à la sécurité publique

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), la délinquance, la criminalité, la précarité sociale, ou encore la violence sont des problèmes persistants. Aussi, un taux important d'habitant s'y sent en insécurité. Pour garantir la sécurité des biens et des personnes vivant dans ces quartiers, la Communauté d'agglomération met en place des dispositifs spécifiques en étroite collaboration avec l'Etat et les communes.

Le centre de supervision urbain intercommunal (CSUi)

Le centre de supervision urbain intercommunal (CSUi) a été mis en service en 2013 et assure une gestion mutualisée pour les communes d'Arnouville, Villiers-Bel et Sarcelles la gestion mutualisée. A ce jour le CSUI permet l'exploitation en temps réel de 170 caméras et la demande des communes préfigure l'exploitation à court terme de 400 caméras.

L'Hôtel de Police Intercommunale

Le service de police intercommunale, regroupant 17 communes de la communauté d'agglomération, compte 37 policiers actuellement et devrait évoluer à 43 policiers équivalent temps plein en 2026. La Communauté d'agglomération positionne la police intercommunale comme un service « phare » de l'agglomération au service des communes et notamment des quartiers de la politique de la ville.

5 AXE 4: EVALUER L'IMPACT DU CONTRAT DE VILLE

La loi Lamy rend obligatoire l'évaluation du Contrat de ville. Elle précise que « les contrats de ville fixent (...) les moyens d'ingénierie pour l'élaboration, la conduite et l'évaluation du contrat de ville, les indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus, (...) des indicateurs et éléments d'appréciation qualitative issus de l'observation locale ».

Pour mesurer l'atteinte des objectifs du Contrat de ville par rapport aux moyens mobilisés dans le cadre des politiques en faveur des quartiers prioritaires, les fonctions d'observation, de suivi et d'évaluation

continue sont à renforcer. La mesure des politiques de droit commun dans les quartiers à travers la mise en place d'indicateurs territorialisés est un enjeu essentiel pour assurer le pilotage du contrat.

Ce travail d'observation territoriale, au-delà de l'intérêt pour l'évaluation du contrat de ville, doit également alimenter les échanges entre partenaires, améliorer la compréhension des problématiques vécues dans les quartiers prioritaires, et faire émerger des pistes intéressantes pour l'action collective.

Il passera par trois objectifs principaux qui sont pleinement intégrés à la stratégie Engagements Quartiers 2030.

5.1 Renforcer l'interconnaissance et le partage des données entre acteurs de la Politique de la Ville

L'animation du travail de suivi-évaluation incombe à l'agglomération en tant que pilote du contrat de ville, avec l'indispensable contribution des services de l'Etat, de l'ensemble des partenaires et avec l'appui de l'observatoire intercommunal de l'habitat.

Aussi les signataires partageront régulièrement les données et outils nécessaires pour observer tout au long du contrat de ville :

- L'évolution des guartiers et des conditions de vie des habitants.
- Les réalisations menées dans le cadre du contrat de ville.
- La mobilisation des moyens spécifiques et des moyens de droit commun en direction des QPV.

Ces données d'observation permettront d'une part de suivre en continu la mise en œuvre de la stratégie, avec la réalisation d'un bilan annuel partagé et présenté en conseil communautaire et aux communes, et d'autre part d'alimenter l'évaluation du contrat de ville qui s'effectuera selon trois temporalités distinctes :

- Au fil de la déclinaison du Contrat de Ville, "chemin faisant", pour assurer collectivement l'observation des enjeux locaux et le suivi des actions menées.
- En 2027, à mi-parcours du Contrat de Ville, pour évaluer la mise en œuvre du contrat de ville mais également la pertinence des objectifs au regard de l'évolution des besoins, et la cohérence du Contrat de Ville par rapport aux politiques territoriales.
- En 2030, à l'issue de la période de déclinaison, pour évaluer la mise en œuvre du contrat de ville ainsi que l'impact et l'efficience des actions menées.

L'évaluation s'appuiera sur la mobilisation des données d'observation recueillies tout au long du contrat sur la mise en œuvre de méthodologies spécifiques et sur des temps dédiés à l'évaluation avec l'ensemble des partie-prenantes : élus, professionnels partenaires, associations et habitants.

L'ensemble de ce travail d'observation et d'évaluation doit permettre d'alimenter les échanges entre partenaires, améliorer la compréhension des problématiques vécues dans les quartiers prioritaires, et faire émerger des pistes intéressantes pour l'action collective.

5.2 Garantir un suivi actualisé des objectifs du Contrat de Ville par une veille de l'évolution des indicateurs de territoire :

Pour appuyer le travail de suivi et d'évaluation, il sera nécessaire de définir dès l'année 2024, en lien avec les partenaires et l'observatoire intercommunal de l'habitat, un nombre restreint d'indicateurs réalistes, mobilisables facilement et annuellement, et pertinents au regard des objectifs poursuivis par le contrat de ville.

Il s'agira à la fois:

 d'indicateurs de réalisation (nombre d'actions/évènements/réunions, nombre d'habitants touchés, nombre d'acteurs impliqués...) qui pourront être renseignés par les pilotes et porteurs de projet tout au long du contrat

- d'indicateurs de contexte (données socio-démographiques, données économiques, dynamiques territoriale et de peuplement...) qui pourront être renseignés par les pilotes du contrat en appui sur les données de l'INSEE, des institutions signataires et de l'observatoire intercommunal de l'habitat
- d'indicateurs d'impact (effets des réalisations du contrat de ville sur le contexte territorial) qui pourront être renseignés via des outils d'enquête et d'évaluation spécifiques : enquêtes de satisfaction, questionnaire annuel aux habitants, études évaluatives, études et recherches en sciences sociales...

5.3 Déployer l'observatoire intercommunal de l'habitat et l'utiliser à des fins d'évaluation

Déployé en 2023 par la Communauté d'Agglomération, l'observatoire de l'habitat et du renouvellement urbain produira chaque année des données statistiques et indicateurs permettant de mieux comprendre l'évolution du territoire, autour de trois volets : l'évolution socio-démographique de la population, l'évolution du parc de logement et du marché immobilier, et l'impact de certaines politiques publiques ciblées (en particulier le PLH, le la CIA et NPNRU.

A la fois support d'expertise et support d'échange avec différents publics et partenaires, l'outil doit permettre de mieux connaître les dynamiques à l'œuvre sur le territoire, suivre la mise en œuvre des politiques publiques et mieux les piloter.

Pour le suivi du contrat de ville et l'observation des quartiers prioritaires, l'Observatoire fournira en particulier des indicateurs essentiels dans son volet socio-démographique, notamment sur :

- La structure et l'évolution de la population et des ménages.
- Les facteurs explicatifs des dynamiques démographiques (solde naturel, solde migratoire...).
- L'étude du niveau de vie, de pauvreté des populations et évolutions.
- Les mobilités résidentielles (profils détaillés des arrivées/départ).

La mise en œuvre par l'observatoire de comparaison des données à différentes échelles territoriales, dont celle des quartiers prioritaires (QPV / IRIS / Ville/ Communauté d'Agglomération Roissy-Pays de France / Département), permettra d'observer dans la durée les dynamiques d'évolution de chaque quartier prioritaire.

Des analyses spécifiques pourront être menées par l'observatoire sur certaines problématiques sociales et territoriales mais également sur la mesure des effets des politiques publiques.

Les productions de l'observatoire seront articulées avec le Comité de pilotage et le Comité technique du Contrat de Ville, pour alimenter l'ensemble de la démarche de suivi-évaluation du contrat.

6 LA GOUVERNANCE ET L'ANIMATION DU CONTRAT

La Politique de la Ville ne se résume ni à des objectifs, ni à des moyens d'actions. Elle est également une "façon de faire la politique publique", basée sur la transversalité des thématiques traitées, l'approche territoriale, le partenariat entre acteurs de tous horizons, l'association des habitants, la capacité d'initiative et d'innovation.

La gouvernance du Contrat de Ville doit traduire ces principes fondamentaux dans l'esprit de la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014 qui renouvelle l'approche de la Politique de la Ville autour du projet de territoire.

6.1 Le pilotage politique et technique du contrat de ville

Le pilotage du Contrat de Ville, en étroite relation avec l'Etat, repose sur un équilibre entre, d'une part la dimension d'animation globale qui incombe à l'agglomération assumant les fonctions de pilotage et de coordination autour de la stratégie territoriale, et d'autre part la mise en œuvre opérationnelle assurée sous l'égide des Villes, à travers des déclinaisons locales, que sont les projets de quartiers, qui

sont élaborées en 2024 et qui adaptent et reprennent les orientations du Contrat de Ville à l'échelle de chaque quartier. Ces projets de quartier ont vocation à évoluer au fil de la période de contractualisation 2024-2030 et pourront faire l'objet d'avenants.

Il repose également sur l'indispensable mobilisation des élus du territoire (Président, Vice-président et élus de la Communauté d'agglomération, Maires et élus municipaux) et des partenaires signataires, condition nécessaire pour mobiliser autour du contrat de ville l'ensemble des moyens nécessaire, spécifiques mais avant tout de droit commun, via un partenariat financier du contrat de ville qui dépasse le seul cadre de l'appel à projet annuel.

Il repose enfin sur la mobilisation des services des deux Préfectures concernées par le Contrat de Ville, qui assurent à la fois la déclinaison locale des mesures gouvernementales en direction des quartiers prioritaires, le soutien à l'animation du partenariat et la mobilisation des directions déconcentrées autour des objectifs du Contrat de ville.

Les délégués du préfet sont les représentants de l'État dans les quartiers de la politique de la ville. Ils sont les interlocuteurs directs des acteurs locaux, des professionnels, des associations ou des habitants de ces quartiers. Leurs principales missions consistent en :

- une présence physique quotidienne dans les quartiers : implication dans la vie du quartier, réunions avec les habitants, les acteurs associatifs, les élus, les professionnels de terrain ;
- une participation aux instances de concertation, de programmation et de décision
- des interventions au sein des réseaux déjà constitués
- une fonction de veille, d'alerte et de proposition pour une action renforcée de l'Etat.

Le dialogue entre acteurs et l'articulation entre les échelles territoriales (quartier, commune, agglomération) doit permettre de conforter une approche plus stratégique et partagée des inégalités territoriales et du développement des quartiers prioritaires.

Les modalités de pilotage proposées pour cette nouvelle contractualisation visent également à simplifier et à intégrer la gouvernance politique du contrat de ville en lien avec les autres politiques contractuelles menées par l'agglomération en matière de cohésion sociale, d'urbanisme et de développement territorial. Elles se déclinent à la fois à l'échelle intercommunale et à l'échelle de chaque commune concernée.

Le pilotage intercommunal

Conformément au cadre légal donné par la loi Lamy du 21 février 2014 (loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine), le contrat de ville intercommunal est piloté à l'échelle de l'agglomération Roissy Pays de France depuis 2016. Au titre de sa compétence intercommunale, la Communauté d'Agglomération (pôle Innovation sociale de la Direction Emploi Politique de la ville) assure l'animation du contrat de ville, en lien avec des chefs de projets municipaux portés par les villes, et en lien également avec les services des Préfectures du Val d'Oise et de Seine-et-Marne.

La direction Emploi politique de la Ville anime la stratégie autour des missions suivantes :

- la mobilisation et la coordination des partenaires et des différentes échelles territoriales autour de la réalisation du contrat.
- l'appui aux partenaires signataires dans leur contribution aux réalisations du contrat de ville et dans la mobilisation du droit commun en direction des quartiers prioritaires.
- l'aide et le soutien à l'émergence de nouveaux projets ou démarches à l'échelle des quartiers prioritaires.
- l'animation et le suivi des dispositifs spécifiques au Contrat de Ville et l'articulation du Contrat de ville avec autres politiques contractuelles intercommunales en matière d'action sociale, d'urbanisme, de logement, de tranquillité publique, de transition écologique,...

 la mobilisation des compétences communautaires et des directions thématiques de la Communauté d'Agglomération Roissy-Pays de France qui sont concernées par la stratégie du Contrat de Ville.

Pour permettre la mobilisation partenariale, chaque institution signataire est invitée à désigner un référent chargé de participer activement au pilotage technique et politique du contrat de ville, avec dans le cas des collectivités la désignation d'un binôme référent élu/technicien. Il est attendu de ces référents une disponibilité pour les échanges avec la CARPF et une capacité de mobilisation au sein de l'institution représentée.

Le Comité de Pilotage Intercommunal, placé sous l'impulsion du Président d'Agglomération et du Viceprésident en charge de la Politique de la Ville, a pour rôle la mobilisation des signataires, partenaires et politiques publiques autour de la stratégie intercommunale.

Ses objectifs sont de:

- dresser collectivement le bilan des réalisations du contrat de ville, des moyens de droit commun mobilisés et des dispositifs spécifiques mis en œuvre sur les QPV.
- assurer un suivi des indicateurs sur l'évolution des quartiers et sur les retours des habitants remontés via un questionnaire annuel.
- informer sur l'actualité de des dispositifs connexes au contrat de ville (NPNRU, Cité Éducatives, abattement TFPB,...) et inscrire la politique de la ville dans la politique globale de l'agglomération (des comités de pilotage pourront être organisés conjointement avec d'autres dispositifs, notamment la stratégie emploi).
- Définir des stratégies et actions à venir pour répondre aux nouveaux besoins identifiés.

Il se réunit à minima une fois par an et se compose des représentants de l'Etat, de l'agglomération, des communes en contrat de ville, des représentants des habitants des quartiers (conseils citoyens ou collectifs d'habitants) et des partenaires signataires du contrat de ville.

Enfin, pour entretenir la mobilisation des élus autour de la stratégie, un séminaire des élus « Politique de la ville » (Maires ou élus référents) sera organisé chaque année, dans un format moins formel que celui du comité de pilotage, pour garantir un espace d'échange, de réflexion et de proposition autour de préoccupations partagées (problèmes à résoudre, décisions à prendre, politiques publiques à déployer). L'intervention d'institutions partenaires ou d'expertises extérieures pourront venir éclairer ces problématiques. Ces réunions fourniront également un espace de travail pertinent pour le travail d'évaluation du contrat de ville. Cet espace doit permettre d'informer et mobiliser les élus du territoire autour du contrat de ville et les enjeux soulevés par la réduction des inégalités dans les quartiers prioritaires.

Le Comité Technique Intercommunal, réuni par la Direction Emploi Politique de la Ville de l'Agglomération, a pour rôle le suivi de la mise en œuvre de la stratégie intercommunale.

Il se réunit a minima avant chaque Comité de Pilotage Intercommunal pour en faire la préparation, à chaque fois que nécessaire pour le pilotage technique du contrat : réalisation des bilans et des rapports d'évaluation, préparation de la programmation annuelle, déploiement des dispositifs spécifiques...

Il se compose des techniciens des communes, de l'EPCI, de l'Etat et des partenaires du contrat de ville (en fonction des thématiques abordées).

Il est l'instance privilégiée pour entretenir un dialogue renforcé et permanent entre les collectivités et les services de l'Etat, par le biais des délégués du Préfet qui sont chargés de mobiliser l'ensemble des services autour du Contrat de ville.

Le comité d'arbitrage et de programmation, présidé conjointement par l'État, la Communauté d'Agglomération Roissy-Pays de France et les communes, vise à mobiliser les financements spécifiques et de droit commun autour des actions portées dans les quartiers. Il permet des arbitrages financiers mais aussi des échanges approfondis entre Etat et Collectivités sur les actions et sur la mise en œuvre du contrat de ville

Communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Le comité d'arbitrage et de programmation réunit l'ensemble des services instructeurs mobilisés dans le cadre de l'appel à projets annuel du Contrat de Ville.

Une réunion annuelle vient conclure cet appel à projets et en structure la programmation par la ventilation de l'enveloppe 147 aux différents opérateurs du territoire.

Un comité de sélection et de programmation se réunit chaque année : auditions intercommunales dans le cadre de l'AAP annuel, mise en commun des programmations actées et des bilans réalisés.

Les commissions thématiques sont un espace de réflexion et de co-construction visant à traiter de manière approfondie certains enjeux partagés par l'ensemble des partenaires (tels que définis dans le cadre de l'axe 2 de la stratégie intercommunale). Ces enjeux sont choisis par les élus (notamment dans le cadre du comité de pilotage intercommunal). A titre d'exemple, la relation bailleurs / collectivités a été évoquée comme un sujet pertinent lors de l'écriture du contrat de ville.

Les commissions thématiques réunissent 1 à 2 fois par an les élus des communes et de l'agglomération, les représentants de la Préfecture, les partenaires et acteurs locaux concernés par la thématique traitée.

Outil structurant pour déployer l'axe 2 de la stratégie intercommunale, ces commissions permettent de favoriser la transversalité et la collaboration entre communes sur des sujets choisis par les élus, et de porter la voix de l'agglomération sur ces sujets stratégiques.

Le pilotage communal

Sur la base de la présente convention cadre, chaque commune pilote et fait évoluer son/ses projet(s) de quartier.

Un référent communal du Contrat de ville, désigné par chaque commune, est chargé de mettre en œuvre, animer et assurer le suivi des projets de quartiers ainsi que de veiller à leur conscription et contribution à la stratégie territoriale.

Dans une posture de chef de projet transversal, le référent coordonne les acteurs locaux (services municipaux, référents locaux des partenaires institutionnels, associations, opérateurs concernés...) et travaille en étroite relation avec le conseil citoyen ou les autres instances/acteurs de participation citoyenne, qu'il peut appuyer dans leurs initiatives et leur fonctionnement.

Dans le cadre de l'axe 4 de la stratégie, il assure une veille sur l'évolution des problématiques sociales et économiques à l'échelle des QPV de la commune, et transmet ces éléments de diagnostic aux services de la Communauté d'Agglomération.

Les référents communaux seront régulièrement réunis par les services de la CARPF à des fins d'échanges, d'information et de coordination autour du pilotage technique et politique du Contrat de ville.

Le pilotage communal, placé sous l'impulsion du Maire, a pour rôle la mobilisation des acteurs locaux autour de la mise en œuvre des projets de quartier et des actions mis en œuvre dans chaque quartier. Ses objectifs sont de :

- mobiliser les différents services de la ville autour du projet de cohésion sociale.
- faire le point sur l'évolution des problématiques sociales et économiques à l'échelle des QPV de la commune.
- faire le point sur les actions menées sur la commune, prioriser les interventions publiques en matière de lutte contre les inégalités.
- se projeter sur les actions à venir pour répondre aux nouveaux besoins identifiés, en articulant la politique de la ville et la politique globale de cohésion sociale de la commune.
- orienter, préparer et sécuriser les financements alloués aux associations qui émargent au Contrat de ville.

A ce titre, le comité de pilotage communal joue un rôle central dans la préparation de l'appel à projets annuel, qui structure la programmation du Contrat de Ville par la ventilation de l'enveloppe 147 aux différents opérateurs du territoire. Réuni en amont du comité d'arbitrage et de programmation, il permet d'ajuster les programmations, veille à favoriser la mobilisation du droit commun des partenaires, s'assure de la mise en cohérence des actions des opérateurs avec les projets locaux, etc.

Les services de l'agglomération et les délégué-e-s du Préfet du territoire sont associés aux comités de pilotage locaux, pour assurer le suivi et la mise en cohérence des interventions dans les quartiers. Chaque ville aura un fonctionnement interne propre, au regard de ses moyens d'ingénierie et de ses enjeux qui peuvent évoluer dans le temps. Pour le reste, la composition et la fréquence de mobilisation du comité de pilotage local sont définies par chaque commune. A titre indicatif, il peut se composer du Maire et des élus thématiques, des délégué-e-s du Préfet et des représentants de la communauté d'agglomération, de représentants citoyens, de représentants du CCAS et des services municipaux, d'associations ou porteurs de projets locaux, de représentants locaux des institutions partenaires (IEN, Police Nationale, PJJ, Département, CAF, Bailleurs sociaux...). Une animation ouverte et partenariale autour de la stratégie

L'animation du contrat de ville doit installer une transversalité entre communes autour des objectifs du contrat de ville, à la fois à l'échelle de l'agglomération, à l'échelle des communes et à l'échelle de chaque quartier.

Elle offre des espaces de dialogue et de coproduction entre collectivités, institutions, acteurs associatifs et citoyens, pour leur permettre d'élaborer des réponses globales et collectives où chacun puisse trouver sa place.

Un important réseau d'acteurs, présents dans les quartiers prioritaires et mobilisés autour des objectifs de la stratégie, est animé au quotidien à la fois à l'échelle communale et à l'échelle intercommunale (voir dans le préambule la liste de ces acteurs engagés).

A l'échelle des quartiers prioritaires, la dynamique collective est animée par les chefs de projets communaux en lien avec les habitants et forces vives des quartiers, pour décliner localement le contrat de ville autour des projets de quartier.

A l'échelle intercommunale, la dynamique collective est animée par l'agglomération autour des chefs de projets politique de la ville et des délégués du Préfet, pour décliner la stratégie intercommunale, pour permettre l'échange de pratiques et la collaboration entre communes et institutions partenaires (axe 2 de la stratégie) et pour assurer la mise en commun du travail de suivi et d'observation du contrat (axe 4 de la stratégie).

Tous les deux mois environ, des rencontres partenariales sont proposées par la communauté d'agglomération aux partenaires, dans des formats variés (petit-déjeuner, réseaux d'acteurs, réunions d'informations...), autour des objectifs suivants :

- Partager l'actualité des quartiers et de la politique de la ville, des projets et initiatives, des opportunités de financement...
- Partager l'actualité thématique sur les enjeux partagés ou à partager dans le cadre de l'axe 2 de la stratégie : capitalisation et partage d'expérience, échanges de pratiques, intervenants extérieurs, observation et évaluation conjointe permettant d'alimenter les instances de gouvernance et de pilotage.
- Mener des travaux spécifiques liés à la vie du contrat : diagnostic territorial, bilans annuels, évaluation partagée...

Chaque année, la Communauté d'agglomération organise une assemblée des acteurs : un temps fort associant porteurs de projets, habitants, partenaires du contrat de ville pour partager l'avancée de la stratégie, s'informer et réfléchir collectivement sur les enjeux partagés. L'enjeu est bien celui d'une

implication des acteurs dans la durée, sur des sujets de fonds qui ne se limitent pas aux aspects administratifs et financiers du contrat de ville.

6.2 La participation citoyenne dans le contrat de ville

La participation citoyenne fait partie des fondements de la politique de la ville, depuis son origine. Fruit de mobilisations citoyennes et associatives, elle a toujours été à la fois un lieu d'expression citoyenne, associative et populaire, et également un laboratoire d'initiatives portées par des habitants, bénévoles, parfois regroupés en association.

Dans ce mouvement, la Loi Lamy a marqué une étape importante avec la création dans chaque quartier prioritaire d'un Conseil citoyen dont les missions sont de faciliter l'expression des habitants et des acteurs non institutionnels du quartier, de soutenir les initiatives citoyennes, mais aussi de participer à l'animation du contrat de ville notamment en faisant remonter les besoins et enjeux du territoire.

Au-delà des seuls Conseils citoyens - qui doivent toujours être soutenus mais qui n'ont pas toujours réussi à se maintenir dans les quartiers - l'Etat a réaffirmé dans le cadre de cette nouvelle contractualisation la nécessité de rechercher la participation citoyenne dans l'animation des projets de quartiers, par tous les moyens disponibles et de manière adaptée aux spécificités de chaque quartier.

En effet les démarches de participation citoyenne sont intrinsèquement portées par les Communes, de manière différenciée et évolutive, dans au regard des contextes et ressources locales : instances existantes, acteurs relais, modalités de dialogue entre la commune et les habitants...) pouvant évoluer aussi dans le temps.

Pour autant, cette démarche de participation peut également être soutenue par la Communauté d'Agglomération qui peut notamment appuyer des démarches de rencontres citoyennes à l'échelle intercommunale, mettre en place des outils d'accompagnement, et qui doit donner toute sa place aux Conseils citoyens et aux autres relais de la parole des habitants dans l'animation et le pilotage du Contrat de Ville.

L'identification par chaque signataire d'un référent dédié au dialogue habitants par chaque partenaire signataire (qui pourra être le référent du contrat de ville ou un autre représentant de l'organisation) permettra de fluidifier les échanges autour de l'information et de la mobilisation citoyenne.

Dans le cadre du contrat de Ville "Engagements Quartiers 2030", avec l'appui des référents communaux et intercommunaux chargés du dialogue avec les habitants, l'ensemble des signataires s'engagent à :

- Communiquer, informer les habitants sur la politique de la ville, les actions mises en place, leur évaluation.
- Écouter et dialoguer avec les habitants, recueillir leur avis sur l'évolution des quartiers et sur les interventions menées, répondre aux interpellations citoyennes.
- Capitaliser et partager les remontées des habitants pour alimenter le travail de suivi-évaluation du contrat de ville.
- Associer les habitants, à chaque fois que possible, comme partenaires des interventions en QPV.
- Promouvoir et accompagner les initiatives citoyennes et toutes formes de collectifs citoyens, notamment les conseils citoyens.

Par ailleurs, pour alimenter son travail de suivi et d'évaluation du Contrat de Ville, la Communauté d'Agglomération souhaite recueillir, en continu et avec l'appui de l'ensemble des signataires, la parole des habitants sur l'évolution des quartiers et sur les actions mises en œuvre.

Pour cela, un questionnaire commun sera diffusé en direction des habitants, avec l'appui de l'agglomération (annuellement ou tous les 2 ans dans le cadre d'une recherche action en partenariat avec un Master en sciences sociales par exemple). Plus globalement, il est proposé d'organiser la « capitalisation » de la parole citoyenne à l'échelle des communes et de l'agglomération, selon des

modalités à harmoniser, pour pouvoir alimenter un diagnostic des territoires en continu, ajuster les actions du contrat de ville à l'évolution des besoins et attentes, mais aussi pour fluidifier le traitement et la réponse aux interpellations citoyennes.

7 LES PORTRAITS ET PRIORITES DES QUARTIERS

Carreaux - Fauconnière - Marronniers - Pôle Gare -**PORTRAIT DU QUARTIER Arnouville DONNÉES CLÉS** PLAN / REPRÉSENTATIONS / PHOTOS DU QUARTIER DÉMOGRAPHIE : - 15 382 habitants avec une part de la population en QPV dans la commune représentant 7 %. - 52,3 % de femmes et 47,7 % d'hommes. - 38,7 % de moins de 25 ans majoritairement des femmes. - 16,4 % des 60 ans ou plus. MÉNAGES : - 33,9% de personnes seules et 7,8 % des ménages de plus de 6 personnes, - 23,9 % d'étrangers, - Familles monoparentales : données constantes avec 20,1 % Dans le quartier Pôle Gare Arnouville/Gonesse/Villiers-Le-Bel, la population féminine est plus importante que la population masculine. EMPLOI: Le taux d'emploi représente 53,9% à l'échelle de la ville. - 2 173 demandeurs d'emploi, toutes catégories, avec 22 % de personnes bénéficiaires du RSA. Une majorité dans la tranche d'âge comprise entre 25 et 49 ans. - Le taux de chômage est de 21 % sur le territoire en QPV. RESSOURCES: Revenu ménage médian de 1 290 € mensuel. SPECIFICITÉS: Dans la nouvelle géographie prioritaire, intégration des écoles maternelle et élémentaire Anna Fabre et Danielle Casanova dans le QPV et non plus en quartier vécu.

DD	obl		ΛТ	n	IEC
FN	JDL	.LIV	~ 1	w	JEJ

FORCES ET RESSOURCES	FAIBLESSES
Le quartier dispose d'une offre de commerces dense et variée.	La quartier de la gare génére pour une grande partie de la
L'activité économique y est importante.	population qui y réside, mais également pour ses utilisateurs, un sentiment d'insécurité.
La présence de la gare férrorière et routière rend la mobilité très	
simple. Ce quartier étant intercommunal, avec la présence de la gare qui	Le bati dans le secteur n'est pas qualitatif car la mojorité des bâtiments présents semble vétuste ou le sont. Les logements individuels sont insuffisants sur le secteur. La sur-occupation
implique un fort déplacement de population, entraine une proportion d'habitants touchés par la vie de ce quartier qui est très importante.	apparait ainsi que la division de logements en de multiples habitations.
	Il y a des difficultés à avoir de nouveaux participants sur certaines actions où à toucher le public spécifique de ce QPV. Il est nécessaire de déterminer s'il s'agit d'un problème de communication ou d'un manque d'intérêt des habitants pour les dispositifs municipaux ou même un problème d'adéquation entre l'offre et leurs attentes.
	Ce quartier étant intercommunal, avec la présence de la gare qu entraine un fort déplacement de population, implique qu'il est difficile de toucher les voyageurs qui ne font que transiter par le quartier sans pour autant s'impliquer dans la vie de ce dernier.

VISION POUR LE QUARTIER Carreaux Fauconnière Marronniers Pôle Gare - Arnouville (dans 3 ans nous souhaitons...)

Cadre de vie et transition écologique: des actions de lutte contre la précarité énergétique doivent être mises en place pour accompagner notamment les ménages modestes ou qui se trouvent en impayés. Un programme de rénovation urbaine devra être mené pour réhabiliter et construire des logements, des services et des commerces qualitatifs afin d'améliorer l'image et la sécurité. Ce programme devra être mené en maintenant la mobilité et les circulations.

Culture : Mise en place d'une programmation culturelle variée qui puisse plus toucher les habitants de ce quartier quelque soit leur âge grâce à la proximité géorgraphique avec les espaces culturels de la ville. Au delà de la fréquentation des spectacles, il serait intéressant de plus toucher les habitants pour des actions de découverte culturelle dans et hors les murs.

Education : mener des actions de soutien à la parentalité qui renforcent les liens familiaux et la place des parents dans les familles. L'objectif est aussi de mettre en place des actions de soutien et d'accompagnement scolaire. L'apprentissage de la langue française devra être poursuivi. La poursuite d'un travail sur l'accompagnement à la scolarisation des enfants en situation de handicap est absolument nécessaire, également sur les temps péri et extra-scolaires.

Emploi : poursuivre la partenariat avec la communauté d'agglomération qui est compétente sur la thématique emploi et soutenant leur action chaque fois que la ville est en capacité de le faire.

Laïcité: mener des actions qui vont permettre aux différentes communautés représentées sur la ville de vivre ensemble, dans le respect de leurs coutumes et de leurs histoires respectives. Il sera également nécessaire de travailler plus largement contre les discriminations et les inégalités.

Santé: développer à l'échelle de la ville une véritable politique en matière de santé qui permettra de structurer les actions à mener en fonction des besoins de la population. Cela permettra de favoriser l'accès aux droits, l'accès aux soins, l'installation de professionnels mais aussi de mener des actions de prévention et de sensibilisation diverses.

Sécurité: Des actions de lutte contre les trafics divers devront être menées afin de sécuriser l'ensemble du QPV et de permettre la réappropriation des espaces publics.

Projets développés :

- Rénovation urbaine,
- Travail sur l'utilisation des crédits TFPB,
- Parcours du jeune spectateur,
- DEMOS,
- Chantier d'insertion accueillis sur la ville,
- Action genre de clichés,
- Ateliers de savoirs socio-linguistiques,
- Soutien à la parentalité,
- Permanences de médiation sociale,
- Contrat Local de Santé,
- Atelier santé ville,
- Cité éducative,
- Médiation jeunesse,
- Vidéoprotection,
- CLSPD,
- Acccueil de TIG.

PORTRAIT DU QUARTIER

Saint-Blin - Arnouville

PLAN / REPRÉSENTATIONS / PHOTOS DU QUARTIER

DONNÉES CLÉS

DÉMOGRAPHIE :

- 15 382 habitants avec une part de la population en QPV dans la commune représentant 7 %,
- 52,3 % de femmes et 47,7 % d'hommes,
- 38,7 % de moins de 25 ans,
- 16,4 % des 60 ans ou plus.

MÉNAGES :

- 33,9% de personnes seules et 7,8 % des ménages de plus de 6 personnes.
- 23,9 % d'étrangers,
- 20,1 % de familles monoparentales.

Le taux d'emploi représente 53,9% à l'échelle de la ville. - 2 173 demandeurs d'emploi, toutes catégories, avec 22 % de personnes bénéficiaires du RSA.

SPECIFICITÉS:

- Résidence La Vallée : du 88 au 96 avenue de la République logements sociaux dont la construction date de 1983 pour le bailleur "1001 vies habitat" avec quelques propriétaires privés.
- CHRS "Escale Sainte Monique" au 73 avenue de la République qui accueille des femmes avec enfants uniquement et qui dispose de 35 studios.
- Collège Jean Moulin (hors du QPV) 616 élèves avec un taux de réussite au Diplôme National du Brevet de 78,3% en 2021, avec des résultats en baisse.
- Stade de la Vallée : terrain de football synthétique attenant à la résidence de la Vallée.







PROBLÉMATIQUES

FORCES ET RESSOURCES

Localisation : d'un côté, la zone d'activité de Gonesse et de l'autre, la zone d'activité de Garges-Lès-Gonesse. Des commerces à proximité même s'il y a un éloignement du centre ville d'Arnouville.

Foyer d'hébergement pour femmes seules avec enfants (accompagnement par des professionnels : éducatrice spécialisée et éducatrice jeunes enfants, travailleurs sociaux...)

Les établissements scolaires et le collège se trouvent à proximité II est possible de constater la présence de nombreuses familles même s'ils ne sont pas directement intégrés au QPV.

Un terrain multisports et le stade de football de la Vallée sont directement implantés dans le QPV, à proximité immédiate de la Le cadre de vie n'est pas qualitatif car les logements sont de plus résidence sociale.

Dans ce secteur, il y a une réelle dynamique résidentielle qui peut permettre de favoriser le lien social entre les habitants.

La mobilité est plutôt facilitée par la présence de bus mais il existe un réel éloignement de la gare.

FAIBLESSES

Il règne, notamment au sein de la résidence de la Vallée un sentiment d'insécurité qui est lié aux problèmes de trafics divers et notamment de stupéfiants. Il y a des dégradations régulières, des feux de poubelle ainsi que des véhicules ventouses.

On constate la présence de nombreux logements sociaux occupés par des familles ayant des problèmatiques sociales et sanitaires, très marquées.

monoparentales. L'environnement ne soutient pas les femmes seules de ce quartier dans leurs démarches éducatives.

en plus insalubres et vieillissants.

Il y a peu de commerces sur l'avenue de la République mais pas à proximité immédiate des habitations.

VISION POUR LE QUARTIER Saint-Blin - Arnouville

(dans 3 ans nous souhaitons...)

Cadre de vie et transition écologique: des actions de lutte contre la précarité énergétique doivent être mises en place pour accompagner notamment les ménages modestes ou qui se trouvent en impayés. Un travail de reflexion sur une éventuelle réhabilitation des logements devrait être mené.

Culture : Mise en place d'une programmation culturelle variée qui puisse plus toucher les habitants de ce quartier quelque soit leur âge grâce à la proximité géorgraphique avec les espaces culturels de la ville. Au delà de la fréquentation des spectacles, il serait intéressant de plus toucher les habitants pour des actions de découverte culturelle dans et hors les murs.

Education : mener des actions de soutien à la parentalité qui renforcent les liens familiaux et la place des parents dans les familles. L'objectif est aussi de mettre en place des actions de soutien et d'accompagnement scolaire. L'apprentissage de la langue française devra être poursuivi. La poursuite d'un travail sur l'accompagnement à la scolarisation des enfants en situation de handicap est absolument nécessaire, également sur les temps péri et extra-scolaires.

Emploi : poursuivre la partenariat avec la communauté d'agglomération qui est compétente sur la thématique emploi et soutenant leur action chaque fois que la ville est en capacité de le faire.

Laïcité: mener des actions qui vont permettre aux différentes communautés représentées sur la ville de vivre ensemble, dans le respect de leurs coutumes et de leurs histoires respectives. Il sera également nécessaire de travailler plus largement contre les discriminations et les inégalités.

Santé: développer à l'échelle de la ville une véritable politique en matière de santé qui permettra de structurer les actions à mener en fonction des besoins de la population. Cela permettra de favoriser l'accès aux droits, l'accès aux soins, l'installation de professionnels mais aussi de mener des actions de prévention et de sensibilisation diverses.

Sécurité: Des actions de lutte contre les trafics divers devront être menées afin de sécuriser l'ensemble du QPV et de permettre la réappropriation des espaces publics.

Projets développés :

- Travail sur l'utilisation des crédits TFPB,
- Parcours du jeune spectateur,
- DEMOS,
- Chantier d'insertion accueillis sur la ville,
- Action genre de clichés,
- Ateliers de savoirs socio-linguistiques,
- Soutien à la parentalité,
- Permanences de médiation sociale,
- Contrat Local de Santé,
- Atelier santé ville,
- Cité éducative,
- Médiation jeunesse,
- Vidéoprotection,
- CLSPD,
- Accqueil de TIG.

PORTRAIT DU QUARTIER

ZSP QRR quartiers Thuillerie, plateau, gare - Fosses

DONNÉES CLÉS

Les quartiers Thuilerie Plateau Gare sont en ZSP - QRR depuis 2013. Le quartier du Platleau en QVA depuis 2015. L'ensemble des partenaires impliqués dans ces dispositifs participent avec les services municipaux d'une veille territoriale au titre des instances de suivi en matière de stratégie territoriale Sécurité et prévention de la délinquance, de la coordination des actions FIPDR, Politique de la ville (dont appels à projet Culture, CLAS...) et emploi-insertion (PRIJ notamment).

Le diagnostic de territoire montre des évolutions positives depuis la fin de l'opération de renouvellement urbain mais fait apparaître des facteurs de vulnérabilité sur les axes relevant de la parentalité, la prévention, la réussite éducative, la gestion urbaine et sociale de proximité.

L'EDUCATION :

Le périmètre concerné compte 2 groupes scolaires, un lycée général, technique et professionnel, un collège. Les écoles du 1er dégré accueillent 950 élèves, 490 en élémentaire, et 450 élèves en maternelle. Les IPS respectifs pour les écoles élémentaires de ce secteur sont de 101,2 et 10,9 (IPS moyen constaté par l'EN en 22/23 : 103). Le collège accueille 833 élèves, soit + 25% / 2015. L'évolution sur 5 ans de l'IPS pour cet établissement indique une dégradation constante (hors SEGPA) : de 102,4 en 2018 à 94,3 en 2022. L'équipe éducative alerte depuis l'année dernière sur une dégradation importante du climat scolaire, du nombre de situations relevant de signalements ou d'informations préoccupantes, de conseils de discipline... Troubles du comportements et santé mentale sont mis en perspective avec une diminution sensible du niveau scolaire. La relation avec les familles est de plus en plus compliquée. La tendance de ces indicateurs est jugée similaire à celle constatée pour les élèves du 1er degré, dès les petites sections.

Quelques indicateurs du profil sociologique du territoire: La situation socioéconomique de la population du secteur concerné révèle des facteurs de vulnérablité importants selon les quartiers. Le périmètre couvre différents quartiers au pofil très différents. Globalement, la ville compte un taux de chômage de 10,7%, dont une progression de 6 points sur un an concernant les moins de 25 ans et de 2 points pour les DETLD. Le taux de pauvreté est de 13%, 15% pour les 30/39 ans, 30% chez les locataires (essentiellement quartier du plateau et de la gare).

PLAN / REPRÉSENTATIONS / PHOTOS DU QUARTIER











PROBLÉ	MATIQUES
FORCES ET RESSOURCES	FAIBLESSES
FORCES ET RESSOURCES Des opérations de renouvellement urbain qui ont bénéficié à l'image et l'attractivité de la ville Maintien d'une offre de services publics de proximité & diversité du réseau de partenaires (accès aux droits, accompagnement social, aide aux victimes, emploi-insertion, prévention spécialisée) Une structure de coordination des acteurs dans les domaines de l'éducation, la prévention, la sécurité, l'emploi Une relative stabilité du tissu commercial de proximité Densité et diversité du tissu associatif local Attachement d'une partie des habitant.es, notamment jeunes, à leur territoire Lien de solidarité et bénévolat	PAIBLESSES Dégradation de la relation aux bailleurs et des interventions au titre de la GUSP Tendance à la hausse des fragilités sociales et économiques d'une partie de la population, notamment jeune et femme Augmentation du chômage des jeunes malgré une élévation générale du niveau de qualification initiale Une part toujours importante, voire en augmentation du chômage de longue et très longue durée Montée en charge des problématiques de santé mentale (troubles du comportement) chez les jeunes enfants et les adolescents Des indicateurs éducatifs préoccupants, relevés dès la petite enfance (accueil de loisir et écoles maternelles) Perte de repères éducatif pour une partie des parents Distorsion du lien école/famille pour une partie des parents: stratégie d'évitement, déni, rapport à l'institution Surcharge des services d'accompagnement et de suivi, notamment psychosocial, accès aux droits, fracture numérique Une montée en charge des besoins de suivi d'une population 3ème et 4ème âge en perte d'autonomie, de rupture au social, et de manque de soutien familial Un relatif éloignement des grands centres urbains et la nécessité de stabiliser des services d'accueil de proximité Les fragilités de ces services à répondre à une demande croissante de la part de la population

VISION POUR LE QUARTIER ZSP QRR quartiers Thuillerie, plateau, gare - Fosses (dans 3 ans nous souhaitons...)

Cadre de vie et transition écologique: Renforcement de la coordination ville / bailleurs visant à garantir la pérennité des investissements post ORU – ANRU, le développement des opérations DSU & Animation vie sociale, le soutien aux actions collectives, amicales de locataires, travail sur l'appropriation des espaces, l'implication des jeunes via des opérations de type chantiers éducatifs...

Culture : Développement des actions visant l'éducation et l'accès au plus grand nombre à la culture et aux pratiques artistiques Consolidation des liens entre les acteurs culturels du territoire, l'éducation nationale et les services éducatifs Développement d'une offre spécifique en direction de la petite enfance, l'enfance et l'adolescence

Education : Développement des actions de réussite éducative, d'accompagnement psychosocial des jeunes et leur famille, de prévention des troubles de santé mentale et de lutte contre le décrochage

Développement des actions d'accompagnement à la scolarité

Articulation avec les actions de soutien à la parentalité

Travail sur les relations filles garçons, lutte contre les discriminations, prévention des addictions

Emploi: Accompagnement spécifique / continuité dans le cadre du PRIJ, actions ciblées en lien avec la Maison de l'emploi et la Mission locale

Accompagnement individuel et actions collectives sur l'orientation scolaire (second degré et post bac) et professionnelle

Laïcité : Continuité du travail engagé sur le programme valeur de la République et la laïcité Développement des actions du conseil municipal des jeunes

Santé: Développement d'actions spécifiques issues d'une coordination pluridisciplinaire en lien avec un dispositif de type PRE, expérimentation d'actions de type art/sport thérapie, sophrologie... en direction d'une population enfance/adolescence présentant des troubles de santé mentale

Développement d'actions thématiques tout public : rapport au écrans, conduites à risques, lutte contre les addictions Accompagnement des populations vulnérables 3ème et 4ème âge, prévention des risques, isolement...

Sécurité: Champ de la prévention (primaire: prévention des rixes, veille sur l'évolution du climat scolaire, relation forces de l'ordre population...)

Prévention spécialisée

Lutte contre le harcèlement

Plan de lutte contre les violences faites aux femmes

Lutte contre les trafics

Coordination ville / gendarmerie

Projets développés :

Programmes de réussite éducative,

Accompagnement à la scolarité,

Plan de lutte contre les violences faites aux femmes,

Services d'accompagnement, d'accès aux droits, d'aides aux victimes

PRIJ,

Prévention spécialisée,

Réseau d'Ecoute, d'Appui, et d'Accompagnement des Parents

Programme d'éducation artistique

Quartiers d'été

Accompagnement des commerces de proximité

••

PORTRAIT DU QUARTIER

Terres de Garges - Garges-les-Gonesse

DONNÉES CLÉS

PLAN / REPRÉSENTATIONS / PHOTOS DU QUARTIER

Garges-lès-Gonesse est une ville de 43 239 habitants (2019) avec une population très jeune puisque 36,9% des habitants ont entre 0 et 24 ans contre 15,4% de plus de 60 ans. C'est aussi un territoire multiculturel avec 29,3% de personnes étrangères et plus de 70 communautés différentes. Le QPV "Terres de Garges" englobe 71,6% de la ville.

La commune est une des plus pauvres de France, 21,7% des habitants bénéficient du RSA et 21% sont au chômage ce qui amène à un cumul de fragilités économiques et familiales. Le niveau de ressources s'élève à 15 460 euros par an.



PROBLÉMATIQUES

FORCES ET RESSOURCES

FAIBLESSES •Proximité des transports et à mi chemin entre Paris et Roissy (RER D, bus, autoroute)

- •Diversité des structures culturelles et sportives sur l'ensemble de la ville (cube, gymnases, patinoire, piscine, 5 centres sociaux
- •Dispositifs variés (Cité éducative, CLAS, PRE, TFPB)
- Offre de santé
- •Dispositifs d'insertion pro (PRIJ, ML, SIJ, France travail, Espace emploi, ACI informatique, Créative...)
- Commerces de proximité
- ●Population jeune et dynamique
- Politique sociale (CCAS, inter-âge, MOUS, relogement, copro dégradée, ...)
- Proximité / aller-vers (bus de la ville)
- Dissu associatif riche et dense
- ■Spaces verts
- Plusieurs quartiers ont bénéficié d'un PNRU et d'un NPNRU
- Présence d'un Centre de Supervision Urbain (CSU)

- Précarité des habitants (pauvreté, familles monoparentales, RSA, bénéficiaires de toutes les prestations sociales, ..)
- Manque de diversité des commerces
- Délocalisation d'acteurs institutionnels en proximité
- Phénomène de cloisonnement par quartier, effet mille-feuilles en termes d'acteurs et de dispositifs
- Peu d'actions police-population
- Difficultés à identifier les acteurs, et à connaître leurs rôles
- •Bentiment d'insécurité
- Peu d'axes routiers et donc embouteillages au sein de la ville, difficultés dans l'utilisation de mobilités douces
- ●Dégradation du parc immobilier, insalubrité, habitat indigne.
- •Manque de spécialistes au niveau de l'offre de santé sur le territoire
- Etablissements secondaires fragiles avec des IPS parmi les plus faibles du département

VISION POUR LE QUARTIER Terres de Garges - Garges-les-Gonesse (dans 3 ans nous souhaitons...)

Cadre de vie et transition écologique :

"Dans trois ans, faire que chaque habitant de Garges-lès-Gonesse puisse vivre dans un environnement vert, agréable et inclusif" Comment? Lutter contre l'habitat indigne, mettre en place un réseau de chaleur à énergies renouvelables à destination des habitants, développer et soutenir les initiatives autour de la propreté urbaine à travers la GUP et garantir une coordination optimale entre les partenaires en vue d'une utilisation efficace de l'abattement TFPB. Et concrètement? Multiplier les contrôles, continuer les diagnostics en marchant, Encourager la pratique du jardinage (balcons, jardins partagés, potagers, ...), renforcer la coordination entre les partenaires en instaurant des réunions de travail régulières.

Culture :

"Dans trois ans, faire que la ville de Garges-lès-Gonesse devienne une vitrine des Arts du Numérique, et continuer à rendre accessible la culture en permettant aux Gargeois de s'approprier les structures du territoire "Comment ? Faire des arts numériques (IA, robotique, ...) un levier de développement culturel, favoriser l'accès à la culture pour tous en proposant des activités culturelles variées, en soutenant les initiatives locales et en créant des espaces de rencontres interculturelles. Et concrètement ? Garantir que le Cube Garges soit ouvert et accessible à tous, en lui permettant de rayonner au niveau régional et national, promouvoir des évènements hors les murs, « faire avec » les habitants sur la programmation culturelle, prendre en compte toutes les cultures (urbaines, classiques) tout en évitant l'élitisme culturel, impliquer les habitants dans l'élaboration des programmes.

Education:

"Dans trois ans, faire que chaque gargeois puisse s'exprimer, se ressourcer, et s'épanouir librement en valorisant leurs réussites et la diversité de leurs parcours". Comment ? Fournir une offre d'accompagnement éducative renforcée et lutter contre le décrochage scolaire, mieux communiquer sur l'offre et veiller à proposer des modes de garde diversifiés, renforcer l'accompagnement vers l'enseignement supérieur et la formation professionnelle.

Et concrètement ? Proposer des activités adaptées, accessibles au travers du CLAS, du PRE et de la Cité éducative en impliquant les associations locales, travailler sur une communication efficiente et adaptée au public visé, mettre en place des forums d'orientation et permettre aux jeunes de travailler leur orientation grâce à des ambassadeurs de la réussite.

Emploi:

"Dans trois ans, faire que chaque habitant de Garges-lès-Gonesse ait les clés de réussite nécessaire pour lui permettre une insertion facile et rapide dans le monde de l'emploi et de la formation, notamment dans le secteur de l'aéroportuaire et du numérique." Comment ? Travailler sur la mobilisation des publics, et optimiser leur prise en charge, mettre en œuvre des initiatives professionnelles axées sur les métiers en tension, spécifiquement dans le secteur aéroportuaire, poursuivre la montée en charge de l'accompagnement global des personnes, et conforter l'apprentissage de la langue française. Et concrètement ? Ateliers soft skill, team building, aller vers, au travers du bus de la ville, clubs sportifs (APELS), PRIJ (invisibles), l'ouverture d'un espace mutualisé inclusif (EMI) , la mise en place de forum de l'emploi, de journées portes ouvertes, d'infos collectifs et intensifier les actions de la maison des langues

Laïcité :

"Dans trois ans, faire que chaque culture présente à Garges-lès-Gonesse soit mise en valeur, tout en favorisant le vivre ensemble au travers de la République." Comment ? Agir en faveur de l'égalité pour tous et du vivre ensemble et garantir la neutralité religieuse des espaces publics tout en respectant les diverses croyances, éviter les comportements et dérives en lien avec le communautarisme, prévenir les dérives sectaires et la radicalisation. Et concrètement ? Renforcer les initiatives telles que les journées de fraternité mettant en lumière la diversité culturelle et favoriser les échanges interculturels et interreligieux, faciliter l'accès aux formations sur les valeurs de la républicaines et la laïcité, ainsi que promouvoir les valeurs de la république à travers les services publics.

Santé:

"Dans trois ans, continuer d'améliorer l'accès aux soins de santé pour tous les Gargeois, en promouvant des modes de vie sains au travers d'initiatives de sensibilisation et de prévention, tout en renforçant les infrastructure médicales locales afin de garantir des services de qualité. Faire de Garges un modèle d'inclusion pour les personnes en situation de handicap." Comment ? Continuer de mettre en place des bus de la santé, organiser des campagnes de dépistages et faciliter l'accès aux services de santé mentale. Accompagner les professionnels de santé dans la modernisation de leurs locaux et offrir des services de soutien spécifiques aux personnes en situation de handicap. Et concrètement ? Promouvoir le aller vers avec les bus santé, accroître les actions autour du sport sur ordonnance et tout autre type de sport, offrir un soutien et un accompagnement aux partenaires de santé, établir une maison de l'handicap pour servir de centre de ressources et de soutien aux personnes en situation de handicap.

Sécurité :

"Dans trois ans, faire que Garges-lès-Gonesse soit plus sécuritaire en facilitant le vivre ensemble et en luttant contre les incivilités et les rixes." Comment ? Accroître la présence des médiateurs de rue aux abords des établissements scolaires ainsi que lors des soirées et week-ends, renforcer le centre de supervision urbain, avec un réseau de près de 200 caméras d'ici 2025, et intensifier la dynamique du "aller vers" en investissant les espaces publics, afin de continuer à être au plus près des habitants. Et concrètement ? Mettre en place un planning organisé et partagé entre l'ensemble des médiateurs et des acteurs de la politique de la ville, assurer une surveillance en temps réel afin de garantir la sécurité publique, retour d'un commissariat de police avec prise en charge des dépôts de plaintes et multiplier les actions en proximités.

DONNÉES CLÉS

Distincts, les quartiers de la Fauconnière et des Marronniers font partie d'un quartier prioritaire avec les communes d'Arnouville et de Villiers-le-Bel : le quartier prioritaire « Carreaux - Fauconnière - Marronniers - Pôle Gare (QP095034) ».

Les habitants du QPV représentent 35,8 % de la population totale de Gonesse et 60,6 % de l'ensemble du QPV total (2018). Plus d'un tiers de ces habitants sont des personnes isolées (2019). Le niveau de revenu fiscal est globalement bas, avec un taux de pauvreté de 34,3% (23,8% sur la commune), et un tiers des foyers couvert par au moins une allocation.

Le taux d'emploi (54%) est inférieur à celui de la commune (59,7%). En 2022, le nombre d'inscrits comme demandeur d'emploi est fortement à la baisse sur ces quartiers (- 5,7%).

Pour l'année scolaire 2020/2021, les enfants du quartier scolarisés en élémentaire représentaient 53,7% des écoliers de Gonesse et 38% des collégiens. Les lycéens représentaient 35,38% des Gonessiens en filière générale et 49,45% des lycéens de filière professionnelle de Gonesse. 51,5% des lycéens de filière générale et technologique et 64% des lycéens de filière professionnelle sont issus d'un milieu social défavorisé.

Activité économique (commerce, transport, hébergement et restauration) très importante (44,8%). Alors même que la majorité des établissements n'ont pas de salariés (77,8%, INSEE 2020). 2

En 2019, dans ce QPV (Carreaux - Fauconnière - Marronniers - Pôle Gare), la majorité des logements sont des appartements (79%) appartenant à des bailleurs sociaux (98,6%). Avec un faible taux de rotation : 52,7% des locataires sont présents dans leur logement depuis plus de 10 ans. Le parc de logement est plutôt ancien avec 83,3% des constructions datant d'avant 1975. Il est à noter que le quartier des Marronniers est principalement pavillonnaire.

PLAN / REPRÉSENTATIONS / PHOTOS DU QUARTIER







PROBLÉMATIQUES

FORCES ET RESSOURCES FAIBLESSES

Les Marronniers :

La population est jeune, Solidarité entre les habitants, Bonne participation des habitants à la vie du quartier

Tissu associatif important, Conseil de quartier : très présent, dynamique et de plus en plus de personnes souhaitent s'investir Infrastructures :

Maison des Habitants Ingrid BETANCOURT très active, Proximité de la gare et réseau de bus dans le quartier, Proche du pôle des services publics de la ville 1 ludothèque, 2 écoles élémentaires, 2 écoles maternelles, un gymnase, 1 city parc, un lieu accueil enfants parents (LAEP)

De nombreux collectifs et associations d'habitantes permettent au public du secteur de bénéficier d'activités diversifiées

Santé : Les habitants bénéficient des nombreux professionnels de santé du pôle gare + offre de pharmacies

Commerces : Proche du Centre Commercial et des commerces autour de la gare

Cadre de vie : Les aires de jeux pour enfants, Les transports en commun, Principalement des pavillons, Richesse historique et patrimoine du quartier, Propreté générale du quartier

La Fauconnière :

Un quartier vivant : Notion du vivre ensemble et de solidarité très développées, des relations allant au-delà du simple voisinage, Un quartier cosmopolite, Un tissu associatif riche dans lequel les habitants sont impliqués, Les associations répondent d'une manière très active aux manifestations et évènements sur le quartier

Une Maison des Habitants, Marc SANGNIER, de proximité ouverte sur le quartier et animée. Elle a un rôle important dans les activités proposées: permanence emploi, aide aux devoirs, éducation à la citoyenneté par la vulgarisation des valeurs de la République...

Un conseil de quartier dynamique

Un quartier non loin de la gare et des transports développés : bus, Go-Bus Infrastructures : Crèche, écoles, collège, équipements sportifs (2 gymnases, un dojo, une piscine, un city, un terrain de sport et une salle d'haltérophilie) cinéma, bibliothèque et espaces multimédia, lieux de culte. Des espaces verts, Agora : lieu de rencontre

Un lieu d'accueil pour enfants autiste (association Autism'actions 95) La poste et des petits commerces de proximité

De nombreux professionnels de santé : Médecins, infirmiers, kiné, dentiste...

es Marronniers :

Habitants: Besoins en alphabétisation, ateliers sociolinguistiques et accès au numérique exprimés par la population

Infrastructures: Hormis les Assistantes Maternelles, il y a moins de structures d'accueil petite enfance que sur les autres quartiers. Peu de services culturels de proximité. Quartier vaste ayant une Maison des Habitants n'offrant pas suffisamment d'espace aux associations pour s'installer et développer des actions (manque de superficie). Les équipements manquent de signalisation et de place de stationnement comme la Maison des Habitants. Manque d'aires de jeux pour les enfants Commerces: Commerce de proximité en baisse

Cadre de vie : Problématiques liées au stationnement. Problématiques de circulation. Insécurité et Incivilités (attroupements, nuisances sonores, dépôts sauvages dans certaines zones)

Habitat dégradé, anciennes constructions. Beaucoup de sous location

La Fauconnière :

Offre de service: Commerces de proximité dégradés (problématiques de mise aux normes). Problématiques d'accessibilité, de déplacements pour tous et pour les personnes en situation de handicap. Demande d'aménagement de rampes d'escaliers, de bancs, et maîtrise du stationnement

Défi écologique et citoyen: Non-respect des lieux publics communs: cages d'escaliers, ascenseurs, dépôts sauvages, nuisances sonores. Bâtiments qui se dégradent. Incivilités quotidiennes et attroupements dans les halls d'entrée et sur parking des écoles (Coty). Insécurité dans la cité, les parkings et les immeubles. Problématiques de manque de civisme et de civilité des jeunes (besoin de sensibilisation).

Implication dans la vie du quartier de l'ensemble des habitants : Bonne participation des familles, mais difficulté à intégrer les adolescents, jeunes adultes. Faire sortir les personnes âgées de l'isolement. Besoin de renforcer les actions portant sur la citoyenneté. Communication et diffusion d'informations sur les évènements du quartier insuffisantes. Manque de disponibilité des habitants pour les activités proposées

Un manque de représentation d'associations dans les domaines suivants : Education : Représentants de parents d'élèves ; Locataires : association ou union de locataires ; Commerces : associations de commerçants. Les actions d'aide à l'intégration et à l'insertion : Besoins exprimés par la population en alphabétisation, ateliers sociolinguistiques, accès au numérique et cours de langue. Manque de dispositif d'accompagnement scolaire

Cadre de vie : Situation géographique donnant l'illusion d'une ville dans la ville avec la frontière naturelle dessinée par la voie ferrée et l'éloignement du centre-ville. Perte du poste de police municipale

VISION POUR LE QUARTIER La Fauconnière - Les Marronniers - Gonesse

(dans 3 ans nous souhaitons...)

Cadre de vie et transition écologique :

-®Propositions issues de la concertation auprès des habitants : Créer des espaces verts et de jeux pour enfants

Fauconnière: Poursuivre le réaménagement de la Place Marc Sangnier pour créer des espaces de convivialité; Participer à l'entretien du cadre de vie et de l'environnement au travers d'opérations « quartiers propres », (inciter le respect des lieux publics communs: cages d'escaliers, ascenseurs, dépôts sauvages); Améliorer l'accessibilité des déplacements pour tous et des personnes en situation de handicap (aménagement de rampes d'escaliers, de bancs, et maîtrise du stationnement...)

Marronniers: Renforcer la sécurité routière en agissant sur les passages piétons, le stationnement, la circulation aux abords des écoles; Améliorer l'accès aux service publics (santé, formation/emploi); Améliorer le confort des logements pavillonnaires anciens; Créer un parking pour vélos et trottinettes

-⊡Actions déjà réalisées / en cours

Fauconnière: Développer les équipements de proximité, les espaces de jeux, l'éclairage public, notamment Square du Nord Marronniers: Poursuivre les actions de renouvellement urbain afin de redynamiser le quartier; Améliorer l'état des logements pavillonnaires anciens; Favoriser la mobilité douce; Remplacer l'éclairage public

-® <u>Programmation d'actions nouvelles</u>: Convertir le parc d'éclairage public existant fortement consommateur d'énergie par un éclairage LED plus économe et respectueux de l'environnement

Fauconnière : Désartificialiser le Square des Sports ; Encourager les projets en faveur de l'agriculture urbaine

Marronniers: Mettre en place un point de compostage

Culture :

-<u>Propositions issues de la concertation auprès des habitants :</u> Maintenir l'offre sportive, culturelle et de loisirs existante (médiathèque, Cinéma, Maison des habitants...)

Marronniers : Améliorer l'accès aux activités sportives, culturelles, et de loisirs ; Inciter la population à fréquenter les équipements culturels

-Pactions déjà réalisées / en cours : Maintenir et développer la programmation de spectacles et d'ateliers qui s'adressent à la population jeune de notre ville, soutenir une collaboration renforcée avec les maisons des habitants et les associations pour une meilleure appropriation de la saison culturelle ; Poursuivre la création d'évènements spécifiques en direction des 16/25 ans dans le cadre de la programmation de la saison culturelle (avec actions pédagogiques et ateliers). Encourager la co-construction avec les services en relation avec ces publics (jeunesse, MDH, mission locale...) ; Développer une programmation spécifique « cultures urbaines », peu représentée alors que le rap, le hip-hop, le stand-up, la vidéo, le slam sont des esthétiques très appréciées par la Jeunesse (lien avec le projet de Maison des Cultures Urbaines) ; Accentuer l'ouverture des lieux culturels aux adolescents au travers de la programmation Jeunesse dédiée : ciné Jeunes, espace musique et numérique à la médiathèque ; Impliquer pleinement la dimension culturelle dans l'animation des fêtes de quartiers et autres événements prenant appui sur les MDH, en l'intégrant par anticipation dès la réflexion et l'élaboration de la programmation culturelle de la ville

-®Programmation d'actions nouvelles: Développer l'implication des jeunes dans les problématiques culturelles, en étroite collaboration avec le service jeunesse et les Maisons des Habitants. Créer des instances de partage et de co-construction; Ouvrir un espace jeunes 16/25 ans au PIO en soirée et le week-end; Développer ou relancer certains projets ou initiatives: Rendez-vous de la jeunesse, web-radio, concours d'éloquence, soirée jeunes talents, projets participatifs (réalisation de web séries...); Valoriser les talents locaux en encourageant la diffusion des productions lors de premières parties de spectacles, diffusion de courts métrages, fête de la musique...

Education:

-<u>Propositions issues de la concertation auprès des habitants</u> : Sauvegarder le dispositif CLAS ; Instaurer une Cité éducative efficiente et intégrée aux dispositifs existants (PRE, ACTE...) ; Développer l'alphabétisation et l'apprentissage de la langue française (ASL...)

Marronniers : Programmer les cafés des parents pour favoriser les échanges

-DActions déjà réalisées / en cours : Prendre appui sur le Projet Educatif Global 0-25 ans (2024-2027), véritable référentiel pour l'ensemble des partenaires éducatifs qui, au travers de fiches actions témoigne de l'ambition éducative de la ville

-<u>Programmation d'actions nouvelles</u>: Donner une nouvelle ampleur et des moyens supplémentaires à la politique éducative et au Programme de Réussite Educative (PRE) grâce à une future labellisation « Cité éducative »; Développer hors temps scolaire les dispositifs CLAS et soutien scolaire; Réinitialiser un dispositif d'alphabétisation et d'apprentissage du Français au travers d'ateliers sociolinguistiques et de cours de Français Langue Étrangère (FLE)

Fauconnière : Réhabiliter et agrandir l'école Camus (projet d'investissement) qui date de la construction du quartier de la Fauconnière

Marronniers : Enrichir le dispositif café des parents pour favoriser les échanges

Emploi / commerces :

-<u>Propositions issues de la concertation auprès des habitants :</u> Prendre en compte les difficultés des demandeurs d'emplois entravés dans leur recherche par la précarité, l'illettrisme et le manque de formation ; Améliorer le travail de synergie entre les structures d'accueil jeunesse (Mission Locale, PIO, service jeunesse...)

Fauconnière: Défendre le maintien d'une offre de services postaux et bancaires de proximité

-🛮 <u>Actions déjà réalisées / en cours :</u> Maintenir l'activité des structures d'insertion et d'insertion par l'économique

Fauconnière : Pérenniser l'accompagnement des décrocheurs scolaires au travers des activités menées par la Fabrique Numérique ; Rendre visible et promouvoir l'offre de services du PIO pour les habitants de tous les quartiers

-Programmation d'actions nouvelles : Organiser un forum emploi dans les Maisons des habitants

Fauconnière : Redynamiser les commerces de proximité en visant la mise aux normes y compris thermiques des linéaires de commerces, et la commercialité des locaux conformément à l'étude menée sur la Fauconnière par l'ANCT ; Encourager et soutenir les actions innovantes de la Fabrique Numérique de Gonesse

Marronniers: Revitaliser les commerces de proximité, notamment ceux du centre commercial place des Myosotis

Laïcité:

-® <u>Propositions issues de la concertation auprès des habitants</u>: Faire du vivre ensemble un enjeu sociétal et promouvoir les valeurs de solidarité, d'entraide et de partage entre les habitants

-<u>Actions déjà réalisées / en cours :</u> Sensibiliser les habitants aux valeurs de la République et la Laïcité / Citoyenneté -<u>Programmation d'actions nouvelles :</u> Relancer les « parcours citoyens »

Santé:

-<u>Propositions issues de la concertation auprès des habitants :</u> Maintenir et favoriser la mise en place d'actions préconisées des programmes de politiques de santé publique ; Sensibiliser aux conduites addictives

-②Actions déjà réalisées / en cours : Développer les actions du Contrat Local de Santé et de l'Atelier Santé Ville, et Réécrire le Contrat Local de santé ; Maintenir l'offre de soins et la renforcer ; Améliorer la santé environnementale ; Développer l'accompagnement des problématiques de santé mentale au travers du dispositif « mon psy », de la promotion des actions de la Maison des Adolescents (MDA) ; Développer et Maintenir des initiatives de promotion de la santé comme la coopérative d'acteurs nutrition Val d'Oise Est en lien avec l'alimentation équilibrée et l'activité physique, la création d'un parcours avec l'éducation nationale sur le thème de la santé de la maternelle au lycée ; Prévenir les maladies chroniques et cardiovasculaires par les actions de dépistage ...

HANDICAP: Agir sur l'accessibilité; Contribuer à l'autonomie des personnes en situation de handicap; Accueillir les enfants en situation de handicap ainsi que leurs parents sur le temps scolaire et périscolaire (Faciliter l'accueil des enfants porteurs d'un PPS projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) ou d'un PAI; Garantir la présence des AESH tant sur les temps scolaires que périscolaires en lien avec l'éducation nationale); Valoriser et sensibiliser l'ensemble des publics à la thématique du handicap
-®Programmation d'actions nouvelles: Repérer et accompagner les femmes enceintes vulnérables dans le parcours anténatal,

-ध<u>Programmation d'actions nouvelles :</u> Reperer et accompagner les femmes enceintes vulnerables dans le parcours antenatal, (forum maternité) ; Création de clubs « mémoires vives » (Fabrique Numérique) ; Lancer l'Agenda 22

Sécurité :

-<u>Propositions issues de la concertation auprès des habitants :</u> Favoriser la prévention auprès des jeunes (sensibilisation aux méfaits des toxicomanies...).

Fauconnière : Renforcer la sécurité dans le quartier (aux abords des écoles, lieux publics, hall d'entrées, immeubles et parking) ; Travailler sur le civisme et la civilité

Marronniers: Mettre en place des actions de médiation pour le jeune public; Développer le tutorat pour les enfants et ados pour moins de violence et plus de dialogue; Renforcer la sécurité routière en agissant sur les passages piétons, le stationnement, la circulation aux abords des écoles, le développement de la vidéo-verbalisation; Favoriser le vivre ensemble; Soutenir la parentalité; Lutte contre les discriminations

-®Actions déjà réalisées / en cours : Poursuivre les objectifs de maintien de la tranquillité publique en agissant sur les nuisances sonores, les dépôts sauvages, les stationnements abusifs, ...) ; Renforcer la police de proximité par une présence régulière sur le quartier, des ateliers thématiques avec différents publics : rencontre police - enfants / jeunes portant sur les discriminations, la défense..., ateliers femmes, ateliers personnes âgées...

-®<u>Programmation d'actions nouvelles</u>: Développer les partenariats visant à lutter contre les discriminations en conventionnant avec le musée national de l'immigration (Palais de la porte dorée), et en formalisant un plan de lutte contre les discriminations en lien avec la DILCRA

DONNÉES CLÉS

Le quartier prioritaire de Saint-Blin connait un élargissement de son périmètre vers la commune d'Arnouville. 4.1% de la population de Gonesse (2018). Population plutôt jeune avec un indice de jeunesse de 2,7% par rapport à la commune: 1,7% (2019). 35% de familles monoparentales (contre 23% sur le reste la commune).

Le niveau de revenu fiscal est globalement bas, la quasi-totalité des ménages est couverte par au moins une allocation. 49,4% des ménages ont des bas revenus contre 36.3% sur Gonesse.

En 2020, le taux d'emploi de 54,9% est inférieur à celui de la commune (59,7%). En 2022, les bénéficiaires du RSA représentaient une des parts les plus élevées sur la commune. Parallèlement, l'évolution annuelle du nombre d'inscrits comme demandeurs d'emploi est de +2,2% contre -2% sur la commune. Les demandeurs d'emploi de moins de 26 ans, résidant à Saint-Blin représentaient 26,2% contre 15,3% pour le reste de la commune.

Les enfants du quartier scolarisés en maternelle et en élémentaire représentaient 4% des écoliers de Gonesse et pour le secondaire 4,8% des collégiens (2020/2021). Les élèves du quartier, scolarisés au lycée général, représentaient 3,67% des lycéens de Gonesse et 5,22% pour les élèves scolarisés au lycée professionnel. Le quartier est marqué par le plus fort taux de retard en classe de 3ème avec 19,2% et le plus fort taux de jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés et sans emploi de 23,6% contre 18,4% sur la commune. 55,1% des collégiens et 51,6% des lycéens du quartier sont issus d'un milieu social défavorisé.

Activité économique (commerce, transport, hébergement et restauration) très importante, de 59,5% par rapport à la commune (44,5%) alors même qu'il n'y a quasiment pas de commerce dans cette zone (INSEE 2020). Le taux de création et de transfert d'établissement de 54,8% est 2 fois plus élevé que celui de la commune (21,2%). Le fort taux d'activité des établissements pourrait concerner les auto-entreprises : la majorité des établissements (88%) n'ont pas de salariés.

En 2019, la majorité des logements (96,1%), sont des appartements appartenant à des bailleurs sociaux. 66,7% des logements sont de grands appartements de type T3 et T4. Faible taux de rotation puisque 74% des locataires sont présents dans leur logement depuis plus de 5 ans.

PLAN / REPRÉSENTATIONS / PHOTOS DU QUARTIER







FORCES ET RESSOURCES abitants :	FAIBLESSES
	Habitants :
vestissement des habitants dans les activités proposées par la Maison des	Une population en rupture numérique, Besoin important d'ateliers
abitants (sorties famille, animations, soutien scolaire, écrivain public)	sociolinguistique, Besoin de renforcer les actions d'aide à l'intégration, à
ppulation plutôt jeune	l'insertion, à l'émancipation et au parcours vers l'emploi
re ensemble - mixité sociale	Faible participation à la concertation citoyenne. Nombre important de jeune
	(16-25 ans) déscolarisés et sans activité
frastructures :	
Maison des Habitants L. ARAGON	Offre de service :
ne école maternelle	Tissu associatif pauvre
poste de police municipale	Manque de dispositif d'accompagnement à la scolarité
n lycée Général et Technologique	Manque d'information des habitants sur la programmation des animations
n CIO, Mission Locale et Point Information Jeunesse	dans leur quartier, sur les dispositifs existants
ne Maison Intergénérationnelle	Peu de structures culturelles
ne Microfolie	
n gymnase et un terrain synthétique	Cadre de vie :
eaucoup de structures petite enfance (crèche, halte-garderie, relais petite	Prévention de la délinquance – un sentiment d'insécurité et d'incivilité (dépô
nfance, lieux d'accueil enfants parents LAEP)	sauvages, nuisances sonores, attroupements)
uartier proche de la poste	Peu de transports en commun
adre de vie :	Santé : Peu de professionnel de santé dans le quartier (1 cabinet d'infirmière
éhabilitation d'une majeure partie du quartier	orthophonistes – podologue) mais pas de médecins généralistes, de dentiste
proximité, aménagement d'un parc urbain (Le Vignois) et d'un parc	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
omprenant un city parc sur le quartier de Saint-Blin	Commerces : Une partie du guartier a peu de commerce de proximité (une
oche du centre commercial	auto-école, un point restauration, une épicerie)
	2)
	- W

VISION POUR LE QUARTIER Saint-Blin - Gonesse

(dans 3 ans nous souhaitons...)

Cadre de vie et transition écologique :

-Propositions issues de la concertation auprès des habitants

Inciter au respect des lieux publics communs : cages d'escaliers, ascenseurs, dépôts sauvages, organiser des journées nettoyage...

-Actions déjà réalisées / en cours

Promouvoir les activités intergénérationnelles en prenant appui sur la Maison Daniel DABIT

-Programmation d'actions nouvelles

Définir et mettre en œuvre un projet de réhabilitation des immeubles du Vignois

Développer l'animation sur le Parc Urbain

Convertir le parc d'éclairage public existant fortement consommateur d'énergie par un éclairage LED plus économe et respectueux de l'environnement

Culture / sports / loisirs :

-Propositions issues de la concertation auprès des habitants

Maintenir l'offre existante

Améliorer l'accès aux activités sportives, culturelles, et de loisirs

Inciter la population à fréquenter les équipements culturels

Poursuivre l'action « un violon dans mon école »

-Actions déjà réalisées / en cours

Favoriser l'accès pour tous + améliorer la visibilité des équipements technologiques, culturels et sportifs installés dans le quartier (Gymnase Jesse Owens, City Stade, micro folie, Fablab...)

Maintenir et développer la programmation de spectacles et d'ateliers qui s'adressent à la population jeune de notre ville, soutenir une collaboration renforcée avec les maisons des habitants et les associations pour une meilleure appropriation de la saison culturelle

Poursuivre la création d'évènements spécifiques en direction des 16/25 ans dans le cadre de la programmation de la saison culturelle (avec actions pédagogiques et ateliers). Encourager la co-construction avec les services en relation avec ces publics (jeunesse, MDH, mission locale...)

Développer une programmation spécifique « cultures urbaines », peu représentée alors que le rap, le hip-hop, le stand-up, la vidéo, le slam sont des esthétiques très appréciées par la Jeunesse (lien avec le projet de Maison des Cultures Urbaines)

Accentuer l'ouverture des lieux culturels aux adolescents au travers de la programmation Jeunesse dédiée : ciné Jeunes, espace musique et numérique à la médiathèque

Impliquer pleinement la dimension culturelle dans l'animation des fêtes de quartiers et autres événements prenant appui sur les MDH, en l'intégrant par anticipation dès la réflexion et l'élaboration de la programmation culturelle de la ville.

-Programmation d'actions nouvelles

Développer l'implication des jeunes dans les problématiques culturelles, en étroite collaboration avec le service jeunesse et les Maisons des Habitants. Créer des instances de partage et de co-construction

Ouvrir un espace jeunes 16/25 ans au PIO en soirée et le week-end

Développer ou relancer certains projets ou initiatives : Rendez-vous de la jeunesse, web-radio, concours d'éloquence, soirée jeunes talents, projets participatifs (réalisation de web séries...)

Valoriser les talents locaux en encourageant la diffusion des productions lors de premières parties de spectacles, diffusion de courts métrages, fête de la musique...

Education:

-Propositions issues de la concertation auprès des habitants

Réinstaurer le dispositif CLAS

Développer l'alphabétisation et l'apprentissage de la langue française (ASL...)

Programmer les cafés des parents pour favoriser les échanges

-Actions déjà réalisées / en cours

Prendre appui sur le Projet Educatif Global 0-25 ans (2024-2027), véritable référentiel pour l'ensemble des partenaires éducatifs qui, au travers de fiches actions témoigne de l'ambition éducative de la ville

-Programmation d'actions nouvelles

Donner une nouvelle ampleur et des moyens supplémentaires à la politique éducative et au Programme de Réussite Educative (PRE) grâce à une future labellisation « Cité éducative »

Développer hors temps scolaire les dispositifs CLAS et SOUTIEN SCOLAIRE

Réinitialiser un dispositif d'alphabétisation et d'apprentissage du Français au travers d'ateliers sociolinguistiques et de cours de Français Langue Étrangère (FLE)

Enrichir le dispositif café des parents pour favoriser les échanges

Emploi / commerces:

-Propositions issues de la concertation auprès des habitants

Prendre en compte les difficultés des demandeurs d'emplois entravés dans leur recherche par la précarité, l'illettrisme et le manque de formation.

Améliorer le travail de synergie entre les structures d'accueil jeunesse (Mission Locale, PIO, service jeunesse...)

-Actions déjà réalisées / en cours

Maintenir l'activité des structures d'insertion et d'insertion par l'économique

Favoriser l'accès des jeunes aux dispositifs d'insertion professionnelle, d'orientation et de formation existants, en prenant appui sur le Pôle Information Orientation (PIO), qui regroupe le CIO de l'Education Nationale, la mission locale, le service emploi de la communauté d'agglomération, le PIJ Point Information Jeunesse

Renforcer les actions d'aide à l'intégration, au parcours vers l'emploi et à l'accès au numérique

Sauvegarder la diversité et l'adaptation aux besoins des habitants des commerces de proximité

Laïcité:

-Propositions issues de la concertation auprès des habitants

Faire du vivre ensemble un enjeu sociétal et promouvoir les valeurs de solidarité, d'entraide et de partage entre les habitants -Actions déjà réalisées / en cours

Sensibiliser les habitants aux valeurs de la République et la Laïcité / Citoyenneté

-Programmation d'actions nouvelles

Relancer les « parcours citoyens »

Santé:

-Propositions issues de la concertation auprès des habitants

Maintenir les activités proposées par (promotion, éducation à la santé...)

Maintenir et favoriser la mise en place d'actions préconisées des programmes de politiques de santé publique

Sensibiliser aux conduites addictives

-Actions déjà réalisées / en cours

Développer les actions du Contrat Local de Santé et de l'Atelier Santé Ville, et Réécrire le Contrat Local de santé

Maintenir l'offre de soins et la renforcer

Améliorer la santé environnementale

Développer l'accompagnement des problématiques de santé mentale au travers du dispositif « mon psy », de la promotion des actions de la Maison des Adolescents (MDA)

Développer et Maintenir des initiatives de promotion de la santé comme :

La coopérative d'acteurs nutrition Val d'Oise Est en lien avec l'alimentation équilibrée et l'activité physique

La création d'un parcours avec l'éducation nationale sur le thème de la santé de la maternelle au lycée

Prévenir les maladies chroniques et cardiovasculaires par les actions de dépistage ...

HANDICAP:

Agir sur l'accessibilité

Contribuer à l'autonomie des personnes en situation de handicap

Accueillir les enfants en situation de handicap ainsi que leurs parents sur le temps scolaire et périscolaire : Faciliter l'accueil des enfants porteurs d'un PPS projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) ou d'un PAI ; Garantir la présence des AESH tant sur les temps scolaires que périscolaires en lien avec l'éducation nationale

Valoriser et sensibiliser l'ensemble des publics à la thématique du handicap

-Programmation d'actions nouvelles

Repérer et accompagner les femmes enceintes vulnérables dans le parcours anténatal, (forum maternité)

Création de clubs « mémoires vives » (Fabrique Numérique)

Lancer l'Agenda 22

Sécurité :

-Propositions issues de la concertation auprès des habitants

Mettre en place des actions de médiation pour le jeune public

Renforcer la sécurité dans le quartier (aux abords des écoles, lieux publics, hall d'entrées, immeubles et parking)

Favoriser la prévention auprès des jeunes (sensibilisation aux méfaits des toxicomanies...)

Travailler sur le civisme et la civilité

-Actions déjà réalisées / en cours

Poursuivre les objectifs de maintien de la tranquillité publique en agissant sur les nuisances sonores, les dépôts sauvages, les stationnements abusifs, ...)

Renforcer la police de proximité par : Une présence régulière sur le quartier, Des ateliers thématiques avec différents publics : rencontre police - enfants / jeunes portant sur les discriminations, la défense..., ateliers femmes, ateliers personnes âgées...

-**P**rogrammation d'actions nouvelles

Développer les partenariats visant à lutter contre les discriminations en conventionnant avec le musée national de l'immigration (Palais de la porte dorée), et en formalisant un plan de lutte contre les discriminations en lien avec la DILCRA

PORTRAIT DU QUARTIER

Cottage Elargi - Goussainville

PLAN / REPRÉSENTATIONS / PHOTOS DU QUARTIER

DONNÉES CLÉS

Nombre d'habitants : 1858

Nombre de demandeurs de Catégorie ABC : 154 Dont nombre de femmes de Catégorie ABC : 76

Revenu médian annuel par UC : 1160

Part des ménages locataires du parc social > 90%

% des moins de 25 ans : 37 %

% de plus de 60 ans : nd



PROBLÉMATIQUES

FORCES ET RESSOURCES FAIBLESSES

Des équipements culturels, sportifs, de loisirs et de citoyenneté, notamment pour les jeunes

Proximité du centre municipal de santé Pierre Rouquès, récemment rénové

Une bonne desserte en transports en commun

Une connexion à Paris par les deux gares de RER D localisées dans le quartier et à la plate-forme aéroportuaire de Roissy par le bus 32 Une partie du quartier (secteur de la Gare des Noues) qui bénéficie de toutes les aménités du centre-ville (un quartier globalement «banalisé »)

Une polarité secondaire autour de la gare de Goussainville qui a vocation à être confortée : des commerces et quelques équipements (mais pas de banque / distributeur). Un projet d'aménagement du pôle gare de Goussainville

La proximité relative du bassin d'emploi lié à la plate-forme aéroportuaire de Roissy Charles de Gaulle

Des équipements clés pour l'emploi et l'insertion dans le secteur de la Gare de Goussainville

Des polarités commerciales

Une précarité moins « visible » que sur d'autres quartiers prioritaires et une vie associative limitée ou peu connue qui ne facilite pas l'existence d'un réseau de solidarité

Une qualité inégale de desserte en transports en commun (gare des Noues deux fois moins desservie par le RER D que la gare principale de Goussainville) et des espaces extérieurs peu propices aux mobilités douces

Une concentration d'habitat privé indigne dans l'ensemble du quartier Une offre d'équipements, de services et de commerces inégalement répartie et une absence d'espaces verts

Problème de stationnement abusif

Une problématique d'accès au bassin d'emploi de l'aéroport (desserte améliorée avec Filéo mais cadencement du bus 32 qui reste faible ; desserte Est-Ouest en transports en commun globalement limitée) L'absence d'antenne de Pôle Emploi à Goussainville(rattachée à Gonesse)

Une offre commerciale peu qualitative et qui tend à s'homogénéiser, notamment autour de la Gare de Goussainville

PORTRAIT DU QUARTIER

Grandes Bornes Elargies - Goussainville

DONNÉES CLÉS

Nombre d'habitants 8413

Nombre des demandeurs de Catégorie ABC : 1114 Dont Nombre de femmes de Catégorie ABC : 515

Revenu médian annuel par UC: 980

Part des ménages locataires du parc social > 90%

% des moins de 25 ans : 42.5%

% de plus de 60 ans : 12.6%



PROBLÉMATIQUES

FORCES ET RESSOURCES

Des dispositifs en faveur de la réussite éducative des enfants et des jeunes dans le quartier (PRE, accompagnement à la scolarité et prévention spécialisée)

Un tissu associatif dense, diversifié et porteur d'innovation sur le secteur des Grandes Bornes

Des équipements clés pour le lien social, l'accès aux droits (maison de la famille et du droit, médiathèque, Plate-forme de Services Publics, Maison France Services ,équipement social de proximité, centre social Empreinte, uniquement utilisés par les habitants du quartier et la pratique sportive (1 gymnase réhabilité, 3 city stades)

Amélioration et diversification de l'offre de logements La proximité du bassin d'emploi lié à la Plate-forme aéroportuaire de

Ampère et un marché hebdomadaire aux Grandes Bornes

Roissy Charles-de- Gaulle Des commerces qui fonctionnent dans les secteurs des Grandes Bornes et

FAIBLESSES Le quartier qui concentre les ménages les plus précaires de la commune Une très grande fragilité des enfants et des jeunes sur le plan socioéducatif, liée à une implication limitée des parents dans l'éducation et l'accompagnement à la scolarité de leur(s) enfant(s)

Un accès à la santé aujourd'hui limité par le manque de professionnels de santé à l'échelle communale

Un quartier qui reste mal connu par le reste de la ville ; des équipements

Une difficulté d'accès au bassin d'emploi de l'aéroport en transports en

Des institutions de l'emploi plutôt éloignées

Absence d'antenne de Pôle Emploi à Goussainville (rattachée à Gonesse) L'Espace Emploi local (antenne de la M2E95 qui rassemble Maison de l'Emploi et Mission locale) dans le quartier de la gare RER Goussainville Une activité économique limitée et plutôt fragile dans le quartier

VISION POUR LE QUARTIER Cottage Elargi et Grandes Bornes Elargies - Goussainville

(dans 3 ans nous souhaitons...)

Cadre de vie et transition écologique :

- > des quartiers plus agréables
- Renforcer l'action sur le traitement des déchets
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs (habitants, bailleurs, syndic)
- Préserver et développer les espaces verts
- > permettre une réelle résidentialisation des quartiers
- Améliorer les conditions d'habitat et faciliter les parcours résidentiels
- Poursuivre l'amélioration de la qualité du parc social
- Lutter contre l'habitat indigne et les pratiques de marchands de sommeil
- Améliorer les équilibres territoriaux de mixité sociale à l'échelle des quartiers prioritaires et de la Ville de Goussainville

Mobiliser les espaces et les équipements publics au service de l'animation et de la mixité dans les quartiers

Mobiliser les équipements des guartiers prioritaires au service de la mixité sociale

Développer des lieux de convivialité partagés dans les quartiers prioritaires

Répondre aux besoins d'équipement de proximité dans les secteurs

peu ou pas dotés

Renforcer la gestion partagée des quartiers pour améliorer la qualité du cadre de vie

Coordonner les interventions sur les espaces extérieurs pour améliorer leur qualité, la propreté et la sécurité

Poursuivre la lutte contre la délinquance et renforcer la prévention de la récidive pour garantir une plus grande tranquillité publique

Faire des habitants des acteurs et des ambassadeurs du changement (d'image) de leur quartier

Favoriser la mobilité des habitants

Favoriser l'utilisation des transports en commun par les habitants des quartiers prioritaires

Encourager les mobilités douces intra et inter quartiers (piéton, vélo) et l'usage partagé de la voiture

Culture et Sport:

Favoriser l'accès aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs

Mettre en réseau les acteurs culturels, sportifs, éducatifs et associatifs pour décloisonner les pratiques

Continuer à faire connaître l'éventail de l'offre culturelle, sportive et de loisirs aux habitants des quartiers prioritaires Améliorer l'accessibilité aux pratiques culturelles, sportives, et de loisirs pour tous les publics

Education:

Favoriser la réussite éducative et soutenir la parentalité

Prévenir le décrochage et les difficultés scolaires dès le plus jeune âge

Renforcer la coordination des acteurs pour permettre une meilleure connaissance et articulation des actions d'accompagnement à la scolarité

Accompagner les parents dans l'exercice de leur fonction parentale

Emploi:

Renforcer l'accès à la formation, à l'insertion professionnelle et à l'emploi

Informer et accompagner les jeunes (dès le collège) vers le monde du travail et l'emploi (orientation, découverte des métiers, accompagnement à l'alternance, l'apprentissage)

Renforcer les dispositifs d'insertion professionnelle

Lever les freins à l'accès à la formation et à l'emploi (discriminations, savoirs de base, codes sociaux, mobilité vers les pôles d'emploi et de formation, modes de garde, réseau, langues française et anglaise, casier judiciaire)

Rapprocher les entreprises du territoire et les acteurs de l'emploi et de laformation pour favoriser le recrutement des habitants des quartiers prioritaires

Favoriser le développement économique local (hors commerces)

Faire connaître les atouts et renforcer l'attractivité de Goussainville auprès des entreprises (Pôle Gare)

Promouvoir les filières de l'artisanat et de l'entrepreneuriat auprès des habitants des quartiers (information, orientation)

Répondre aux besoins des entrepreneurs locaux, créateurs d'emploi

(accompagnement, formation, financements, locaux)

Améliorer l'offre commerciale et de services dans les pôles de proximité

Accompagner la pérennisation et la diversification de l'offre commerciale des quartiers prioritaires

Renforcer la qualité et l'attractivité des linéaires commerciaux des quartiers prioritaires

- > L'offre de formation est en adéquation avec les besoins économiques du territoire
- > Soutenir les jeunes dans leur recherche de stages, d'alternance

Développer une intermédiation entre les jeunes et les entreprises

Mobiliser les entreprises du territoire (bassin)

> Encourager la mobilité des jeunes

Laïcité / citoyenneté :

Soutenir les actions sur l'égalité entre les femmes et les hommes et à la dignité des personnes Renforcer et encourager les parcours citoyens

Santé:

> accompagnement renforcé en matière d'accès à la santé (de la prévention au soin)

Renforcer la prévention auprès des différents publics, en particulier les enfants, les jeunes, leurs parents et les séniors Lever les freins d'accès à la santé (mobilité, lisibilité, langue, coût, ouverture et utilisation des droits)

Assurer un renouvellement et un développement de l'offre de soins locale

Sécurité :

Poursuivre la lutte contre la délinquance et renforcer la prévention de la récidive Renforcer les actions de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes

Renforcer la présence humaine en soirée (police, médiateurs, éducateurs)

Développer le système de vidéosurveillance

Projets développés

Cadre de vie et transition écologique : Réaménagement du pôle gare ; Travaux de voirie ; Remplacement de l'éclairage public en led ; Construction d'une nouvelle école ; Aménagement de pistes cyclables ; Bus à Haut Niveau de Service ; Temps forts en partenariat avec le tissu associatif local autour de l'écologie

Culture: programmation de temps forts au cœur des QPV

Education : Création de la maison de la famille et du droit au sein du quartier des Grandes Bornes ; Mise en place d'une coordination du CLAS ; Création d'un EVS ; Développement de temps forts autour de la réussite éducative en lien avec la Cité Educative

Emploi : Développement du hub avenir (extension de l'âge du public reçu) ; Tenue de forums à thème tout au long de l'année (forum jobs été...) ; Lien avec l'implantation d'Agoralim pour permettre l'accessibilité à l'emploi ; Interventions et événements dans les collèges et lycée autour de la formation, la découverte de métiers, l'orientation

Laïcité / citoyenneté : Semaine de l'égalité ; Semaine du droit des femmes ; Ouverture maison de la famille et du droit pour accès aux droits et à l'information (accès l'égalité pour tous) ; Développer des actions autour des valeurs de la république

Santé: développer des temps forts et des actions de sensibilisation au cœur des QPV (dépistages...)

Sécurité: travailler en lien avec les différents dispositifs du territoire (CLSPD...)

PORTRAIT DU QUARTIER

Jean-Baptiste Corot - Louvres

PLAN / REPRÉSENTATIONS / PHOTOS DU QUARTIER

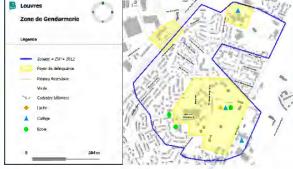
DONNÉES CLÉS

Quartier d'environ 78 840 m² structuré autour d'un ensemble immobilier livré en 1971 composé de 314 logements. Vieillissant, le secteur des Impressionnistes présente des

dysfonctionnements structuraux, qui ont des conséquences sur la vie du quartier et déclinés comme suit :

- -Abords du quartier discrédités ;
- -Espaces paysagers banalisés et usages détournés ;
- -Saturation des équipements scolaires ;
- -Wacance commerciale;
- -Déséquilibre des services à la population ;
- -Stationnement sauvage;
- -Wétusté structurelle de l'ensemble immobilier;
- Discréditation du cadre de vie ;
- -Perte de l'attractivité économique du secteur ;
- -Affaiblissement de la fonction de centralité « historique » et enclavement lié à l'organisation spatiale;
- -Emergence d'un foyer de délinquance





PROBLÉMATIQUES

FORCES ET RESSOURCES

Situation géographique du quartier, assimilée au « barycentre »

> Possibilité d'opérer un désenclavement axial par une ouverture nord-sud et ouest-est susceptible de redonner un pouls aux fonctions de centralité du quartier ;

Potentiel paysager

> Des espaces verts à recomposer, à réaménager et à revaloriser

Configuration de l'espace

- > Propice à l'apaisement des circulations par la composition d'un schéma de déplacement piéton et cyclable sécurisé ; Potentiel économique
- > Possibilité de reconquête des surfaces commerciales vacantes et renouer avec une forme d'attractivité;

Un fragment du quartier a été inscrit en périmètre ORT; Identité culturelle du quartier

> Volet artistique à valoriser « Les Impressionnistes » très structurant dans l'espace et notamment lié aux toponymes employés pour désigner les rues ;

Ressources humaines

> Volonté des copropriétaires de rythmer de manière harmonieuse la vie du quartier, d'entretenir une dynamique positive et de la transmettre aux enfants et nouveaux arrivants.

FAIBLESSES

Image usitée du quartier synonyme de « cité » ; Vieillissement, voire départ des habitants jouant un rôle médiateur dans la vie du quartier ;

Conflits entre voisins;

Isolement des publics vulnérables : séniors isolés, familles monoparentales, jeunes déscolarisés, santé mentale...

Lien intergénérationnel précaire ;

Mixité culturelle en dépréciation, favorable au cloisonnement et au regroupement communautaire;

Appauvrissement des synergies dans la vie de quartier, manque d'effervescence en matière de mobilisation citoyenne (défaitisme général ?);

Baisse du revenu médian ;

Hausse des charges locatives, creusant la précarité des ménages ; Entretien très limité du domaine;

Carence en mobilier urbain et/ou espaces de loisirs adaptés aux usages:

Manque de proximité entre le bailleur et les locataires ; Marge de manœuvre étroite pour les élus dans le cadre des projets d'aménagement vis-à-vis du bailleur.

VISION POUR LE QUARTIER Corot - Louvres

(dans 3 ans nous souhaitons...)

Cadre de vie et transition écologique: Les premières opérations structurelles sont prévues pour 2027 (réhabilitation – construction – réaménagement des espaces communs);

Culture: Renforcement de l'identité culturelle du quartier dans la même temporalité que le point précédent;

Education: Action de la municipalité sur le groupe scolaire de proximité afin de détendre la situation par l'acquisition de modulaires HQE (acquisition et installation rentrée 2024);

Eloignement du bailleur sur le sujet de l'éducation.

Emploi : Affirmation d'une volonté politique d'insertion des jeunes à une filière professionnalisante et création d'emplois locaux ;

Laïcité: Accès des habitants à l'éducation, la petite enfance et au service jeunesse. Ancrage du service jeunesse dans le quartier des Impressionnistes et par conséquent dans le projet de requalification urbaine. Couplé à une optimisation des locaux au regard des besoins futurs.

>>> Développement du lien social par l'intermédiaire de la mixité culturelle entre les communautés et sous le prisme de la mixité intergénérationnelle.

>>> Action de prévention de la délinquance. Signature d'un contrat de sécurité (décembre 2023), avenant au programme Petites Villes de demain et mise en place progressive d'un dispositif visant à agir sur les dysfonctionnements identifiés dans son préambule.

Santé: Poursuite de l'identification des publics sensibles par le CCAS, accompagnement et suivi adapté;

Poursuite de la coopération avec le conseil départemental relative à l'intégration de la petite enfance dans la politique de santé, visant à réduire le taux de mortalité infantile ;

>>> Identification du pourcentage d'habitants en affection longue durée sans médecin traitant déclaré et médiation auprès des professionnels de santé afin d'accroître cette vigilance et inviter les habitants identifiés à déclarer un médecin traitant;

>>> Mise en place d'un projet territorial de santé ayant vocation à mettre à disposition des locaux à destination de professionnels de santé fonctionnant en exercice coordonné. Prospective en cours quant à la mise en place d'un contrat local de santé (ARS).

Sécurité: Mise en place d'une stratégie communale se déclinant à l'échelle du quartier et comportant trois actions majeures (prévention, protection, intervention)

Lochères - Sarcelles

PLAN / REPRÉSENTATIONS / PHOTOS DU QUARTIER

DONNÉES CLÉS

36 637 h Surface 155 ha

Taux de pauvreté : 38,9% (en hausse) Part de la population dans le QPV: 62,3% Familles monoparentales: 30,7%

Moins de 25 ans: 41,7%

Femmes: 51,4%

Ménages de 1 personne: 21,6% Ménages de 6 personnes ou plus: 9,3%

Nombre de foyers allocataires CAF: 9 862 (26 800 h)

4 maisons de quartier

1 plate-forme de services publics Gare RER Garges-Sarcelles

Tramway et réseau de bus

Pôle administratif Centre commercial

Marché de notoriété extra-communale

Opérations PNRU 1 et 2, ORCOD

Etablissement scolaires:

IUT

Hôpital privé

Médiathèque intercommunale, Complexe sportif (dont piscine intercommunale), Conservatoire, Maison du

numérique (en construction)



PROBLÉMATIQUES	
FORCES ET RESSOURCES	FAIBLESSES
Ensemble du QPV:	Ensemble du QPV:
Transports, accessibilité: bonne desserte par les transports	Transports, accessibilité: manque de pistes cyclables, circulations
en commun	douces; liaison vers Roissy insuffisante
Equipements: nombreux et diversifiés; services de proximité	Education: niveau scolaire général
(emploi, sports, associations)	Enfance: Insuffisance des modes de garde
Education: nombreux dispositifs (PRE, CLAS, CE, Coupe de	Santé: offre de services vieillissante; incertitudes sur les reprises
pouce, etc.); bonne couverture de groupes scolaires et	(pharmacies, cabinets) et absence de spécialistes
collèges; IUT	Emploi: manque de coordination; grosses difficultés sur la tranche 16-25 (stages, insertion)
Lochères-Flanades:	Environnement: gestion des déchets à revoir; grosses insuffisances
Parc Kennedy	(saleté, comportements individuels, mécanique sauvage et
Maison de la jeunesse et de la culture	stationnements, rats)
Mixité sociale	Habitat: marchands de sommeil; manque de logements adaptés au
Associations	vieillissement, handicap
	Culture: manque de lieu de spectacle; manque d'actions de proximité
Watteau :	Sécurité: rixes, points de deal; éclairage public déficient
Rénovation des bâtiments d'habitation	
Actions promo-santé	Lochères-Flanades :
Antenne jeunes	Signalétique et publicité des commerces
-	Statut foncier (dalle des Flanades) et gestion partagée (éclairage, voirie
Pasteur-Sablons :	espaces verts)
Maison de quartier moderne et accueillante	Marchands de sommeil et copropriétés en grande difficulté
Quartier plus propre et agréable depuis le PNRU1	Cholettes: liaisons avec les maisons de quartier à travailler
Espaces verts	
	Watteau :
Vignes blanches :	Incertitudes sur le cabinet médical
Centre médical	Manque de points d'accès aux droits
Rénovation de places et équipements Relations avec les écoles	Local Fragonard à revoir (objectif, public, rénovation)
	Pasteur-Sablons :
	Lycées éloignés
	Rixes Stains-Sarcelles
	Gros problèmes de gestion des déchets (bornes)
	Absence de locaux pour les jeunes notamment les étudiants
	Absence de gymnase
	Vignes blanches :
	Manque d'équipement sportif (gymnase)
	Rixes Pierrefitte-Sarcelles

VISION POUR LE QUARTIER Lochères - Sarcelles

(dans 3 ans nous souhaitons...)

Cadre de vie et transition écologique :

- *Amélioration de la voirie : signalétique, éclairage public, retrait des épaves et lutte contre la mécanique sauvage, étude de création d'un garage solidaire. Acteurs concernés, financement: services municipaux, CARPF (garage solidaire), polices nationale et municipale...
- *Transition écologique: mise en place de bus rapide type Tzen, stationnements en zone bleue, réduction de la vitesse, circulations douces, végétalisation des quartiers dont plantation de 100 arbres/ an, îlots de fraicheur, actions de sensibilisation liées à la précarité énergétique, renaturation du Petit Rosne, actions autogérées sur les espaces délaissés via la FPH (ex: « fleurs et potagers »), projet de ferme urbaine. Acteurs concernés, financement: services municipaux, CARPF, RATP, bailleurs HLM, IUT, associations, copropriétaires...
- *Amélioration de la propreté et des comportements civiques: collecte des déchets efficace et partagée; actions de nettoyage de quartiers; Etude de création de sanisettes dans les lieux publics ouverts. Acteurs concernés, financement: services municipaux, SIGIDURS, bailleurs HLM, copropriétaires, associations,...
- *Rénovation et maintenance des aires de jeux ». Acteurs concernés, financement: services municipaux, bailleurs HLM,...

Lochères-Flanades

- *Etude de sécurisation des déplacements vers le collège Chantereine
- *Redéfinition de la domanialité de la dalle des Flanades et lutte contre les marchands de sommeil

Watteau

Rénovation des bâtiments d'habitation

Construction d'un gymnase sur Jaurès

Etude de création d'un accueil-insertion jeunes Fragonard

Etude de mise en place d'un accès au droit (3ème PSP?)

Projet fleurissement des parties communes (ADLCS-bailleur CDC)

Pasteurs-Sablons

Réflexion sur une salle de révision « étudiants » en lien avec Numix et médiathèque

Etude de mise en place d'une navette ou TAD pour les lycéens

Amélioration de l'utilisation des bornes de déchets

Vignes blanches

Projet Terrasses mail Prost

Etude de création de logements adaptés au vieillissement et colocation inter-générationnelle (expérimentation)

Etude de création d'un gymnase

Commerce, développement économique :

Plan d'actions de redynamisation des commerces. Acteurs concernés, financement: services municipaux, CARPF, CCI... Redynamisation du marché des Lochères. Acteurs concernés, financement: services municipaux, CARPF, CCI, fonds européens...

Culture:

Développement des actions de proximité en pied d'immeuble (notamment après 18h). Acteurs concernés, financement: services municipaux, bailleurs HLM, associations, CARPF (culture),...

Etudes de construction de nouveaux équipements culturels. Acteurs concernés, financement: services municipaux, associations, CARPF (culture)

Amélioration de la communication: utilisation accrue des réseaux sociaux, action « crieur public », etc. Acteurs concernés: services municipaux, associations

Festival des polychromies (tous les deux ans)

Education :

Création de modes de garde innovants et diversifiés : crèches éphémères, crèches parentales... Acteurs concernés, financement: services municipaux, bailleurs HLM, CARPF, associations,...

Mise en réseau, coordination et meilleure communication sur les dispositifs; meilleure implication des familles et responsabilisation des parents d'élève; développement de lieux de paroles types « cafés-rencontres », forums-débats, actions papas, etc. Acteurs concernés: Cité éducative

Projet Lecture. Acteurs concernés, financement: Cité éducative, Livre-échange, CARPF...

Emploi:

Renforcement du réseau local des acteurs de l'emploi et meilleure coordination. Acteurs concernés: France travail, CARPF, maisons de guartier, associations...

Diagnostics des besoins en concertation avec les jeunes. Acteurs concernés: France travail, maisons de quartier, associations...
Développement des actions d'aller-vers et rapprochement jeunes-entreprises. Acteurs concernés: France travail, CARPF, maisons de quartier, associations...

Actions innovantes (ex: étude d'une convention de mis à disp. de véhicule mairie pour entretiens d'embauche, etc.) Acteurs concernés: services municipaux, CARPF...

Jardin d'insertion, ferme pédagogique et serres Cèdre bleu. Acteurs concernés: ANRU, CARPF, Etat (pdv, fonds vert), IUT, services municipaux, associations...

Lochères-Flanades : Journées jeunes-employeurs du commerce et de la distribution

Watteau: Réflexion sur l'embauche d'un chargé d'insertion

Laïcité :

Meilleure sensibilisation des publics et des professionnels. Acteurs concernés: Cité éducative, maisons de quartier, associations... Etude de création d'un binôme référent de parents d'élèves dans chaque établissement scolaire. Acteurs concernés: Cité éducative

Santé

Améliorer la communication sur l'offre de services de santé. Acteurs concernés: services municipaux, ARS
Diversification de l'offre de soins: installation de professionnels de santé. Acteurs concernés, financement: services municipaux,
CARPF. ARS. CPTS

Mise en œuvre du CLS 2023-28: réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, renforcement des moyens sur la santé périnatale et la santé mentale, renforcement du pouvoir d'agir citoyen (promotion de la nutrition, augmentation du taux de dépistages des cancers, santé bucco-dentaire...) Acteurs concernés, financement: CCAS, ARS, politique de la ville...

Sécurité :

Suppression des points de deal. Acteurs concernés: polices nationale et municipale, justice

Actions communes entre services jeunesse des villes Sarcelles, Stains, Pierrefitte... Acteurs concernés: services municipaux Renforcement de la verbalisation des infractions routières (stationnements interdits ou gênants, vitesse, dépassements, etc.). Acteurs concernés; polices nationale et municipale

Mise en place d'actions communes entre les services jeunesse de Stains, Pierrefitte et Sarcelles Etude de sécurisation des déplacements vers le collège Chantereine

Sports

Diversification de l'offre d'activités (activités bien vieillir, santé au travail). Acteurs concernés: services municipaux, associations... Etude de rénovation et d'éclairage des équipements sportifs ouverts de proximité. Acteurs concernés, financement: services municipaux, CARPF, Agence nationale du sport

Centre Mandela: création d'un dojo et d'une salle de gym; repositionnement du terrain de foot; activité paddle; pôle foot féminin. Acteurs concernés, financement: services municipaux, CARPF, Agence nationale du sport

Revue partagée des créneaux d'utilisation des équipements et conventionnements. Acteurs concernés: services municipaux, associations sportives,...

Réflexion sur une gestion partagée du city-stade Kergomard avec Avenir ambitieux

Egalité femmes-hommes

Actions innovantes de lutte contre les discriminations : « Inversons les rôles! » (théâtre-forum), « Femmes et handicaps », forums, expos, visites, « Journée internationale des filles », etc. Acteurs concernés, financement: services municipaux, Etat (politique de la ville, droit des femmes)

Renforcement de la connaissance : diagnostics, testings, assises... Acteurs concernés, financement: services municipaux, Etat (politique de la ville, droit des femmes)

Renforcement de la place de la femme dans l'espace public : diagnostics en marchant, « Suffragette et sucrette dans les cafés », commémorations, FPH... Acteurs concernés, financement: services municipaux, Etat (politique de la ville, droit des femmes) Incitation à la lutte contre l'insécurité dans les transports collectifs en lien avec les transporteurs. Acteurs concernés, financement: services municipaux, CARPF, transporteurs,...

Participation des habitants

Renforcement de la connaissance : open-data, enquêtes et sondages d'opinion, saisines des instances de participation sur les enjeux de la pdv... Acteurs concernés: services municipaux

Mobilisation: Conseils de quartier, CESEL, Comité des femmes citoyennes, Conseil sarcellois de la jeunesse, cafés des associations, assises des quartiers, forum de la pdv, concours d'idées (FPH)... Acteurs concernés, financement: services municipaux, Etat (politique de la ville)

Rosiers Chantepie - Sarcelles

PLAN / REPRÉSENTATIONS / PHOTOS DU QUARTIER

DONNÉES CLÉS

4 438 habitants (INSEE 2018)

Surface 14 ha

Taux de pauvreté: 34,1% (en hausse) Part de la population dans le QPV: 7,5% Familles monoparentales: 33,4%

Moins de 25 ans: 42% Femmes: 53,1%

Ménages de 1 personne: 23,8% Ménages de 6 personnes ou plus: 9,6%

Nombre de foyers allocataires CAF:1 034 (2 780 habitants)

- 1 maison de quartier avec une maison des parents en annexe
- 1 plate-forme de services publics
- 1 salle polyvalente Pyramide
- 1 maison des anciens combattants
- 1 équipement sportif de proximité
- 2 groupes scolaires



PROBLÉMATIQUES		
FORCES ET RESSOURCES	FAIBLESSES	
Services municipaux (plateforme, centre social,)	Relatif enclavement du QPV (dont notamment quartier Chantepie)	
Implication des associations et des mamans bénévoles	Espaces verts vétustes, sales et peu sûrs (Rosiers surtout)	
Groupe scolaire	Manque de médecins et commerces	
Espace vert	Manque et défaut de signalisation	
Quartier paisible	Manque d'infrastructures sportives et culturelles	
Reconstruction du quartier	Démotivation des jeunes	
Solidarité	Insalubrité générale	
Bonne entente entre l'Education nationale et les parents	Squats dans les immeubles (Chantepie surtout)	
	Infrastructures culturelles et sportives mêlées	
	Mangue de communication sur les actions	

VISION POUR LE QUARTIER Rosiers Chantepie - Sarcelles

(dans 3 ans nous souhaitons...)

Cadre de vie et transition écologique :

Amélioration de l'implication des bailleurs (notamment sur Chantepie avec présence renforcée). Acteurs concernés, financement: bailleurs HLM...

Sensibilisation des habitants à la propreté (opérations de nettoyage de quartier). Acteurs concernés, financement: services municipaux, bailleurs HLM, associations...

Renforcement des actions en matière de développement durable. Acteurs concernés, financement: services municipaux, bailleurs HLM, associations...

Amélioration de l'accessibilité et de la circulation (parkings, trottoirs, croisements, passages piétons...). Acteurs concernés, financement: services municipaux...

Actions d'auto-réhabilitation accompagnée avec les Compagnons bâtisseurs. Acteurs concernés, financement: services municipaux, bailleurs HLM, associations, Véolia...

Commerce, développement économique :

Plan d'actions de redynamisation des commerces. Acteurs concernés, financement: services municipaux, CARPF, CCI...

Culture :

Etude de création d'une maison de la culture. Acteurs concernés, financement: services municipaux, CARPF, Région IDF, ANRU, DRAC

Mise en place d'ateliers de théâtre, sculpture, danse et meilleure adéquation de l'offre aux besoin des familles du quartier. Acteurs concernés, financement: services municipaux, CARPF...

Education:

Lutte contre le décrochage scolaire. Acteurs concernés: Cité éducative

Lutte contre l'errance des jeunes. Acteurs concernés, financement: Services municipaux, associations, FIPD

Réalisation d'une enquête de satisfaction sur les services enfance, scolaires et petite enfance. Acteurs concernés: Cité éducative Création de modes de garde innovants et diversifiés : crèches éphémères, crèches parentales... Acteurs concernés, financement: services municipaux, bailleurs HLM, CARPF, associations,...

Emploi:

Renforcement du réseau local des acteurs de l'emploi et meilleure coordination. Acteurs concernés: France travail, CARPF, maisons de quartier, associations...

Diagnostics des besoins en concertation avec les jeunes. Acteurs concernés: France travail, maisons de quartier, associations...

Développement des actions d'aller-vers et rapprochement jeunes-entreprises. Acteurs concernés: France travail, CARPF, maisons de quartier, associations...

Meilleur accès aux formations et aux stages pour les jeunes. Acteurs concernés: France travail, Région IDF, CARPF, maisons de quartier, associations...

Etude de création d'une régie de quartier. Acteurs concernés, financement: services municipaux, CARPF, Etat (pdv), associations

Laïcité :

Mise en place d'actions promouvant la citoyenneté et le civisme. Acteurs concernés: Cité éducative, maisons de quartier, associations

Meilleure sensibilisation des publics et des professionnels. Acteurs concernés: Cité éducative, maisons de quartier, associations... Binôme référent de parents d'élèves dans chaque établissement scolaire. Acteurs concernés: Cité éducative

Santé:

Etude de création d'un centre médical au sein du quartier. Acteurs concernés: CCAS, ARS

Amélioration de la communication sur l'offre de services de santé. Acteurs concernés: services municipaux, ARS Diversification de l'offre de soins: installation de professionnels de santé. Acteurs concernés, financement: CCAS, CARPF, ARS, CPTS

Mise en œuvre du CLS 2023-28: réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, renforcement des moyens sur la santé périnatale et la santé mentale, renforcement du pouvoir d'agir citoyen (promotion de la nutrition, augmentation du taux de dépistages des cancers, santé bucco-dentaire...) Acteurs concernés, financement: CCAS, ARS, politique de la ville...

Sécurité :

Lutte contre les squats d'immeubles (Chantepie notamment)

Suppression des points de deal. Acteurs concernés: polices nationale et municipale, justice

Renforcement de la verbalisation des infractions routières (stationnements interdits ou gênants, vitesse, dépassements, etc.). Acteurs concernés; polices nationale et municipale

Sports

Création d'une salle de boxe et d'une salle multisports de proximité. Acteurs concernés, financement: services municipaux, CARPF, Agence nationale du sport

Etude sur la mise à disposition de navette pour accompagner les jeunes vers les structures sportives. Acteurs concernés: services municipaux

Création d'un parcours sport diversifié. Acteurs concernés: services municipaux

Création d'un gymnase. Acteurs concernés, financement: services municipaux, CARPF, Agence nationale du sport

Egalité femmes-hommes

Actions innovantes de lutte contre les discriminations : « Inversons les rôles! » (théâtre-forum), « Femmes et handicaps », forums, expos, visites, « Journée internationale des filles », etc. Acteurs concernés, financement: services municipaux, Etat (politique de la ville, droit des femmes)

Renforcement de la connaissance : diagnostics, testings, assises... Acteurs concernés, financement: services municipaux, Etat (politique de la ville, droit des femmes, DILCRAH)

Renforcement de la place de la femme dans l'espace public : diagnostics en marchant, « Suffragette et sucrette dans les cafés », commémorations, FPH... Acteurs concernés, financement: services municipaux, Etat (politique de la ville, droit des femmes) Incitation à la lutte contre l'insécurité dans les transports collectifs en lien avec les transporteurs. Acteurs concernés, financement: services municipaux, CARPF, transporteurs,...

Participation des habitants

Réflexion sur la création d'un local géré par les jeunes et mise en place d'actions intergénérationnelles pour lutter contre l'isolement. Acteurs concernés, financement: services municipaux,

Etude sur la mise à disposition d'un local pour les associations pour accompagnement divers. Acteurs concernés, financement: services municipaux,

Création d'associations de locataires . Acteurs concernés: services municipaux, associations

Renforcement de la connaissance : open-data, enquêtes et sondages d'opinion, saisines des instances de participation sur les enjeux de la pdv... Acteurs concernés: services municipaux

Mobilisation: Conseils de quartier, CESEL, Comité des femmes citoyennes, Conseil sarcellois de la jeunesse, cafés des associations, assises des quartiers, forum de la pdv, concours d'idées (FPH)... Acteurs concernés, financement: services municipaux, Etat (politique de la ville)

Village Mozart - Sarcelles

PLAN / REPRÉSENTATIONS / PHOTOS DU QUARTIER

DONNÉES CLÉS

Surface 36 ha

Taux de pauvreté: 36,5% (en hausse)

Part de la population dans le QPV: 4,7% Familles monoparentales: 22,6%

Moins de 25 ans: 37,3%

Femmes: 52,7%

2 762 h

Ménages de 1 personne: 26,7% Ménages de 6 personnes ou plus: 11%

Nombre de foyers allocataires CAF: 676 (1 842h)

Plusieurs équipements culturels de proximité (Ecole d'art, Livre-

échange...)

Zone-tampon entre la partie ancienne de la ville et le grand

ensemble



PROBLÉMATIQUES		
FORCES ET RESSOURCES	FAIBLESSES	
Requalification récente du quartier Sous-Préfecture (logements,	Absence de maison de quartier	
commerces)	Voirie inadaptée aux circulations douces et circulation dangereuse	
Qualité patrimoniale de certains bâtiments situés en bordure de	Manque d'actions hors les murs	
QPV	Sectorisation scolaire Mozart	
Bonne desserte du QPV	Structures jeunesse	
Arbres de la copropriété Mozart	Obsolescence ou vétusté de quelques équipements de proximité	
Nombreuses structures et équipements de proximité en bordure	(aires de jeux, terrains de la copropriété Mozart)	
proche (lycées, écoles, culture, médecine, Centre sportif)	Présence de marchands de sommeil dans les copropriétés	
Demandes fortes des habitants d'être associés et informés	Passoires thermiques et bâtis dégradés	
Projets à venir (ex: Plan de sauvegarde Mozart, renaturation du	Gestion des déchets inadaptés	
Petit Rosne)	Disharmonie des enseignes de quartier	

VISION POUR LE QUARTIER Rosiers Chantepie - Sarcelles

(dans 3 ans nous souhaitons...)

Cadre de vie et transition écologique :

Etude de création d'une maison de quartier in situ ou à proximité du QPV. Acteurs concernés, financement: services municipaux, CARPF, CAF, Etat...

Accompagnement de la collectivité et de ses partenaires pour la réhabilitation des bâtiments (contrôles renforcés, information des copropriétaires en matière de rénovation, plan de sauvegarde Mozart, etc.). Acteurs concernés: services municipaux, CARPF, ANAH, copropriétaires, associations...

Etude d'un plan de circulation adapté, reprise des rues, trottoirs. Acteurs concernés, financement: services municipaux... Amélioration de la propreté et de la gestion des déchets (contrôles, réunions, innovations, meilleure implication des acteurs concernés). Acteurs concernés: services municipaux, bailleurs HLM, copropriétaires, SIGIDURS

Commerce, développement économique :

Plan d'actions de redynamisation des commerces. Acteurs concernés, financement: services municipaux, CARPF, CCI...

Culture :

Redéfinition de la fréquentation des espaces culturels (livre-échange: enfance; Berrier: jeunes 15-30; etc.). Acteurs concernés: services municipaux...

Actions hors les murs (concerts, fêtes, ciné en plein air à Mozart ou Malesherbes, Ideas box...) et achat d'un vélo-cargo pour le Livreéchanges. Acteurs concernés, financement: services municipaux, CARPF, Etat (pdv)

Meilleure communication en direction des habitants (saison culturelle, crieur public avec une association , pages Facebook dédiées aux services, ambassadeurs culturels bénévoles ou service civique). Acteurs concernés, financement: services municipaux, associations

Education:

Diagnostic des besoins et construction d'un groupe scolaire et redéfinition de la carte scolaire. Acteurs concernés, financement: Cité éducative. Education nationale

Création de modes de garde innovants et diversifiés : crèches éphémères, crèches parentales... Acteurs concernés, financement: services municipaux, bailleurs HLM, CARPF, associations,...

Emploi:

Etude de création d'une structure jeunes (11-25): local dédié et embauche d'animateurs et d'un éducateur spécialisé. Acteurs concernés: services municipaux, bailleurs HLM, Etat (pdv)

Renforcement du réseau local des acteurs de l'emploi et meilleure coordination. Acteurs concernés: France travail, CARPF, maisons de quartier, associations...

Diagnostics des besoins en concertation avec les jeunes. Acteurs concernés: France travail, maisons de quartier, associations...

Développement des actions d'aller-vers et rapprochement jeunes-entreprises. Acteurs concernés: France travail, CARPF, maisons de quartier, associations...

Meilleur accès aux formations pour les jeunes. Acteurs concernés: France travail, Région IDF, CARPF, maisons de quartier, associations...

Laïcité

Mise en place d'actions promouvant la citoyenneté et le civisme. Acteurs concernés: Cité éducative, maisons de quartier,

Meilleure sensibilisation des publics et des professionnels. Acteurs concernés: Cité éducative, maisons de quartier, associations... Binôme référent de parents d'élèves dans chaque établissement scolaire. Acteurs concernés: Cité éducative

Santé:

Amélioration de la communication sur l'offre de services de santé. Acteurs concernés: services municipaux, ARS Diversification de l'offre de soins : installation de professionnels de santé . Acteurs concernés, financement: CCAS, CARPF, ARS, CPTS

Mise en œuvre du CLS 2023-28: réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, renforcement des moyens sur la santé périnatale et la santé mentale, renforcement du pouvoir d'agir citoyen (promotion de la nutrition, augmentation du taux de dépistages des cancers, santé bucco-dentaire...) Acteurs concernés, financement: CCAS, ARS, politique de la ville...

Sécurité :

Renforcement des contrôles de police et des sanctions aux infractions du code de la route (vitesse, dépassements etc.). Acteurs concernés: Polices nationale et municipale

Lutte contre les marchands de sommeil (visites-contrôles avec les partenaires institutionnels, informations aux copropriétaires pour prévenir les sur-occupations, respect des arrêtés...). Acteurs concernés: services municipaux, Justice Amélioration de l'éclairage dans les lieux publics et privés. Acteurs concernés, financement: services municipaux Renforcement des rondes de police aux abords des copropriétés. Acteurs concernés: Polices nationale et municipale

Sports

Actions hors les murs (tournois sportifs, randonnées au départ de Mozart...). Acteurs concernés: services municipaux, associations...

Diversification de l'offre d'activités (activités bien vieillir, santé au travail). Acteurs concernés: services municipaux, associations...

Egalité femmes-hommes

Actions innovantes de lutte contre les discriminations : « Inversons les rôles! » (théâtre-forum), « Femmes et handicaps », forums, expos, visites, « Journée internationale des filles », etc. Acteurs concernés, financement: services municipaux, Etat (politique de la ville, droit des femmes)

Renforcement de la connaissance : diagnostics, testings, assises... Acteurs concernés, financement: services municipaux, Etat (politique de la ville, droit des femmes, DILCRAH)

Renforcement de la place de la femme dans l'espace public : diagnostics en marchant, « Suffragette et sucrette dans les cafés », commémorations, FPH... Acteurs concernés, financement: services municipaux, Etat (politique de la ville, droit des femmes) Incitation à la lutte contre l'insécurité dans les transports collectifs en lien avec les transporteurs. Acteurs concernés, financement: services municipaux, CARPF, transporteurs,...

Participation des habitants

Renforcement de la connaissance : open-data, enquêtes et sondages d'opinion, saisines des instances de participation sur les enjeux de la pdv... Acteurs concernés: services municipaux

Mobilisation: Conseils de quartier, CESEL, Comité des femmes citoyennes, Conseil sarcellois de la jeunesse, cafés des associations, assises des quartiers, forum de la pdv, concours d'idées (FPH)... Acteurs concernés, financement: services municipaux, Etat (politique de la ville)

Normandie Niemen Poitou - Villeparisis

DONNÉES CLÉS

Le quartier Normandie Niemen Poitou est entrée en QPV depuis le 29 décembre 2024.

Les services municipaux travaillent avec les partenaires locaux afin d'établir un diagnostic partagé de ce nouveau QPV.

Les informations relatives aux données clefs, à l'estimation des populations légales basée sur le recensement de population et les statistiques associées à ce quartier seront produites courant 2024.

Quelques données ont néanmoins été recueillies :

L'EDUCATION :

La ville compte environ 3 400 élèves,

L'école Normandie-Niemen (1er dégré) accueille 213 élèves, au sein de 9 classes en élémentaire, et 130 élèves en maternelle, au sein de 5 classes, soit 343 élèves au total.

Le taux de retard des élèves est également assez important, avec un taux de 6,7% en CP (contre 2,1% à l'échelle départementale).

LE PROFIL SOCIOLOGIQUE:

Il met en évidence des habitants dont la situation économique est très majoritairement modeste : seulement 8,9% d'entre eux sont des cadres supérieurs, contre une moyenne départementale et nationale autour de 20%. 46,4% des habitants du quartier sont des ouvriers et des inactifs. 36% des ménages sont des familles monoparentales. Et en moyenne, 50% des ménages a un revenu inférieur à 40% du plafond PLUS.

PLAN / REPRÉSENTATIONS / PHOTOS DU QUARTIER







PROBLÉMATIQUES

FORCES ET RESSOURCES

Malgré un éloignement certain des services municipaux, les habitants de l'Hôtel social se déplacent très facilement sur la ville et en dehors de la ville.

Les habitants de Normandie-Niemen et du Poitou, ne sortent que très rarement de leurs quartiers mais participent aux évènements municipaux ou associatifs dès lors qu'ils ont été sollicités en direct (contact habitant).

Un local laissé à l'abandon par le bailleur Habitat 77 et se trouvant au coeur de la résidence Normandie Niemen pourrait être réhabilité et accueillir des animations en pied d'immeuble.

La ville dispose d'un local dans la résidence du Poitou qui est utilisé par les services municipaux et les associations. Il pourrait accueillir davantage d'évènements.

FAIBLESSES

Géographiquement, le QPV est enclavé au nord-est de la ville, accueille très peu d'équipements de proximité, à l'exception d'une école et de deux équipements sportifs (piste de roller et petit city-stade), et il est éloigné des principaux axes de transports, de la gare RER et des pôles de centralités de la ville. Le quartier est impacté par un trafic de stupéfiants, qui renforce le sentiment d'insécurité des habitants, avec une configuration géographique rendant difficile le travail des forces de l'ordre.

S'agissant du bâti, de nombreux locataires remontent aux bailleurs sociaux, Habitat 77 (Normandie-Niemen) et TMH (Le Poitou), des dysfonctionnements importants. La situation d'insalubrité de certains logements et le mauvais entretien des résidences renforcent davantage ce descriptif.

Le QPV concentre de nombreuses difficultés économiques, spatiales et sociales.

Enfin l'hôtel social est totalement isolé dans la ZAC de l'Ambresis. Les habitants sont domiciliés par le 115. Certains d'entres eux sont suivis par le CCAS.

Communauté d'agglomération Roissy Pays de France

82

VISION POUR LE QUARTIER Normandie Niemen Poitou - Villeparisis

(dans 3 ans nous souhaitons...)

Cadre de vie et transition écologique : Poursuivre les actions de réappropriation de l'espace public (diagnostic, marche exploratoire, concertation).

Des actions de lutte contre la précarité énergétique doivent être mises en place pour accompagner notamment les ménages modestes ou qui se trouvent en impayés.

Des actions telles que la création de jardins partagés pourraient être envisagées. Des projets/ateliers de sensibilisation au causes environnementales, à la propreté et aux éco-gestes pourraient être développés.

Culture : Mise en place d'une programmation culturelle annuelle variée visant à toucher les habitants de ce quartier quelque soit leur âge. Développer des actions hors les murs.

Education : Développer des actions de soutien à la parentalité et de renforcement des liens familiaux. Continuer à développer des actions de soutien et d'accompagnement scolaire.

Proposer des actions visant l'apprentissage de la langue française.

Pérenniser l'accompagnement à la scolarisation des enfants en situation de handicap ainsi que leur accès aux activités péri et extra-scolaires.

Développer des actions de lutte contre le décrochage scolaire et pour la réussite éducative.

Proposition d'actions permettant l'ouverture du champs des possibles pour les jeunes.

Poursuivre les actions de lutte contre les discriminations

Poursuivre les actions de promotion de l'inclusion numérique

Emploi : Poursuivre les partenariats avec les acteurs locaux et en développer d'autres.

Favoriser les actions de tutorat et de developpement des recrutements par les acteurs économiques locaux.

Favoriser l'accompagnement des publics jeunes et des plus de 50 ans vers le retour à l'emploi.

Favoriser la mobilité des habitants pour lever les freins d'accès à l'emploi ou à la formation.

Permettre l'accompagnement dans les différentes phases de la création d'entreprise.

Favoriser les liens entre les entreprises et les habitants

Développer l'offre de garde d'enfants pour les personnes qui reprennent le travail

Santé: développer des actions d'accompagnement, de sensibilisation et de promotion de la santé.

Développer des actions relatives à la santé physique et mentale ou de prévention des souffrances psychiques.

Sécurité: Développer des actions permettant la réappropriation de l'espace public.

Développer des actions visant l'amélioration des relations entre la population et les forces de l'ordre.

Proposition d'actions portant sur la sécurité et la tranquilité publique.

Divers :

Poursuivre toutes les actions de lutte pour l'égalité des genres,

Développer des actions visant l'intégration des publics vulnérables,

Développer des actions de prévention de la pauvreté,

Développer des actions portant sur l'accès aux droits

Projets développés :

- Travail sur l'utilisation des crédits TFPB,
- Accès à l'offre culturelle pour tous,
- Promotion des outils audiovisuels,
- Lutte contre la fracture numérique,
- Sport loisirs pour tous,
- Lutte contre le harcèlement et les discriminations,
- Ateliers d'éloquence,
- Sensibilisation à la propreté,
- E-sport
- Emancipation des femmes et éveil de leur potentiel,
- Accompagnement pour le retour à l'emploi,
- Vidéoprotection,
- CLSPD,
- Acccueil de TIG.

République Villevaudé - Villeparisis

PLAN / REPRÉSENTATIONS / PHOTOS DU QUARTIER

DONNÉES CLÉS

DÉMOGRAPHIE :

- 1603 habitants avec une part de la population en QPV dans la commune représentant 6,1 %.
- 47,5 % de femmes et 52,5 % d'hommes.
- 37,4 % de moins de 25 ans majoritairement des hommes.
- 6,1 % des 60 ans ou plus.

MÉNAGES :

- 21,9% de personnes seules,
- 19,1 % d'étrangers dont 15,3 % de femmes
- 585 foyers percevant au moins une prestation de la CAF dont 46,7 % d'allocataires isolés

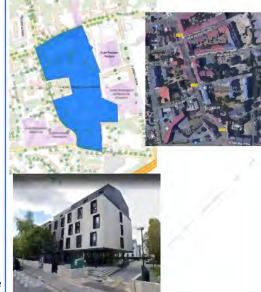
EDUCATION:

- 804 enfants scolarisé au 1er degré dont 159 en maternelle
- 118 enfants scolarisés au 2nd degré (collège)
- Aucun lycée sur la commune
- 16,1 % de taux de retard en 3ème contre 10,7 sur la commune

- 253 demandeurs d'emploi, toutes catégories, avec 34,2 % de personnes bénéficiaires du RSA. 64,9 % dans la tranche d'âge comprise entre 25 et 49 ans.

RESSOURCES:

Revenu ménage médian de 1 210 € mensuel contre 1790 € sur la commune.



PROBLÉMATIQUES

FORCES ET RESSOURCES

Le quartier dispose d'une offre de commerces variée avec des commerces de proximité.

La présence de services publics : Hôtel de Ville, écoles, CCAS, Sce enfance, Médiatèque, Centre culturel, équipements sportifs

Une mobilité facilitée par la présence de bus pour se rendre à la gare RER B.

Le périmètre de ce QPV a été redéfini depuis le 1er janvier 2024 afin de permettre de concentrer les moyens et les actions proposées par la Ville et les partenaires aux habitants les plus vulnérables. Le QPV se recentre à présent autour de l'hôtel de ville, de la résidence de l'étang et des logements collectifs, avec la résidence sociale Adoma.

FAIBLESSES

Ce QPV est principalement structuré autour de la résidence sociale Adoma au 21 rue de la république, à proximité de l'Hôtel de Ville. La résidence sociale accueille 231 logements (dont ceux de la pension de famille), en studio, T2 ou T4. C'est une résidence qui accueille de nombreux publics notamment aux troubles psychiatriques importants, voire en détresse psychologique, mais également des femmes isolées avec

Les hébergements de la résidence ont vocation à être temporaires, néanmoins beaucoup de résidents y logent depuis plusieurs années.

Malgré les actions afférentes à la politique de la Ville, les habitants du quartier sont difficilement mobilisables. Les bilans des actions inscrites sur la programmation 2023 font ressortir que les habitants sont principalement présents sur des actions dites de « consommation ».

VISION POUR LE QUARTIER République Villevaudé - Villeparisis

(dans 3 ans nous souhaitons...)

Cadre de vie et transition écologique : Poursuivre les actions de réappropriation de l'espace public (diagnostic, marche exploratoire, concertation).

Mise en place d'actions de lutte contre la précarité énergétique pour accompagner notamment les ménages modestes ou qui se trouvent en impayés.

Des actions telles que la création de jardins partagés pourraient être relancées.

Des projets/ateliers de sensibilisation aux causes environnementales, à la propreté et aux éco-gestes pourraient être développés.

Culture : Mise en place d'une programmation culturelle annuelle variée visant à toucher les habitants de ce quartier quelque soit leur âge. Poursuivre les actions hors les murs.

Education : Continuer à développer des actions de soutien à la parentalité et de renforcement des liens familiaux. Continuer à développer des actions de soutien et d'accompagnement scolaire.

Proposer des actions visant l'apprentissage de la langue française.

Pérenniser l'accompagnement à la scolarisation des enfants en situation de handicap ainsi que leur accès aux activités péri et extrascolaires.

Développer des actions de lutte contre le décrochage scolaire et pour la réussite éducative.

Proposition d'actions permettant l'ouverture du champs des possibles pour les jeunes.

Poursuivre les actions de lutte contre les discriminations

Poursuivre les actions de promotion de l'inclusion numérique

Emploi : Poursuivre les partenariats avec les acteurs locaux et en développer d'autres.

Favoriser les actions de tutorat et de developpement des recrutements par les acteurs économiques locaux.

Favoriser l'accompagnement des publics jeunes et des plus de 50 ans vers le retour à l'emploi.

Favoriser la mobilité des habitants pour lever les freins d'accès à l'emploi ou à la formation.

Permettre l'accompagnement dans les différentes phases de la création d'entreprise.

Favoriser les liens entre les entreprises et les habitants

Développer l'offre de garde d'enfants pour les personnes qui reprennent le travail

Santé: développer des actions d'accompagnement, de sensibilisation et de promotion de la santé.

Déveloper des actions relatives à la santé physique et mentale ou de prévention des souffrances psychiques.

Sécurité : poursuite des actions permettant la réappropriation de l'espace public.

Développement d'actions visant l'amélioration des relations entre la population et les forces de l'ordre.

Proposition d'actions portant sur la sécurité et la tranquilité publique.

Divers:

Poursuivre toutes les actions de lutte pour l'égalité des genres

Développement d'actions visant l'intégration des publics vulnérables,

Développement d'actions de prévention de la pauvreté,

Développement d'actions favorisant l'accès aux droits

Projets développés :

- Travail sur l'utilisation des crédits TFPB,
- Accès à l'offre culturelle pour tous,
- Promotion des outils audiovisuels,
- Lutte contre la fracture numérique,
- Promotion des talents locaux,
- Soutien à la parentalité,
- Renforcement des liens familiaux,
- Sport loisirs pour tous,
- Lutte contre le harcèlement et les discriminations,
- Ateliers d'éloquence,
- Sensibilisation à la propreté,
- Favoriser la réussite éducative,
- E-sport,
- Emancipation des femmes et éveil de leur potentiel,
- Accompagnement pour le retour à l'emploi,
- Stage de remobilisation,
- Jardin partagé,
- Vidéoprotection,
- CLSPD,
- Acccueil de TIG

Carreaux - Villiers-le-Bel

DONNÉES CLÉS

Dans le secteur des Carreaux, résident 4988 habitants, représentant ainsi 17,8 % de la population totale de la municipalité selon les données de l'INSEE de 2018.

La part de familles monoparentales dépasse les 34% sur le quartier (34,3%). Ce constat soulève des enjeux d'accompagnement à la parentalité envers ces familles qui peuvent présenter des facteurs de vulnérabilité plus importants: adaptation des logements, accompagnement à la fonction parentale, offre d'accueil adaptée, etc.

En matière d'éducation et d'emploi, le taux de chômage de la population (15-64 ans) atteint sur Carreaux Nord 34,4%:(Insee, RGP 2017). De plus, l'indice de position sociale du collège public du secteur, est de 72, 9 en 2022. Cet indice reflète la difficulté socio-économique des parents d'élèves et témoigne des inégalités dans le système éducatif, où les élèves issus de milieux socio-économiques défavorisés peuvent rencontrer des obstacles supplémentaires à leur réussite scolaire.

PLAN / REPRÉSENTATIONS / PHOTOS DU QUARTIER



PROBLÉMATIQUES

FORCES ET RESSOURCES

Les services publics de proximité : le quartier est doté d'infrastructures importantes telles que des écoles, un collège, un lycée, un centre social et culturel, un point d'information jeunesse, une maison des services, une médiathèque.... Ces équipements facilitent l'accès aux services essentiels et renforcent le lien social au sein du quartier.

La proximité des commerces, la propreté, le voisinage et l'entraide, le multiculturalisme, la proximité de la gare sont autant d'atouts constatés

Le quartier est en partie desservi par les lignes de bus 268, 270 et 27 assurant une connectivité avec les autres quartiers de la ville et la zone aéroportuaire de Roissy-en-France.

FAIBLESSES

La question de l'habitat et de la petitesse des logements sociaux est un enjeu marqué. La taille réduite des logements constitue une contrainte pour les familles nombreuses ou pour ceux qui recherchent des espaces de vie plus spacieux. Ce qui peut limiter l'attractivité résidentielle du quartier pour certains groupes. Le rapport difficile entre les habitants et les bailleurs est un autre point à considérer, avec des relations locatives parfois tendues et des difficultés à résoudre rapidement les problèmes liés au logement

La tranquillité publique et résidentielle est une problématique identifiée par les par les habitants lors de la concertation citoyenne et dont ils sont satisfaits habitants (regroupements, rodéos, nuisances sonores, stationnement, dépôts sauvages, etc.) qui alimente le sentiment d'insécurité.

> Le niveau des écoles et le manque de professeurs sont également des problématiques identifiées par les habitants notamment les jeunes, car ils affectent directement la qualité de l'offre éducative.

> La guestion de la parentalité est aussi à prendre en compte, avec des besoins insuffisamment satisfaits en matière de garde d'enfants malgré les efforts consentis en ce sens par la ville.

La faible fréquence des bus, les discriminations, la santé mentale, l'accès aux droits, aux soins et services, ainsi que la fracture numérique sont également des enjeux importants identifiés par les habitants.

VISION POUR LE QUARTIER Carreaux - Villiers-le-Bel

(dans 3 ans nous souhaitons...)

Cadre de vie et transition écologique :

Agir pour la propreté des quartiers et assurer la tranquillité résidentielle

Poursuivre la lutte contre l'habitat indigne et la rénovation énergétique des bâtiments

Faciliter la mobilité (améliorer les transports en commun, favoriser les mobilités douces)

Poursuivre la renaturation des quartiers

Promouvoir le vivre-ensemble et la cohésion sociale

Accompagner les habitants aux transformations urbaines et aux transitions écologiques

Education:

Une Cité éducative efficiente :

Mettre en place une organisation favorable à la continuité

Mettre en œuvre une communication renouvelée

Permettre une synergie visant le partage des expertises de chacun

Evaluer la Cité éducative

Parcours de l'enfant et de sa famille :

Favoriser les facteurs de réussite éducative dès le plus jeune âge, en prenant en considération le développement complet de l'enfant et de l'adolescent

Soutenir et déployer les actions de soutien à l'exercice de la parentalité / Remettre les parents au centre de la scolarité de leur enfant

Parcours Jeunesse:

Favoriser la persévérance scolaire et lutter contre le décrochage

Favoriser la participation des jeunes

Accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes

Parcours Sports - Santé - Bien-être :

Favoriser l'épanouissement et le bien-être de toutes et tous

Parcours culturel:

Renforcer les pratiques culturelles sur le territoire et développer la culture scientifique et numérique

Co-construire les programmes d'actions culturelles

Emploi :

Lever les freins périphériques d'accès à l'emploi

Renforcer la communication sur les dispositifs de suivi et d'accompagnement existants,

Favoriser la coopération des acteurs de l'insertion socio-professionnelle, pour réduire l'errance institutionnelle.

Accès au numérique :

Réduire la fracture numérique pour favoriser l'inclusion

Lutter contre l'illectronisme

Favoriser et promouvoir les meilleurs usages du numérique

Impulser une dynamique partenariale des intervenants numériques

Santé et accès aux droits :

Recenser les dispositifs existants et les rendre visible

Impulser une dynamique de réseau et renforcer la coopération entre les acteurs de l'accès aux droits, intervenant sur le territoire Lever les freins linguistiques

Développer l'accès aux soins

Poursuivre les actions de prévention santé

Améliorer l'accès aux institutions

Sécurité :

Agir pour la sécurité des quartiers et réduire le sentiment d'insécurité dans les quartiers

Prévention de la délinquance des mineurs et des jeunes majeurs

Lutter contre les rivalités inter-quartiers, le trafic des stupéfiants

Améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes

Thématiques transversales :

Lutte contre les discriminations, égalité femmes-hommes

Ouverture au monde et à ses transformations

Village - Le Puits La Marlière - Derrière Les Murs De Monseigneur - Villiers-le-Bel

DONNÉES CLÉS

Dans ce QPV, résident 16 527 habitants, représentant ainsi 58,9 % de la population totale de la municipalité selon les données de l'INSEE de 2018. Ce quartier est dynamique avec 43,3 % de sa population âgée de moins de 25 ans, soit une légère progression de 1,8 % depuis 2013, démontrant un indice de jeunesse remarquable de 3,1.

11,9 % de ses habitants ont 60 ans ou plus, et 28,5 % des familles sont des familles monoparentales. De plus, le quartier compte une proportion significative d'étrangers, s'élevant à 29,1 %.

Près de 3 861 foyers bénéficient d'au moins une prestation de la CAF, reflétant une certaine précarité économique. Le revenu médian des ménages par unité de consommation est de 1 220 euros par mois et le taux de pauvreté atteint 39,4 %.

Le paysage résidentiel est varié: secteurs d'habitat collectif, pavillonnaire, centre ancien. 74,8 % des logements ont été construits entre 1949 et 1975, tandis que seulement 6,9 % ont été construits après 2013. Parmi ces logements, 3 200 sont des logements sociaux, représentant 61,42 % du parc municipal.

Le taux d'emploi des 15-64 ans est de 55,4 % et 24,8 % des jeunes de 16 à 25 ans ne sont ni scolarisés ni employés. De plus, l'indice de position sociale moyenne des collèges publics du secteur, est de 72 en 2022. Cet indice reflète la difficulté socio-économique des parents d'élèves et témoigne des inégalités dans le système éducatif, où les élèves issus de milieux socio-économiques défavorisés peuvent rencontrer des obstacles supplémentaires à leur réussite scolaire.

PLAN / REPRÉSENTATIONS / PHOTOS DU QUARTIER



PROBLÉMATIQUES

FORCES ET RESSOURCES

La solidarité, les commerces et les écoles à proximité sont des atouts identifiés par les habitants.

Aussi, les espaces verts abondants, tels que le mont Giffard et les champs environnants, ainsi que les parcs et les jardins partagés, offrent aux habitants des lieux de promenade et de loisirs en plein air,

En termes d'équipements, le quartier dispose de deux Centres Socio-Culturels (CSC), d'infrastructures culturelles (bibliothèque, conservatoire, salle de spectacle) et sportives de qualité, notamment le futur complexe sportif Didier Vaillant, qui proposera quatre salles de pratique, des espaces extérieurs et des espaces paysagers, permettant ainsi aux habitants de s'adonner à diverses activités physiques et de loisirs.

Le label cité-éducative de la ville constitue une opportunité pour accompagner les élèves.

Le quartier est desservi par les lignes de bus 268, 270 et 27 assurant une connectivité avec les autres quartiers de la ville. A terme, la future implantation du BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) et la création de nouvelles voies de circulation faciliteront les déplacements vers la gare et la zone aéroportuaire de Roissy-en-France, améliorant ainsi l'accessibilité et la mobilité des habitants.

La mise œuvre du NPRU va permettre la réhabilitation des logements sociaux du Puits-la-Marlière et de Derrière-les-Murs et plusieurs opérations d'amélioration de l'habitat privé sont en cours.

FAIBLESSES

Des améliorations relatives au cadre de vie sont attendues par les habitants (propreté, stationnement, lieux et espaces pour se rassembler, amplitude horaires des transports...).

La problématique de l'habitat indigne est également identifiée avec des logements vétustes ou mal entretenus, ce qui nuit à la santé et au bien-être des résidents. A cela s'ajoute le rapport difficile entre les habitants et les bailleurs. Un point à considérer, avec des relations locatives parfois tendues et des difficultés à résoudre rapidement les problèmes liés au logement.

La tranquillité publique et résidentielle est également une préoccupation des habitants, avec des problèmes de nuisances et des rivalités inter-quartiers qui affectent le sentiment de sécurité des habitants.

Le niveau des écoles et le manque de professeurs sont des problématiques identifiées également par les habitants notamment les jeunes, car ils affectent directement la qualité de l'offre éducative.

La question de la parentalité est aussi à prendre en compte, avec des besoins insuffisamment satisfaits en matière de garde d'enfants malgré les efforts consentis en ce sens par la ville.

Les discriminations, la santé mentale, l'accès aux droits, aux soins et services, ainsi que la fracture numérique sont également des enjeux importants identifiés par les habitants.

VISION POUR LE QUARTIER Village - Le Puits La Marlière - Derrière Les Murs De Monseigneur - Villiers-le-Bel

(dans 3 ans nous souhaitons...)

Cadre de vie et transition écologique :

Agir pour la propreté des quartiers et assurer la tranquillité résidentielle

Poursuivre la lutte contre l'habitat indigne et la rénovation énergétique des bâtiments

Faciliter la mobilité (améliorer les transports en commun, favoriser les mobilités douces)

Poursuivre la renaturation des quartiers

Promouvoir le vivre-ensemble et la cohésion sociale

Accompagner les habitants aux transformations urbaines et aux transitions écologiques

Education :

Une Cité éducative efficiente :

Mettre en place une organisation favorable à la continuité

Mettre en œuvre une communication renouvelée

Permettre une synergie visant le partage des expertises de chacun

Evaluer la Cité éducative

Parcours de l'enfant et de sa famille :

Favoriser les facteurs de réussite éducative dès le plus jeune âge, en prenant en considération le

développement complet de l'enfant et de l'adolescent

de la scolarité de leur enfant Soutenir et déployer les actions de soutien à l'exercice de la parentalité / Remettre les parents au centre

Parcours Jeunesse

Favoriser la persévérance scolaire et lutter contre le décrochage

Favoriser la participation des jeunes

Accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes

Parcours Sports - Santé - Bien-être :

Favoriser l'épanouissement et le bien-être de toutes et tous

Parcours culturel:

Renforcer les pratiques culturelles sur le territoire et développer la culture scientifique et numérique

Co-construire les programmes d'actions culturelles

Transversal:

Lutter contre les discriminations / stéréotypes / préjugés

S'ouvrir au monde et à ses transformations

Emploi :

Lever les freins périphériques d'accès à l'emploi

Renforcer la communication sur les dispositifs de suivi et d'accompagnement existants

institutionnelle. Favoriser la coopération des acteurs de l'insertion socio-professionnelle, pour réduire l'errance

Accès au numérique :

Réduire la fracture numérique pour favoriser l'inclusion

Lutter contre l'illectronisme

Favoriser et promouvoir les meilleurs usages du numérique

Impulser une dynamique partenariale des intervenants numériques

Santé et accès aux droits :

Recenser les dispositifs existants et les rendre visible

Impulser une dynamique de réseau et renforcer la coopération entre les acteurs de l'accès aux droits, intervenant sur le territoire

Lever les freins linguistiques

Développer l'accès aux soins

Poursuivre les actions de prévention santé

Améliorer l'accès aux institutions

Sécurité :

Agir pour la sécurité des quartiers et réduire le sentiment d'insécurité dans les quartiers Prévention de la délinquance des mineurs et des jeunes majeurs

Lutter contre les rivalités inter-quartiers, le trafic des stupéfiants

Améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes

Thématiques transversales :

Lutte contre les discriminations, égalité femmes-hommes

Ouverture au monde et à ses transformations

8 LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

ENGAGEMENT DES PARTENAIRES Seine-et-Marne

Sommaire

Conseil départemental de Seine-et-Marne

Délégation départementale de l'Agence régionale de santé

Chambre des commerces et de l'industrie Seine-et-Marne

BPI France

France Travail

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale

Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne

Banque des territoires

Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Conseil départemental de Seine-et-Marne

Dans le champ social et des solidarités, la loi confie au Département, le rôle et la responsabilité de chef de file des politiques sociales locales, et, à ce titre, le Département de Seine-et-Marne souhaite s'impliquer dans les contrats de ville.

Les outils mobilisables sont nombreux : le Département a élaboré un règlement départemental d'aide sociale (RDAS) qui est un document de référence et un outil de travail pour les professionnels du Département et ses partenaires locaux (CCAS/CIAS), institutionnels ou associatifs. Le Département finance et coordonne les associations de prévention spécialisée qui opèrent notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Sur le volet social, les directeurs des Maisons départementales des solidarités et leurs collaborateurs participent depuis plusieurs années aux nombreuses instances de concertation des contrats de ville (groupes de travail thématiques, C.L.S.P.D., P.R.E., veille éducative...).

Les MDS auront toute légitimité pour représenter le Département dans ces instances de pilotage des contrats. Ce sera également l'occasion de rechercher une meilleure cohérence et coordination de ses interventions, voire d'en concevoir de nouvelles en lien étroit avec les projets territoriaux développés par les Maisons départementales des solidarités.

Enfin, le Département a souhaité inscrire les orientations de ses politiques de solidarité dans deux documents de contractualisation avec l'État, qu'il conviendra de mobiliser dans le cadre des contrats de ville sur les thématiques afférentes :

- Le pacte local des solidarités, adopté lors de l'assemblée délibérante de 5 avril 2024. Il repose sur plusieurs axes : la prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge et la lutte contre les inégalités dès l'enfance ; la lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits ; et la transition écologique solidaire. Le Pacte local des solidarités entend poursuivre la démarche partenariale initiée par la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté avec les collectivités avec les conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, et renforcer la gouvernance contractuelle des politiques de solidarités.
- La contractualisation France Travail, adoptée également lors de l'assemblée du 5 avril 2024 qui entend préfigurer la loi plein emploi en intensifiant notamment les modalités d'accompagnement socio-professionnel afin d'atteindre l'objectif des 15 h d'activités pour la plupart des publics en insertion.

Les objectifs contenus dans ces deux contractualisations ciblent les quartiers prioritaires de la Ville également en y inscrivant d'ailleurs, pour certaines, un reporting et suivi régulier à travers certains indicateurs.

Délégation départementale de l'Agence régionale de santé

Les sujets relatifs à la santé sont nombreux dans les Quartiers Politique de la Ville (QPV). Afin de renforcer de façon opérationnelle la lutte contre les Inégalités Sociales et Territoriales de Santé, la délégation de l'ARS de Seine-et-Marne propose des pistes d'actions opérationnelles pour décliner les enjeux les plus prégnants au regard des conclusions des travaux d'évaluation des contrats de ville.

1 Promotion de l'activité physique et lutte contre la sédentarité

Proposition d'actions opérationnelles 2024-2030 :

- Déployer des Maisons Sports Santé, en s'appuyant sur les MSS de Meaux ou Fontainebleau qui, soutenues par l'ARS, proposent un accompagnement individualisé en appui aux projets portés par une collectivité souhaitant s'engager dans ce type de démarche ;
- Sensibiliser et développer les compétences des professionnels de la santé et du sport à l'activité physique adaptée ;
- Développer le recours à la prescription d'activité physique adaptée auprès des professionnels de santé;
- Développer l'articulation entre les dispositifs sport santé et les dispositifs de soins propres aux maladies chroniques (ETP, réseau de santé...).
- Mettre en place des actions de promotion de la santé par l'activité physique intégrant une démarche participative et adaptée aux besoins et contraintes du public ciblé, pouvant
- s'appuyer sur des programmes probants en santé communautaire (exemple : ICAPS) ;
- Sensibiliser les professionnels de la santé et du sport à une démarche d'aller-vers.

2 Prise en compte de la santé mentale

Les collectivités peuvent promouvoir la santé mentale auprès de la population, notamment en créant des environnements favorables à la santé mentale, en réduisant les obstacles liés à l'accès aux soins.

Proposition d'actions opérationnelles 2024-2030 :

- La formation des personnels communaux (exemple : personnels d'accueil, personnels des CCAS, ...) aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) afin d'emporter une politique de repérage, soutien et aide à l'orientation;
- Le développement de l'information sur la santé mentale, la déstigmatisation et la littératie en santé mentale des populations ;
- La promotion d'un environnement urbain favorable à la santé mentale

3 Développer les compétences psychosociales des enfants

Les compétences psychosociales (CPS) sont des compétences de vie, utiles au quotidien pour chacun. Elles contribuent à favoriser le bien-être mental, physique et social, et à prévenir une large gamme de comportements et d'attitudes aux incidences négatives sur la santé.

Proposition d'actions opérationnelles 2024-2030 :

- En lien avec le corps enseignant, proposer de déployer les compétences psycho-sociales des enfants dans un continuum (école, accueil périscolaire, ...) par la mise en œuvre de programmes probants, la formation au développement des CPS des enseignants, éducateurs, personnels.
- Pérenniser les programmes de Compétences psycho-sociales validés (Unplugged, Primavera, Verano, Good Behavior Game etc...);

4 Lutter contre les addictions

La lutte contre les addictions chez les jeunes peut concerner différentes formes de dépendance, comme l'usage abusif de substances (alcool, drogues), la dépendance aux jeux vidéo, aux réseaux sociaux, voire même aux comportements alimentaires ou à d'autres comportements compulsifs. Plusieurs facteurs peuvent contribuer à l'apparition de ces addictions chez les jeunes, notamment des facteurs génétiques, l'environnement familial, les pressions sociales, le stress, les troubles mentaux sous-jacents, entre autres. Il est crucial d'aborder ces problèmes avec sensibilité et compréhension. L'éducation, la prévention, l'accès à des ressources de soutien et à des traitements adaptés sont des éléments clés pour aider les jeunes à surmonter leurs addictions. Les parents, les éducateurs, les professionnels de la santé mentale et les institutions scolaires jouent un rôle important dans la prévention et la prise en charge de ces situations.

Proposition d'actions opérationnelles 2024-2030 :

- Contribuer à la formation des professionnels intervenant auprès des jeunes et des publics vulnérables ;
- Développer la formation par les pairs qui est une approche souvent efficace car elle repose sur la confiance, l'empathie et la compréhension mutuelle entre les pairs, facilitant ainsi le partage d'informations et le soutien ;
- S'engager dans une ville sans tabac conformément aux orientations du PNLT, par exemple par le déploiement d'espaces sans tabac.

Chambre des commerces et de l'industrie Seine-et-Marne

Dans le cadre de la mise en place des futurs contrats de ville quartiers 2030 et des mesures proposées à l'issue du Comité Interministériel des Villes (CIV) du 27 octobre 2023, la question de l'entreprenariat, de la formation, et de l'emploi font partie intégrante de la stratégie gouvernementale.

En tant qu'organisme public représentant les intérêts des entreprises, les chambres de commerce et d'industrie accompagnent les entrepreneurs dans la création d'entreprises, dans leur développement et facilitent leurs démarches administratives au sein des instances territoriales.

Dans la perspective de développer la création d'entreprises, l'apprentissage et l'emploi des métiers en tension auprès des publics résidant en quartiers prioritaires de la Politique de la ville, la CCI de Seine-et-Marne s'engage aux côtés de l'État et des collectivités signataires des contrats de ville à mobiliser les moyens humains et techniques nécessaires à la mise en œuvre les actions désignées ci-après.

Les accompagnements seront proposés dans le cadre de ces engagements conformément aux thématiques identifiées par la collectivité. Ils s'inscriront dans une déclinaison territoriale adaptée de programmes existants cofinancés. La création de dispositifs sur mesure pourra faire l'objet d'une contractualisation dans le cadre d'un cofinancement.

Une déclinaison territoriale de l'action

Pour favoriser le développement économique au sein des quartiers prioritaires, la CCI s'engage à participer à l'élaboration et au suivi de chaque contrat de ville du département.

Ce travail en partenariat se matérialise par la nomination d'un Élu chef d'entreprise, référent de proximité.

Favoriser et promouvoir la découverte professionnelle des Jeunes en QPV :

Favoriser les stages en entreprise

Dans le but d'améliorer l'information des jeunes et de leur famille sur la diversité des métiers et sur l'apprentissage, la CCI s'engage à inciter les entreprises à développer pour les élèves des établissements des stages dans les entreprises (mini-stages de découverte professionnelle). Dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, la CCI s'engage également à renforcer l'information sur les dispositifs d'initiation aux métiers de l'alternance en participant aux actions du territoire.

Promouvoir l'apprentissage

La CCI s'engage à promouvoir auprès des jeunes en QPV, les formations des métiers de l'industrie particulièrement présents sur le territoire ainsi que des métiers en tension.

Au travers de ses écoles de formation, elle favorisera l'insertion professionnelle des jeunes en QPV et veillera à proposer des formations diplômantes et ou qualifiantes.

Elle participera aux forums de l'apprentissage qui seront organisés sur le territoire et sera invitée à sensibiliser les petites et grandes entreprises au recrutement des jeunes en QPV. Elle favorisera ainsi l'emploi local et résidentiel.

Participer au développement de l'entrepreneuriat dans les QPV

La CCI s'engage via le mécénat de compétences à accompagner et former les publics issus des QPV dans la création d'entreprises. Elle s'engage également à participer aux instances territoriales relatives à l'emploi (Bassin d'emploi, France travail...).

La CCI s'engage par ailleurs à promouvoir l'entreprenariat au travers d'actions dédiées permettant de viser spécifiquement les publics en quartier prioritaire. Elle proposera également des formations, des conseils et des services pour soutenir le développement et la compétitivité des entreprises.

Aussi, la CCI accompagnera de manière renforcée les entrepreneurs en QPV en recherche de financement afin de faciliter le développement de leur activité.

Contribuer à la redynamisation des bassins d'emploi, en particulier dans les QPV

Là où ce sera nécessaire, la CCI apportera son expertise en matière d'analyse territoriale. Elle permettra la mise en relation entre recruteurs et candidats en QPV.

Elle participera aux forums de l'emploi organisés en lien avec la DDETS et France Travail et veillera à mobiliser des ressources pour permettre la liaison entre les employeurs du territoire qui ne pourraient être représentés à cette occasion.

BPI France

ENGAGEMENTS BPI FRANCE 5

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012.

SOLUTIONS DE DROIT COMMUN : Bpifrance propose des solutions variées : innovation, financement, garantie, fonds propres, international, accompagnement.

PROGRAMMES SPÉCIFIQUES : Bpifrance met en place des dispositifs dans le cadre du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 aux côtés d'acteurs publics et privés de l'écosystème entrepreneurial (Fonds social européen, État, Régions, autres collectivités, fondations, banques, etc.). Bpifrance appuie son action sur des réseaux, notamment les Réseaux membres du collectifs Cap Créa⁶

15 briques de solutions : Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 se décline en 15 actions pour détecter, informer, orienter, accompagner, financer, accélérer et développer l'entrepreneuriat dans les quartiers.

- Concours Talents des Cités: un concours national qui valorise les entrepreneurs des quartiers et les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Il mobilise les réseaux du collectif Cap Créa et l'écosystème local à chaque étape.
- La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030: des événements au cœur des territoires prioritaires, associant les acteurs de l'entrepreneuriat, de la cohésion et de la culture. Ils proposent des informations, des ateliers, du networking et des festivités.
- Les Bus de l'Entrepreneuriat : des dispositifs itinérants qui offrent aux publics éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Ils détectent les talents dans les QPV et les orientent vers les structures partenaires adaptées.
- Les CitésLab: des chefs de projet qui détectent, préparent et orientent les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils assurent un flux qualifié à l'écosystème local de l'accompagnement.
- Les Carrefours de l'entrepreneuriat : le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. Il regroupe dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création.
- Le renforcement des actions des Réseaux : pour adapter leur accompagnement à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.
- **Un nouveau Prêt d'honneur Quartiers :** un prêt à taux zéro déployé notamment par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa. Il répond massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.
- Des actions renforcées en soutien aux projets innovants : grâce au programme French Tech Tremplin avec une Bourse French Tech. Il favorise l'émergence de start-up ambitieuses issues ou implantées dans les QPV.
- **Un nouveau prêt bonifié Flash :** un prêt 100% digital à destination des TPE de plus de 3 ans. Il permet de financer des besoins de trésorerie, d'investissement ou de développement.
- **Un nouveau Fonds de fonds en investissement** : qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.
- Une équipe Fast Track to Cash: qui facilite l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers les solutions spécifiques ou de droit commun. Elle accompagne les entrepreneurs des QPV dans leur recherche de financement.

Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents.

⁶Le collectif Cap Créa réunis les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3000 implantations, 5000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale.

- Les accélérateurs : Emergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Ils offrent un accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise, comprenant conseil, formation et networking.
- Des nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation : pour répondre à des besoins particuliers, tels que l'accès aux marchés publics et privés ou le Comex de poche. Ils apportent de la visibilité, de la crédibilité et du mentorat aux entrepreneurs.

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boite à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.

France Travail

France Travail agit pour les habitants des quartiers prioritaires en signant les Contrats de Ville « Engagements Quartiers 2030 »

Depuis 2015, en tant que signataire des Contrats de Ville, Pôle emploi a contribué au pilier « développement économique et emploi » et s'est fortement mobilisé pour les quartiers de la Politique de la Ville.

Cette mobilisation s'inscrit dans le cadre des ambitions fixées par la convention nationale d'objectifs et de moyens 2016-2020 conclue avec le Ministère du Travail, le Ministère de la Ville et l'UNML et permet de répondre à de multiples objectifs:

- S'assurer que les résidents des quartiers bénéficient d'un accompagnement vers l'emploi ;
- Garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi des résidents des QPV ;
- Assurer la présence des services de Pôle emploi dans les quartiers prioritaires ;
- Renforcer et adapter les moyens et les services de Pôle emploi et des Missions Locales aux besoins des quartiers prioritaires ;
- Permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers prioritaires ;
- Mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires et mettre en œuvre les dispositifs spécifiques à leur profit ;
- Améliorer la connaissance de l'économie sociale et solidaire et développer l'entrepreneuriat et l'innovation dans les quartiers prioritaires ;
- Créer de l'activité dans les quartiers prioritaires par un développement des structures d'insertion par l'activité économique et des clauses d'insertion.

Suite à la promulgation de la loi pour le plein emploi le 18 décembre 2023, *Pôle emploi s'est transformé en France Travail au 1er janvier 2024*.

La loi insiste sur la nécessité de l'insertion par l'emploi, aussi les équipes de France Travail mettront tout en œuvre pour que l'emploi soit le premier levier de l'inclusion.

De plus, Bien que conservant les missions historiques de Pôle emploi (accueil/information/accompagnement des demandeurs d'emploi, aide/conseil aux entreprises, versement des allocations/aides pour le compte de l'assurance chômage et de l'Etat), France Travail se voit désormais doté de missions élargies et notamment pour le compte du réseau des acteurs pour l'emploi que France Travail est chargé d'impulser et de coordonner.

Cette transformation vient confirmer notre engagement pour les publics issus des quartiers prioritaires. C'est pourquoi France Travail réaffirme sa volonté de travailler avec tous les acteurs impactés par la Politique de la Ville que ce soit en amont de la signature (en participant notamment aux diagnostics territoriaux), pendant la signature (en fixant ses engagements pour les quartiers prioritaires), et après la signature (en mettant en place des actions spécifiques à destination des QPV).

Avec la signature des contrats « Engagement Quartiers 2030 », France Travail Île-de-France a donc pour ambition, non seulement de poursuivre les chantiers entamés depuis 2015 avec les Contrats de Ville, mais également de renforcer et d'élargir son action pour les publics QPV franciliens.

France Travail s'engage à poursuivre les actions entreprises depuis 2015, et dans une logique de faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin, à intensifier les initiatives envers les publics issus des quartiers prioritaires franciliens. Cela passera notamment par :

1) Assurer une présence de proximité au sein des QPV :

Organiser des événements et une délivrance de services au sein des QPV ; Favoriser la mobilisation de prestataires à proximité des QPV ;

2) Assurer la sur-mobilisation de notre offre de service de droit commun pour les QPV:

- Déployer les accompagnements personnalisés dès l'inscription des habitants de QPV suite au diagnostic;
- Mettre en place un accompagnement intensif à la recherche d'emploi ou à l'élaboration d'un projet professionnel dès que nécessaire au sein de France Travail ou auprès de nos partenaires. Les dispositifs d'accompagnement renforcés tel que le Contrat Engagement Jeunes, l'Accompagnement Intensif jeunes, l'accompagnement vers les opportunités d'emploi (MET) l'accompagnement global ou le suivi spécifique Cap emploi seront particulièrement mobilisés au bénéfice des habitants des QPV;
- Mobiliser de façon renforcée pour les habitants des QPV notre offre de services « prestataires » pour travailler les savoirs êtres, la mobilité, le projet professionnel, faire le choix d'une formation, les freins à l'emploi;
- Accélérer les recrutements en valorisant les profils issus des QPV au travers de la promotion de profils auprès des employeurs;
- Favoriser le développement de compétences des habitants des QPV en priorisant leur présence lors d'action de formation financée par France Travail ou par le Conseil Régional.

3) Renforcer la mise en œuvre des dispositifs spécifiques au profit des résidents QPV :

- Garantir la promotion des mesures « Emplois Francs » et autres mesures pour l'emploi (PEC, CIE jeunes) auprès de l'ensemble des entreprises de notre territoire et informer les habitants des QPV, nos partenaires institutionnels ou locaux du renouvellement de cette mesure;
- Participer à la lutte contre les discriminations dans l'accès à l'embauche et le déficit de réseau professionnel;
- Renforcer la création d'activités et d'emplois dans les QPV en favorisant la création d'entreprises;
- Favoriser le développement de compétences numériques en co-organisant des ateliers numériques avec les partenaires ;
- Poursuivre et renforcer les partenariats visant spécifiquement les demandeurs d'emploi en QPV.

4) Valoriser le partenariat France Travail ainsi que le rapprochement avec les acteurs locaux en faveur des résidents QPV :

- Créer un maillage avec les partenaires favorisant ainsi un contact régulier au plus près des territoires
 OPV :
- Renforcer la mobilisation des partenaires structurants (E2C, EPIDE, SMV, SMA, APEC) au niveau local;
- Mettre en place des partenariats locaux favorisant la présence de France Travail au sein des QPV dans d'autres structures en complémentarité de notre offre de service.

5) Intensifier l'approche « d'aller vers » :

- Démultiplier les évènements et actions au sein des quartiers prioritaires (forums, évènements Du Stade Vers l'emploi, jobs-dating, etc.);
- Renforcer les relations partenariales avec les acteurs locaux de proximité pour « aller vers » les habitants des QPV à la recherche d'emploi mais pas nécessairement connus de France Travail (population dite « invisible »);
- Poursuivre notre implication au sein du réseau France Services et, dans la mesure du possible, contribuer au développement de France Services itinérants.

Direction des services départementaux de l'Education nationale

La politique de la ville repose sur des territoires prioritaires (QPV) dont font partie les réseaux d'éducation prioritaire (REP / REP+).

La Direction des Services de l'Education nationale de Seine-et-Marne (DSDEN77), sous la responsabilité de Madame la Directrice académique (IA-DASEN), impulse et suit le déploiement des dispositifs liés aux politiques éducatives nationales sur l'ensemble du département, avec une attention particulière portée aux écoles et établissements intégrés dans les REP / REP+ et/ou situés dans les QPV.

A l'échelle de chaque QPV, la DSDEN77 apporte conseil et expertise concernant les actions éducatives inscrites aux contrats de villes. Elle peut être sollicitée dans le cadre des Programmes de Réussite Educative (PRE) ou des Projets Educatifs De Territoire (PEDT). Elle pilote et met en œuvre via les personnels des écoles et des établissements les dispositifs de l'Éducation nationale, comme Devoirs faits, Ecole ouverte / Vacances apprenantes ou des actions interministérielles comme Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants (OEPRE) ou les Cordées de la réussite.

Dans chaque REP / REP+, un binôme de copilotes coordonne les acteurs du réseau : inspecteurs de l'Éducation nationale et chefs des établissements têtes de réseaux. Ces deux co-pilotes sont assistés dans leur mission par les coordonnateurs REP / REP+, facilitateurs de la mise en œuvre des dispositifs au sein des réseaux.

Enfin, instauré en 2019, le programme des Cités éducatives (CE) vise à dynamiser les QPV en mobilisant autour de l'enjeu éducatif. Elles ont pour objectif de favoriser la continuité éducative, d'accompagner les parcours éducatifs individuels, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Dans chaque Cité éducative, le chef de file est un chef d'établissement de l'un des collèges de la Cité éducative. Il représente l'IA-DASEN et coordonne en son nom les politiques éducatives de la Cité éducative, dans le cadre d'une gouvernance organisée en « troïka » avec la Préfecture et la commune.

La DSDEN77 veille au bon fonctionnement des 4 Cités éducatives, des 13 REP et des 4 REP+ présents dans le département. Elle participe aux différentes instances de pilotage de ceux-ci (COPIL, COTECH), et dans ce cadre, contribue au volet éducatif des contrats de ville.

Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne

La CAF renforce son engagement pour les familles au cœur des contrats de ville

La Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne (CAF) affirme son engagement dans les contrats de ville. En se concentrant sur ses axes d'action stratégiques - petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, logement et animation de la vie sociale - la CAF s'aligne avec les ambitions de la politique de la ville, visant à réduire les inégalités et à promouvoir l'égalité des chances pour tous, en lien étroit avec les Contrats Territoriaux Globaux (CTG) signés entre la CAF et les collectivités.

La politique petite enfance de la CAF, alignée sur les objectifs de la politique de la ville, vise à garantir l'égalité des chances dès le plus jeune âge. En finançant des structures d'accueil de qualité et en soutenant des programmes inclusifs, notamment les crèches AVIP, la CAF contribue à réduire les inégalités territoriales et sociales, offrant ainsi à chaque enfant un départ équitable dans la vie, indépendamment de son milieu d'origine. Elle apportera un soutien particulier au déploiement du Service Public de la Petite Enfance sur ces territoires.

La CAF jouera un rôle essentiel dans l'accompagnement de l'enfance et de la jeunesse, dans le cadre de la politique de la ville, en proposant des programmes d'activités éducatives, culturelles et sportives. Ces initiatives visent à promouvoir l'intégration sociale et à prévenir l'exclusion, en offrant aux jeunes des opportunités de développement personnel et d'apprentissage, contribuant ainsi à l'égalité des chances pour tous.

Dans le cadre de la politique de la ville, la CAF s'engage activement à soutenir la parentalité à travers des programmes d'accompagnement et des ateliers destinés aux parents. Cette approche vise à renforcer les compétences parentales, à accompagner l'apprentissage et la réussite scolaire, et ainsi favoriser le bien-être familial.

En favorisant l'animation de la vie sociale, notamment les centres sociaux, la CAF contribue à revitaliser les liens communautaires et à encourager la participation citoyenne. Cet axe d'action s'harmonise avec les ambitions de la politique de la ville de développer le vivre-ensemble, en créant des espaces d'échanges et des initiatives qui renforcent le tissu social urbain.

La CAF ne se limite pas à l'apport de services directs aux familles ; elle est également un partenaire stratégique pour les acteurs locaux de la politique de la ville. Par un soutien technique et financier, la CAF s'engage à accompagner les collectivités territoriales, les associations et les porteurs de projets dans la conception, le déploiement et l'évaluation de leurs actions. Ce partenariat permet de maximiser l'impact des initiatives locales, d'assurer leur adéquation avec les besoins spécifiques des quartiers et de favoriser une approche collaborative et efficace dans la résolution des problématiques urbaines.

Banque des territoires

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- · d'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc) ;
- · de favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- · de soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'État relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville.

Il s'agit notamment :

- · de crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- · de fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- · de prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Chambre des métiers et de l'artisanat

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) de Seine-et-Marne s'engage activement aux côtés des collectivités signataires des contrats de ville, à mobiliser les moyens nécessaires pour favoriser la promotion de l'entrepreneuriat artisanal dans l'objectif de redynamiser le tissu économique local.

La promotion de l'offre de Formation

La formation étant un pilier essentiel, la CMA promouvra son offre de formations initiale et continue, auprès des publics en QPV dans l'objectif de répondre aux besoins en compétences des entreprises artisanales locales. Le développement des compétences sera encouragé à travers des formations continues et des parcours individualisés pouvant s'insérer dans l'offre de formation proposée par la CMA, assurant ainsi une main-d'œuvre qualifiée et adaptée aux évolutions du marché. Une attention particulière sera portée sur l'apprentissage des métiers en tension pour lesquels la CMA dispose d'une offre de formation.

Aussi, la CMA s'engage à s'appuyer sur son réseau d'entreprises pour rendre accessibles les stages aux jeunes des QPV du second degré (collèges et Lycées).

La promotion des Métiers de l'Artisanat

La promotion des métiers de l'artisanat est cruciale pour attirer de nouveaux talents et valoriser le secteur de l'artisanat. La CMA de Seine-et-Marne s'engage à participer aux salons de l'emploi qui naîtront des différentes initiatives locales. À cet effet, elle mettra en avant les savoir-faire uniques des artisans et encouragera la découverte de ces métiers par le grand public. Ces initiatives contribuent à renforcer l'attractivité de l'artisanat et à susciter des vocations.

Un apport en ingénierie pour favoriser l'entreprenariat artisanal

La CMA s'engage à proposer son expertise au travers d'une aide en ingénierie offerte aux futurs entrepreneurs des QPV.

De manière territorialisée, un référent sera nommé afin d'accompagner les collectivités dans leurs objectifs de développement économique

Les accompagnements proposés conformément aux thématiques identifiées par les collectivités s'inscriront dans une déclinaison territoriale adaptée ou dans la création de dispositifs sur mesure qui feront l'objet d'une contractualisation dans le cadre d'un cofinancement.

En somme, la CMA de Seine-et-Marne joue un rôle déterminant dans l'élaboration des contrats de ville 2024-2030, en mettant l'accent sur l'entrepreneuriat, la formation et la promotion des métiers de l'artisanat. Ces efforts conjoints visent à assurer la pérennité et le développement de l'artisanat dans le département.